

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarante-quatrième Session ordinaire

15 janvier - 15 février 2024

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1479(XLIV)

Original : anglais

RAPPORT SUR LE QUATRIEME EXAMEN BIENNAL DU PROGRAMME DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

**QUATRIEME RAPPORT D'EVALUATION BIENNALE DE LA
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA DECLARATION DE MALABO SUR LA CROISSANCE ET LA
TRANSFORMATION ACCELEREES DE L'AGRICULTURE POUR
UNE PROSPERITE PARTAGEE ET DES MOYENS
DE SUBSISTANCE AMELIORES.**

***DECISION DE LA CONFERENCE
[ASSEMBLY/AU/2(XXIII)]
DE JUIN 2014***

***POINTS FORTS CONCERNANT L'ACCELERATION
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECA "***

**RAPPORT D'ÉVALUATION BIENNALE DU PROGRAMME DETAILLE
DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (PDDAA)
2015 - 2022**

Table des Matières

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES	iii
AVANT-PROPOS	1
REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION	6
MÉTHODOLOGIE AND PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME ÉVALUATION BIENNALE (2023)	9
2A. Le Processus.....	9
2B. La Méthodologie	13
2C. Problèmes relatifs à la Qualité des Données	16
RÉSULTATS CLÉS	27
3A. Progrès dans la Réalisation des Engagements	27
3A.0 <i>Performance Continentale</i>	27
3A.1 <i>Engagement 1: Nouvel engagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA</i>	28
3A.2 <i>Engagement 2: Améliorer le financement des investissements dans l'agriculture</i>	30
3A.3 <i>Engagement 3 : Éliminer la faim d'ici à 2025</i>	33
3A.4 <i>Engagement 4: Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025...</i>	50
3A.5 <i>Engagement 5 : Stimuler le commerce intra-africain des produits agricoles et des services</i>	52
3A.6 <i>Engagement 6 : Renforcer la résilience face à la variabilité climatique</i>	53
3A.7 <i>Engagement 7: Renforcer la Redevabilité Mutuelle pour des Actions et des Résultats</i>	55
3.B. Évolution des performances des États membres entre les Quatre Cycles du Processus d'Évaluation Biennale	57
3.C. Suivre les progrès de la transformation du système alimentaire	59
PERFORMANCE RÉGIONALE ET CONTINENTALE	60
4A. Afrique Centrale.....	60
4B. Afrique de l'Est	61
4C. Afrique du Nord	62
4D. Afrique Australe	62
4E. Afrique de l'Ouest	64
4F. Performance Continentale	65
FAITS MARQUANTS "Améliorer la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continental Africaine (ZLECA)"	66
5A. Renforcer la Mise en Œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine	66
5B. Les Conflits et leur Impacts sur les Systèmes de Commerce et Alimentaire Afrique	68
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	69
6A. Conclusions et principaux points du rapport d'Évaluation Biennale 2023	69
6B. Recommandations.....	71
6C. Prix Proposés de l'Évaluation Biennale 2023	73

PERFORMANCE ET CARTE DE SCORE	75
7A. Carte de score des performances continentales	75
7B. Fiches de notation des performances des différents États membres	76
7C. Fiches de performance régionales.....	84
7D. Carte de score des performances continentales.....	85
PROGRES SUR LA MISE EN OUEVRE DES DÉCISIONS CLÉS AFRICAINES.....	86
8A. Rapport sur la consommation d'engrais en Afrique - Des engrais pour une révolution verte africaine (Décision : EX.CL/1041(XXXII)), 2006	86
8B. Accès aux semences et à la biotechnologie (Décision: Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VIII), 2007	90
8C. Suivi des Progrès Réalisés dans la Mise en œuvre des Décisions visant à promouvoir la sécurité foncière (Décision Assembly/AU/Decl.1(XIII) Rev.1), 2009	94
8D. La pêche et l'aquaculture dans le processus du PDDAA (Décision : Doc. EX. CL /627(XVIII)), 2011	101
8E. État d'Avancement de la Mise en œuvre de la Décision relative à l'Agriculture Biologique Écologique en Afrique (décision : Ex. CL/Dec. 631 (XVIII)), 2011	105
<i>Rapport établi par : Secrétariat de l'initiative EOA - Biovision Africa Trust (BvAT) ..</i>	<i>111</i>
<i>Auteurs (Dr David Amudavi, Alex Mutungi et Venancia Wambua)</i>	<i>111</i>
8F. Mise en œuvre du Cadre pour la Mécanisation Agricole Durable en Afrique (CMADA)" (Décision EX.CL/1041(XXXII), 2015.....	111
8G. Le deuxième rapport d'avancement du secteur de l'élevage sur la décision EX.CL/Dec.792(XXIV) relative à la formulation de la stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique dans le rapport de la neuvième Conférence des ministres responsables des ressources animales Doc. EX.CL/807(XXIV), 2015	114
8H. Progrès dans la mise en œuvre de la décision de l'Union Africaine sur le cadre pour le développement de l'Irrigation et les Pratiques de Gestion de l'Eau Agricole (DIGEA) en Afrique (EX.CL/1187(XXXVI)} 6-7 février 2020, Addis-Abeba, Éthiopie).....	120
8J. Déclaration continentale de l'Union africaine sur l'intensification de la fortification et de la biofortification des aliments - Décision {Assembly/AU/Decl. 2(XXXV)}, 2022	127

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

A2063	AKADEMIYA2063
ABE	Agriculture Biologique Écologique
AC	Agriculture de Conservation
ACT	Réseau Africain de Conservation et de Travail du sol
ADREE	Agriculture, Développement Rural, Eau et Environnement
ADUA-NEPAD	Agence de Développement de l'Union Africaine
Agenda 2063	Agenda 2063: <i>'l'Afrique que nous voulons'</i>
AID	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
AOD	Assistance Officielle au Développement
APC- NEPAD	Agence de NEPAD pour la Planification et la Coordination
ARVA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
BAT	Bio-vision Africa Trust
BIRUAU	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CCA	Commission du Codex Alimentarius de la FAO
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENUA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
CERS	Communautés Économiques Régionales
CMAC	Congrès Mondiale sur la Agriculture de Conservation
CMADA	Cadre pour la Mécanisation Agricole Durable en Afrique
CMAPA	Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture
COMESA	Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe
COVID-19	Coronavirus de 2019
CPIA-UA	Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine
CPSR	Cadre Politique et Stratégie de Réforme
CTS	Comité Technique Spécialisé
CUA	Commission de l'Union Africaine
DADREBED	Département de l'Agriculture, Développement Rural, Économie Bleue et Environnement Durable
DEAR	Département de l'Économie et de l'Agriculture Rurale
DIGEA	Développement de l'Irrigation et Gestion de l'Eau Agricole
EAPA	Événement d'Apprentissage Politique à Malabo
EB	Évaluation Biennale
ECCAS	Economic Commission for Central Africa States
e-EB	Système d'Évaluation Biennale Electronique (en ligne) pour l'Entrée et la gestion des Données
EM	États Membres
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBMG	Fondation Bill et Melinda Gates
FdF	Formation des Formateurs
FEAC	Fédération Européenne de l'Agriculture de Conservation
FSM	Fournisseur de Services de Mécanisation
GTT	Groupe de Travail Technique
IABE	Initiative pour l'Agriculture Biologique Écologique
IASA	L'indice d'Accès aux Semences en Afrique
IC	Information et Communication
ICT	Information and Communication Technologies
IFPRI	L'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IIGE	Institut International de Gestion de l'Eau – Afrique du Sud
ILRI	Institut International de Recherche sur l'Élevage
INRA _s	Institutions Nationales de Recherche Agricole
IPSS	Indice de Performance du Secteur des Semences
IRN	Institute des Ressources Naturelles

ISAA	Indice de Sécurité Alimentaire en Afrique
ISTA	Indicateurs des Sciences et Technologies Agricoles
JSR	Évaluation Sectorielle Conjointe
KCOA	Centre de Connaissances pour l'Agriculture Biologique
MAFE	Mécanisme Africain de Financement des Engrais
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
PASB	Programme Africain sur les Semences et la Biotechnologie
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PIB	Produit Intérieur Brute
PLCAA	Partenariat pour la Lutte contre l'Aflatoxine en Afrique
PNIA	Plans Nationaux d'Investissement dans l'Agriculture
	Plans Nationaux d'Investissement dans l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire
PNIASA	Plans Régionaux d'Investissement dans l'Agriculture
PRIA	Performance de Services Vétérinaires
PSV	Recherche et Développement
R&D	Recherche et Développement
RDC/RD Congo	République Démocratique du Congo
	Recherche et Développement sur les Céréales Alimentaires des Zones Semi-Arides de l'Union Africaine
RDCAZSAUA	Semi-Arides de l'Union Africaine
REB	Rapport d'Évaluation Biennale
	Analyse Stratégique Régionale et Système de Support des Connaissances – Afrique Australe
ReSAKSS-AA	Analyse Stratégique Régionale et Système de Support des Connaissances – Afrique de l'Est et Centrale
ReSAKSS-AEC	Analyse Stratégique Régionale et Système de Support des Connaissances – Afrique de l'Ouest
ReSAKSS-AO	Analyse Stratégique Régionale et Système de Support des Connaissances – Afrique de l'Ouest
RRPPAA	Réseau de Recherche Politique pour la Pêche et l'Aquaculture en Afrique
S&E	Suivi et Évaluation
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SIPPRA	Système d'Information sur les Pertes Post-Récolte en Afrique
SP	Secrétaire Permanent
SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
SSA	Afrique Sub-Saharienne
TBTAA	Tableau de Bord de la Transformation de l'Agriculture en Afrique
TdR	Termes de Référence
TM	Tonnes Métriques
UA	Union Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNFSS	Sommet des Nations Unies pour les Systèmes Alimentaires
USAID	Agence des États Unis pour le Développement International
ZLECA	Zone de Libre-Échange Continentale africaine

AVANT-PROPOS

Nous avons le plaisir de vous présenter le quatrième rapport d'Évaluation Biennale (quatrième EB) du Programme 'Détailé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), qui est le principal outil de responsabilité mutuelle permettant de suivre les progrès réalisés par les États membres de l'Union africaine (UA) dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo. Quarante-neuf (49) pays ont participé à cette quatrième Évaluation Biennale, ce qui représente une baisse par rapport aux 51 pays ayant participé à la troisième Évaluation Biennale et aux 49 pays ayant participé au deuxième Évaluation Biennale, mais une hausse par rapport aux 43 pays ayant participé à l'évaluation biennale inaugurale.

Comme convenu et indiqué dans les Évaluation Biennales précédentes, la Déclaration de Malabo définit l'orientation de la transformation agricole de l'Afrique pour la période 2015-2025, dans le cadre du PDDAA, en tant que moyen de contribuer à la réalisation des objectifs du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Le présent rapport est publié dans un contexte marqué par les effets persistants de la pandémie de COVID-19 qui a commencé au début de l'année 2020, le conflit Russo-Ukrainien, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les multiples conflits sur le continent, ainsi que les effets du changement climatique. L'effet combiné de ces chocs est en train d'inverser des décennies de progrès réalisés par le continent en matière de croissance économique, de progrès social, de sécurité alimentaire et de nutrition, tels qu'ils ont été enregistrés et préconisés dans le cadre du processus du PDDAA. Cette situation a eu des répercussions non seulement sur la santé de nos populations, mais aussi sur nos économies, y compris le secteur agricole.

Comme indiqué lors de la troisième évaluation biennale, la pandémie sans précédent de COVID-19 a affecté les systèmes alimentaires à bien des égards en perturbant les marchés des intrants et des extrants, ainsi que la production des divers produits de base, essentiellement assurée par de petits exploitants agricoles, principalement des femmes et des jeunes. Les effets cumulés de la pandémie et d'autres chocs ont conduit des millions de citoyens Africains à être confrontés à la faim, compromettant ainsi les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans le cadre de la déclaration de Malabo du PDDAA, de l'Agenda 2063 et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Selon des estimations récentes des Nations unies, plus d'un milliard d'Africains n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation saine. Si les effets de ces chocs ont eu des répercussions à l'échelle mondiale, c'est en Afrique que la proportion de la population touchée par la faim a le plus augmenté. L'augmentation des prix des denrées alimentaires, des carburants et des engrais a entraîné une hausse de l'inflation des prix des denrées alimentaires et a plongé des millions d'Africains supplémentaires dans l'insécurité alimentaire en raison de la forte dépendance du continent à l'égard des marchés alimentaires internationaux pour le blé, le riz et les huiles comestibles.

Les défis croissants en matière de sécurité posés par les menaces terroristes dans la région du Sahel et les conflits dans un certain nombre de pays Africains sont

également dignes d'intérêt, car nous rendons compte de la performance des pays touchés par rapport aux objectifs de Malabo.

L'accélération de la mise en œuvre du PDDAA pour un Système Alimentaire Africain résilient est donc essentielle pour assurer la transformation de l'agriculture africaine.

Cette situation met clairement en évidence la nécessité de renforcer la résilience de nos systèmes alimentaires. Conformément à l'engagement pris par l'Afrique de parler d'une seule voix dans les forums internationaux, la Commission de l'Union Africaine (CUA) et l'ADUA-NEPAD, en collaboration avec la CEA, ont formulé une Position Commune de l'Afrique au Sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires (UNFSS), qui a été approuvée par la Session Extraordinaire du Comité Technique Spécialisé sur l'Agriculture, le Développement Rural, l'Eau et l'Environnement en juillet 2021. La position commune a été présentée par le Commissaire à l'Agriculture, au Développement rural, à l'Économie Bleue et à l'Environnement Durable, au nom de la présidence de l'UA, en septembre 2021 lors du sommet des Nations Unies sur les Systèmes Alimentaires.

La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA) est devenue opérationnelle en janvier 2021. C'est l'occasion pour l'Afrique d'utiliser le commerce comme moyen d'assurer la sécurité alimentaire en facilitant le mouvement des denrées alimentaires des régions excédentaires vers les régions déficitaires du continent. L'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAF étant le thème de 2023 et du présent rapport, la quatrième Évaluation Biennale du PDDAA jette un regard critique sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

Le rapport met en évidence les performances des pays par rapport aux 46 indicateurs définis dans le premier et le deuxième EB (2017 et 2019) et affinés dans cette quatrième EB (2023) afin de suivre les progrès accomplis vers une agriculture totalement transformée. Il a bénéficié de la dynamique créée lors des trois évaluations précédentes. Il est gratifiant de constater que des efforts considérables ont été déployés pour garantir l'utilisation de données de qualité afin d'évaluer les performances des pays à l'aide du système d'Évaluation Biennale électronique (e-EB), en s'appuyant sur les enseignements tirés jusqu'à présent. Ces efforts ont impliqué plusieurs sessions de formation d'experts, des cycles d'évaluation et de nettoyage des données aux niveaux national, régional et continental.

Il y a eu un écart par rapport aux progrès rapportés dans le cadre de la Troisième Évaluation Biennale, où un pays était sur la bonne voie pour atteindre les objectifs et les cibles de Malabo, avec vingt-cinq (25) pays qui ont augmenté leur score global entre 2019 et 2021. Alors qu'aucun pays n'est sur la bonne voie lors du quatrième cycle d'évaluation biennale, 26 pays ont vu leur score s'améliorer depuis le troisième cycle d'évaluation biennale. Outre l'urgence de mettre en place un secteur agricole résilient en Afrique, comme cela a été souligné lors de la Troisième Évaluation Biennale, ce rapport met en évidence la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la ZLECA. Cela devrait favoriser un environnement propice et des investissements pour que le programme de transformation produise les avantages escomptés tels que définis dans les Plans Nationaux d'Investissement dans l'Agriculture (PNIA) et les Plans Régionaux d'Investissement dans l'Agriculture (PRIA).

Le rapport est le résultat des efforts de collaboration des États Membres de l'UA, des Communautés Économiques Régionales (CER) et de plusieurs organisations techniques et individus, sous la direction de la Commission de l'Union Africaine et de l'Agence de Développement de l'Union Africaine (ADUA-NEPAD). Nous avons le plaisir et l'humilité de présenter, à travers ce quatrième rapport d'Évaluation Biennale du PDDAA, l'état actuel des progrès réalisés par les États membres de l'Union Africaine dans la mise en œuvre de la décision de la Conférence, telle qu'elle figure dans la Déclaration de Malabo sur la Croissance et la Transformation Accélérées de l'Agriculture pour une Prospérité Partagée et de Meilleurs moyens de Subsistance de juin 2014.

Amb. Josefa Sacko
Commissaire,
Commission de l'Union Africaine (CUA)
pour l'Agriculture, le Développement
Rural, l'Économie Bleue et
l'Environnement Durable

Ms. Nardos Bekele-Thomas
Directeur général,
Agence de Développement de l'Union
Africaine
(ADUA-NEPAD)

REMERCIEMENTS

Le quatrième cycle de rapports de l'Évaluation Biennale du PDDAA a bénéficié de la coordination générale du Département de l'Agriculture, du Développement Rural, de l'Économie Bleue et de l'Environnement Durable (DADREBED) de la CUA et de l'ADUA-NEPAD tout au long du processus. Nous remercions sincèrement les équipes logistiques qui ont soutenu le processus à différentes étapes. L'équipe de Policy LINK est très appréciée pour l'excellente facilitation des diverses réunions soutenant le processus global du quatrième cycle de l'EB, y compris l'atelier de rédaction final au cours duquel le présent rapport a été rédigé. Plusieurs membres du personnel de l'ARVA ont apporté un soutien logistique sans relâche pour garantir la mise en œuvre du quatrième cycle de l'EB. Enfin, l'équipe de secrétariat de DADREBED et d'ADUA-NEPAD, ainsi que l'équipe éditoriale de PolicyLINK, sont remerciées pour tout le soutien administratif qu'elles ont apporté.

Les États membres de l'Union Africaine et les experts des institutions partenaires ont contribué au processus et à la finalisation du quatrième rapport d'évaluation biennale. En premier lieu, les équipes du PDDAA et les divers experts techniques des 55 États membres de l'UA ont collecté et compilé les données qui ont constitué l'ossature de ce rapport. Le soutien et la coordination des points focaux du PDDAA des Communautés économiques régionales (CER) ont permis aux États membres d'achever à temps le processus de collecte et de validation des données et d'entrer les données de leur pays dans le système électronique des RE. Les chefs d'équipe et les membres du groupe de travail sur les EB sont remerciés pour leur direction technique générale et des orientations qu'ils ont données tout au long du processus de RE.

Les contributeurs du rapport de la quatrième ÉB incluent: Commission de l'Union Africaine (CUA) ; Agence de Développement de l'Union Africaine (ADUA-NEPAD) ; Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) ; Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine (CPI-AA) ; Recherche et Développement sur les Céréales Vivrières des Zones Semi-arides de l'Union Africaine (SAFGRAD) ; Banque Africaine de Développement (BAD) ; Agence Nationale de Statistique et de la Démographie ; AKADEMIYA2063 (AK2063) ; Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA) ; Union du Maghreb Arabe (UMA) ; Biovision Africa Trust ; Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ; Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ; Initiative pour l'Agriculture Biologique Écologique (IABE) ; Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEECA) ; Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; Autorité Intergouvernementale pour le Développement (AID) ; Centre International de Développement des Engrais (IFDC) ; Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) ; Institut International de Recherche sur l'Élevage (ILRI) ; Institut International de Gestion de l'Eau (IIGE) ; Université de Lilongwe pour l'Agriculture et les Ressources Naturelles - Collège Bunda ; Namibia University of Science and Technology (NUST) ; Institut des Ressources Naturelles (IRN), Université de Greenwich ; Réseau d'Excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique/Bureau de l'Union Africaine de GIZ ; Partenariat pour le Contrôle de l'Aflatoxine en Afrique (PLCAA) ; Policy Research Network for Fisheries & Aquaculture en Afrique (RRPPAA) ; Système Régional d'Analyse Stratégique et de Soutien des

Connaissances - Afrique Orientale et Centrale (ReSAKSS-ECA), Afrique Australe (ReSAKSS-SA) et Afrique de l'Ouest (ReSAKSS-WA) ; Secrétariat de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) ; Système Africain d'Information sur les Pertes après Récolte (SIPPRA) ; Indice d'Accès aux Semences en Afrique (IASA.) ; Université d'Ibadan.) ; l'Université d'Ibadan, Ibadan, Nigeria ; l'Université d'Ilorin, Ilorin, Nigeria ; l'Université de Pretoria, et l'USAID Feed the Future, Policy LINK.

Ce quatrième rapport d'Évaluation Biennale du PDDAA a été produit avec le soutien financier de la CUA, de l'AGRA, de la FBMG et de l'USAID/Policy LINK. Le rapport a bénéficié des recherches et des efforts de divers auteurs et experts qui ont contribué à la rédaction des différentes sections du rapport et à la révision des sections et de l'ensemble du projet.

La CUA- DADREBED et l'ADUA-NEPAD remercient vivement tous les auteurs et co-auteurs ainsi que les experts et les réviseurs qui ont rendu possible l'achèvement de ce rapport.

Dr. Godfrey Bahiigwa,
Directeur
Commission de l'Union Africaine pour
l'Agriculture et le Développement Rural

Mademoiselle Estherine Fotabong,
Directeur
Agence de l'Union Africaine pour
l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et
la Durabilité Environnementale (ADUA-
NEPAD)

INTRODUCTION

- 1.1. Il s'agit du quatrième rapport d'Évaluation Biennale (RE) sur les progrès de la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). Le suivi des progrès a été demandé par les chefs d'État et de gouvernements de l'UA au titre de l'engagement sept (7) de la Déclaration de Malabo sur *l'Accélération de la Croissance et de la Transformation de l'Agriculture Africaine pour une Prospérité Partagée et de Meilleurs Moyens de Subsistance* [réf. : Doc. Assembly/AU/2(XXIII)]. Par conséquent, depuis 2018, la Commission de l'UA, en collaboration avec l'Agence de Développement de l'Union Africaine (ADUA-NEPAD) et ses partenaires, produit et présente ces rapports pour approbation par la Conférence de l'UA tous les deux ans.
- 1.2. Le rapport donne un aperçu de la mesure dans laquelle les États membres ont adhéré aux aspirations du Sommet de Malabo, exprimées dans sept (7) Engagements visant à reconfirmer l'importance de l'investissement dans l'agriculture pour réaliser une croissance économique inclusive et durable et la réduction de la pauvreté. Conformément au Rapport Inaugural, les sept (7) engagements de Malabo ont été traduits en sept (7) domaines thématiques de performance : (i) réaffirmer les principes et les valeurs du processus du PDDAA ; (ii) renforcer le financement des investissements dans l'agriculture ; (iii) mettre fin à la faim en Afrique d'ici 2025 ; (iv) réduire la pauvreté de moitié d'ici 2025 grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives ; (v) stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles ; (vi) renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production face à la variabilité climatique et aux autres risques connexes ; et (vii) renforcer la responsabilité mutuelle en matière d'actions et de résultats.
- 1.3. Le rapport souligne la nature inclusive du processus et de l'approche méthodologique qui ont été utilisés pour collecter, analyser les données et rédiger le rapport. En outre, le rapport présente les principales conclusions aux niveaux continental et régional, les profils détaillés et les fiches d'évaluation des pays individuels, ainsi que des séries de recommandations pour les pays individuels, les organismes régionaux et les institutions continentales.
- 1.4. Comme les années précédentes, l'objectif du rapport est de présenter les États membres individuels et leurs performances collectives afin de déclencher des actions au niveau continental, régional et national pour conduire collectivement la transformation de l'agriculture en Afrique. Le rapport contribue également à inciter les entités individuelles à stimuler les capacités institutionnelles nationales et régionales en matière de collecte de données agricoles et de gestion des connaissances. Sur la base de ce principe, il est prévu que cela soutienne une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation améliorés et fondés sur des données probantes, ainsi qu'un apprentissage mutuel.
- 1.5. Pour chaque État membre concerné, les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés sont présentés sous la forme d'un "tableau de bord national de la mise en œuvre des engagements de Malabo". Le rapport met en évidence

les résultats d'une période couvrant l'évolution du secteur agricole de 2015 à 2022.

- 1.6. Le rapport examine 12 nouveaux indicateurs et 5 nouvelles catégories de performance, soit un total de 59 indicateurs (y compris les 47 indicateurs initiaux et les 12 nouveaux indicateurs). Ceux-ci sont classés en 28 (24 anciens et 4 nouveaux) catégories de performance sous 7 domaines de performance (7 engagements) pour refléter la Déclaration de Malabo de juin 2014. Les douze nouveaux indicateurs introduits sont liés à : (a) les semences pour le bétail, (b) l'indicateur de performance du secteur des semences (IPSS), (c) l'indice de progrès de la biofortification en Afrique (ABPI), (d) l'agriculture biologique écologique (ABE), (e) les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture, (f) le Coût d'un régime alimentaire sain, (g) la population en surpoids ou obèse, et (h) quatre indicateurs liés au commerce. Il est important de noter que, bien que les nouveaux indicateurs aient été introduits, ils n'ont pas été utilisés dans le calcul des scores des États membres car leur base de référence ne pouvait pas être retracée jusqu'en 2015. Ces nouveaux indicateurs ont été testés dans le cadre de ce quatrième processus de RE et pourraient être inclus dans le calcul des scores lors du cinquième cycle de EB en 2025.
- 1.7. Le rapport est complété par une boîte à outils de communication sur les EB du PDDAA, intelligente et interactive, qui présente les données des RE sous diverses formes, les rendant ainsi plus facilement accessibles aux utilisateurs. L'outil a été développé par l'UA et ses partenaires en étroite consultation avec les CER, les experts techniques et d'autres parties prenantes, en tant que produit d'accompagnement du rapport sur les RE afin de faciliter la diffusion de ses conclusions. L'outil est conçu pour permettre aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes aux niveaux national et régional d'interagir plus facilement avec les données et les informations fournies. La boîte à outils contient des graphiques, des analyses et des cartes claires qui facilitent l'accès aux résultats du EB.
- 1.8. Le rapport comprend une section sur la mise en œuvre de dix (10) décisions de l'UA, thématiques par nature, et spécifiques à la transformation agricole en Afrique, à savoir : Semences et Biotechnologie ; Développement de l'Élevage ; Pêche et Aquaculture ; Irrigation ; Mécanisation ; Utilisation d'Engrais ; Capacités Sanitaires et Phytosanitaires, Politique Foncière, Agriculture Biologique Écologique et Biofortification.
- 1.9. Les indices de référence séquentiels pour l'année inaugurale (2017), 2019, 2021 et maintenant 2023 sont respectivement de 3,96, 6,66, 7,28 et 9,29. La dernière année de suivi sera 2025, année au cours de laquelle un indice de référence de 10 sera utilisé. Par rapport au quatrième critère de référence de l'EB de 9,29 sur 10, qui est le score minimum pour qu'un pays soit sur la bonne voie pour atteindre les buts et objectifs du PDDAA de Malabo d'ici 2025, aucun État membre sur les 49 qui ont présenté un rapport n'est sur la bonne voie. Les trois pays les plus performants par ordre décroissant sont le Rwanda (8,07), le Maroc (6,99) et l'Égypte (6,83), ce qui fait du Rwanda le pays le plus performant pour la quatrième fois. Bien qu'aucun pays ne soit en passe d'atteindre les

objectifs de Malabo d'ici 2025, les progrès réalisés sont louables compte tenu des événements survenus au cours de la période couverte par le rapport. Dans l'ensemble, les résultats reflètent les conséquences des crises successives, notamment la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'impact persistant du COVID-19, les caprices de la nature dus au changement climatique et les conflits internes qui ont érodé certains progrès réalisés au fil des ans. Des études récentes vont dans le même sens, comme le rapport des ODD sur l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur l'agriculture, le commerce, la pauvreté et les systèmes alimentaires en Afrique.

- 1.10. D'après les conclusions, bien qu'il semble que la réalisation des objectifs de Malabo dans leur intégralité puisse être une tâche ardue d'ici 2025, le rapport identifie les actions collectives et individuelles nécessaires pour accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture. Une recommandation essentielle est d'aborder la résilience au-delà des questions de changement climatique et d'inclure des questions émergentes telles que les perturbations de l'approvisionnement alimentaire associées, par exemple, au COVID-19, à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, à l'infestation par la chenille légionnaire d'automne et aux événements liés au climat tels que les inondations et les sécheresses sévères. La publication de ce rapport intervient au moment où le plan stratégique moyen de l'UA (2024-2028) est en cours d'élaboration et où la formulation de l'agenda du PDDAA post-Malabo est initiée par le DADREBED.

MÉTHODOLOGIE AND PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME ÉVALUATION BIENNALE (2023)

2A. Le Processus

- 2.1. Le processus d'élaboration du Rapport d'Évaluation Biennale 2023 a été considérablement perturbé par la guerre Russie-Ukraine 2022, qui a commencé au début du mois de février 2022 et a eu un impact dévastateur sur la chaîne d'approvisionnement en intrants agricoles en Afrique. Les perturbations dans la production et la distribution de ces intrants, tels que les engrais et les produits chimiques agricoles, ont entraîné une hausse des prix, rendant l'agriculture plus coûteuse pour les agriculteurs Africains.
- 2.2. Avant le quatrième cycle d'Évaluation Biennale, la CUA et l'ADUA-NEPAD, en collaboration avec des partenaires, ont organisé l'Événement d'Apprentissage Politique de Malabo (EAPM) en décembre 2022, axé sur l'examen des enseignements tirés de la troisième Évaluation Biennale (EB). L'événement s'est déroulé virtuellement et plus de 200 participants de toute l'Afrique représentant le secteur public, le secteur privé, les groupes d'agriculteurs, la société civile, la jeunesse, le monde universitaire et les médias ont exploré les leçons tirées des deux cycles précédents. Les principaux sujets de discussion, qui ont par la suite contribué à façonner le processus actuel d'évaluation Biennale, étaient les suivants : i) les implications politiques et enseignements tirés du troisième cycle d'évaluation Biennale ; ii) les implications politiques et enseignements tirés du troisième cycle d'Évaluation Biennale ; iii) les implications politiques et enseignements tirés du troisième cycle d'Évaluation Biennale.
- 2.3. Par la suite, le groupe de travail sur les EB, qui est une équipe d'experts techniques issus de diverses institutions Africaines et qui apporte un soutien technique au processus d'EB, a effectué une analyse critique du processus de EB en août 2022, des indicateurs et des méthodes afin de formuler des suggestions pour l'amélioration des processus de collecte et d'analyse des données. Le groupe de travail sur l'EB est divisé en neuf (9) Groupes de Travail Techniques (GTT) organisés autour des sept domaines de performance de la déclaration de Malabo, de la coordination et de la communication et du plaidoyer. Le GTT sur la communication et le plaidoyer a été créé pour assurer la communication et la viabilité du processus d'EB et de l'agenda du PDDAA. Les membres des GTT se sont réunis chaque semaine pendant plusieurs mois en 2022 et 2023, non seulement pour effectuer l'analyse critique de la qualité des données, du processus et des méthodes, mais aussi pour offrir des conseils techniques en vue de la révision des outils d'établissement de rapports sur l'EB, à préparer pour les formations. Ces engagements ont permis de mettre à jour les lignes directrices techniques, le modèle de rapport sur les EB et les notes techniques sur les EB.
- 2.4. Les résultats du processus d'analyse critique et d'examen 2022 ont apporté 12 nouveaux indicateurs et 5 nouvelles catégories de performance. Pour le quatrième cycle d'EB, il y a maintenant un total de 59 indicateurs (47 indicateurs existants et 12 nouveaux indicateurs) classés en 28 (24 anciens et 4 nouveaux) catégories de performance sous 7 domaines de performance (7 engagements) pour refléter la Déclaration de Malabo de juin 2014. En outre, le groupe de travail sur les EB a mis en évidence les questions et les

changements suivants liés aux données : i) des indicateurs précédemment silencieux ou inutilisés dans le système des RE ont été soit inclus dans l'analyse, soit complètement supprimés de la collecte de données ; ii) l'EB en ligne, l'outil de saisie et la gestion des données, a été amélioré pour identifier les erreurs en signalant les entrées inhabituelles. Il a également été amélioré pour intégrer des informations sur la source des données afin d'améliorer la traçabilité des données ; iii) plusieurs nouveaux indicateurs pour suivre les décisions de la CUA ont été développés pour soutenir l'analyse de sa mise en œuvre ; et iv) des erreurs et des lacunes communes dans les données ont été identifiées et nécessitent des investissements supplémentaires de la part de l'UA et des États membres dans le renforcement des capacités de collecte et de gestion des données. À cause de ce fait

La feuille de route pour le troisième processus d'EB

2.5. En étroite collaboration avec les Communautés Économiques Régionales et les experts techniques, une feuille de route pour le quatrième processus d'EB a été préparée par la CUA. Cette feuille de route couvre les différentes étapes et les délais nécessaires à l'élaboration du quatrième rapport sur l'EB.

Formation des formateurs

2.6. En raison de certains changements significatifs dans les modèles de rapport avec l'ajout des nouveaux indicateurs et aussi parce que de nouveaux experts ont rejoint le processus d'EB, un atelier de Formation des Formateurs (TOT) a été organisé physiquement et virtuellement (mode hybride) du 6 au 9 février 2023. Environ 135 experts ont participé aux sessions de formation des formateurs, qui ont couvert les éléments techniques d'EB et planifié l'atelier continental de formation au RE pour les experts nationaux. Au cours de l'atelier de formation des formateurs, au moins 31 experts régionaux des cinq régions ont été formés aux outils actualisés d'établissement de rapports sur les RE du PDDAA.

Formation des experts nationaux

2.7. Au cours de ce quatrième processus d'EB, la CUA a organisé, en collaboration avec les CER, cinq formations régionales virtuelles d'experts nationaux sur les outils actualisés d'établissement de rapports d'EB du PDDAA et la CUA a apporté son soutien aux services d'interprétation : (i) Afrique de l'Est (Anglais) 20-24 mars 2023 : CAE, IGAD et COMESA ; (ii) Afrique Centrale (Français) 27-31 mars 2023 : CEEAE ; (iii) Afrique du Nord (français, Arabe) 20-24 mars 2023 : UMA ; (iv) Afrique Australe (Anglais, Français, Portugais) 27-29 mars 2023 : SADC et COMESA et (v) la Formation Régionale Hybride pour l'Afrique de l'Ouest (Anglais, Français et Portugais) a été reportée au 25-29 avril 2023. À la suite des formations régionales, le quatrième processus d'EB au niveau national a été lancé et a commencé. Les experts nationaux des pays ont été formés par les experts régionaux de ces pays qui ont été formés pendant la Formation continentale des Formateurs (Formation des Formateurs).

Collecte des Données et validation au niveau national

2.8. Après la formation régionale, chaque CER s'est organisée avec ses États membres pour mettre en œuvre sa feuille de route en matière d'EB,

conformément à la feuille de route régionale et continentale. Les CER ont dirigé et coordonné les étapes de la collecte et de la validation des données au niveau national. En particulier, la Commission de l'Union Africaine, avec le soutien financier de l'ARVA et son partenariat avec Ak2063/ReSAKSS, la FAO, l'IFPRI et Policy Link, a facilité la mobilisation du soutien technique nécessaire aux CER pour faciliter la collecte et la validation des données au niveau régional. À tous les niveaux de responsabilité (national, régional et continental), les principaux défis étaient les suivants : (i) la collecte, le nettoyage et l'analyse des données en temps voulu ; (ii) les ressources limitées pour soutenir la validation multipartite des projets de rapports nationaux de RE. Tout au long du processus, la CUA et l'ADUA-NEPAD ont constamment encouragé les États membres de l'UA à intégrer le processus d'Évaluation Biennale dans les systèmes de suivi et d'évaluation réguliers du gouvernement afin d'atténuer les défis logistiques et financiers et d'améliorer la qualité du processus et de ses résultats.

- 2.9. Comme dans le cas des processus inauguraux, deuxième et troisième RE, chaque État membre devait organiser un atelier national multipartite pour examiner et valider le rapport et les données avant de les soumettre aux CER respectives, avec une lettre signée du secrétaire permanent ou d'une autorité du ministère de l'agriculture. Avec l'appui des partenaires techniques, les CER examinent et valident les rapports des États membres, effectuent la première analyse des données et préparent les résumés régionaux du EB qui sont validés au niveau régional avant d'être soumis à la CUA.

Atelier Continental de Nettoyage et de Validation des Données

- 2.10. Après la soumission des rapports et des données des pays avant le 12 août 2023. Ce décalage a été rendu possible par le fait que la date de la réunion du CST, à laquelle le rapport doit être soumis, a été modifiée d'octobre à décembre 2021. Chaque CER a mobilisé des experts régionaux et organisé un examen des rapports nationaux en suivant la note d'orientation sur la collecte des données, les processus de validation nationaux et régionaux pour le quatrième processus de RE transmise aux CER par la CUA. La validation régionale a été organisée avec le soutien de la CUA par le biais d'un financement direct de l'ARVA et d'un appui technique de l'Ak2063/RESAKSS pour la CEDEAO, pour l'UMA plus l'Égypte, pour la SADC, la région orientale plus la République Sahraouie (IGAD, CAE, COMESA et République sahraouie). En Afrique Centrale (CEEAE), seul un pays sur huit a pu organiser sa validation nationale et respecter la date limite du 12 août. L'évaluation régionale a été difficile à organiser en raison de la situation.
- 2.11. Dans l'ensemble, toutes les CER, à l'exception de la CEEAE, ont été en mesure de franchir cette étape importante et d'envoyer des commentaires et des observations aux États membres pour correction dans le rapport national, ainsi que dans le système e-EB, en vue de leur soumission finale le 27 août 2023. Même lorsque le nettoyage des données continentales a commencé, la CUA a prolongé le délai de soumission pour tous les pays restants jusqu'au 15 septembre 2023 afin de permettre à ces pays de finaliser leur validation nationale, la saisie des données et la soumission du rapport dans le système e-EB. Il s'agit de la dernière date limite pour toutes les soumissions. Dans le système e-EB, 43 États membres ont soumis leurs données dans les délais.

- 2.12. La Commission de l'Union africaine (CUA), l'ADUA-NEPAD, les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires techniques (IFPRI, AGRA, FAO, A2063/ReSAKSS, Plocy Link) et les experts régionaux de l'EB ont organisé un atelier de nettoyage et de validation des données continentales prévu pour la fin août et le début septembre à Dar-Es-Salaam, en Tanzanie (du 29 août au vendredi 1er septembre 2023). Ce processus implique une vérification et une évaluation approfondies des données afin de garantir la qualité, l'exactitude et l'exhaustivité des données qui ont été soumises par les États membres. L'atelier vise à harmoniser les processus de nettoyage et de validation des données, à impliquer les responsables des zones d'engagement et à finaliser le nettoyage et la validation des données au niveau continental des soumissions des États membres. Le retour d'information et les commentaires qui ont été fournis par les chefs d'équipe après l'exercice de vérification des données ont été envoyés à chaque CER par la CUA en leur demandant de partager avec leur pays pour examen et la resoumissions des données révisées et le rapport dans le système e-EB avant le 15 septembre 2023.

Atelier de rédaction technique d'EB

- 2.13. En ce qui concerne les rapports établis pendant l'atelier de rédaction, 49 des 55 États membres ont été en mesure de soumettre leurs données et leurs rapports dans le système e-EB. Ainsi, l'atelier de rédaction a préparé le projet de quatrième rapport d'évaluation biennale du PDDAA à Malabo et a donné l'occasion à plusieurs experts de l'évaluation biennale ainsi qu'à toutes les institutions qui ont contribué à ce processus de donner leur appréciation sur la qualité des données avant de commencer le calcul des indicateurs et l'analyse. Plus spécifiquement, l'atelier de rédaction a couvert : (i) la discussion sur les grandes lignes du quatrième rapport de RE et l'attribution de l'expert pour la rédaction ; (ii) la rédaction du projet de rapport ; (iii) la préparation des fiches d'évaluation individuelles des pays ; (iv) la préparation du projet consolidé de quatrième rapport continental de RE ; (v) les prochaines étapes avec la date limite ont été définies. Une réunion de validation finale a été organisée virtuellement en octobre 2023 entre la CUA, l'ADUA-NEPAD, les experts du Bureau du CST et les CER avant de présenter le rapport à la quatrième session ordinaire du CST sur l'ADREE en novembre 2023.

Outils de communication d'EB

- 2.14. L'un des résultats de l'analyse critique du processus de RE menée en août 2022 a été la création d'un neuvième groupe de travail technique sur la communication et le plaidoyer en matière de RE, afin d'améliorer la communication, les efforts de plaidoyer liés aux conclusions du RE et la sensibilisation. Comme d'habitude, les outils de communication et de plaidoyer du RE, à savoir le tableau de bord de l'évaluation biennale du PDDAA et la boîte à outils de l'évaluation biennale du PDDAA, ont été mis à jour pour faciliter l'utilisation des conclusions du quatrième rapport du RE.

Soutien technique au processus d'EB

- 2.15. En partenariat avec les institutions et les partenaires techniques traditionnels des EB, un soutien technique a été apporté à différentes étapes de la mise en œuvre de la quatrième feuille de route continentale des EB. Les experts en EB

d'Ak2063/RESAKSS, de l'IFPRI, de la FAO, d'AGRA, de Policy Link, entre autres, ont apporté un soutien technique lors de l'analyse critique, de la mise à jour des outils de rapport du quatrième RE (lignes directrices techniques, modèle de rapport national et plateforme e-EB), de la formation des formateurs, de la formation des experts nationaux, de la collecte des données, du nettoyage et de l'évaluation des données et de la validation des données au niveau national, de la validation et de l'examen des données au niveau des CER et du nettoyage des données continentales, ainsi que lors de l'atelier de rédaction technique. Les experts de l'EB formés lors de la formation des formateurs et d'autres institutions (universités et groupes de réflexion) ont apporté un soutien technique lors des validations régionales. La CUA et l'équipe Policy LINK ont apporté leur soutien à l'organisation de la plupart des formations régionales sur les RE, des réunions du groupe de travail sur les RE, des réunions mensuelles de coordination du PDDAA avec les CER et l'ADUA-NEPAD, ainsi que d'autres réunions liées au processus des RE.

- 2.16. Grâce à cette subvention de l'ARVA à la CUA, au cours de ce quatrième processus de RE, l'aide budgétaire a été accordée aux CER pour leur permettre d'entreprendre certaines des activités essentielles de la feuille de route du RE au niveau des CER. Ainsi, les CER ont été aidés à entreprendre: (i) des réunions de validation régionales ; et (ii) d'autres activités directement liées au processus de RE. Cette subvention a également permis de financer l'atelier technique de rédaction.
- 2.17. Les CER ont joué un rôle très important dans l'engagement et la mobilisation des États membres, ce qui a facilité le rôle de la CUA et de l'ADUA-NEPAD dans la compilation du quatrième rapport d'Évaluation Biennale.

2B. La Méthodologie

- 2.18. Le Tableau de bord de la Transformation de l'Agriculture en Afrique (TBTA) a été élaboré pour présenter les progrès réalisés par les différents États membres et pour reconnaître et récompenser les États membres les plus performants dans la réalisation des objectifs de la déclaration de Malabo d'ici à 2025. L'AATS est basé sur des méthodes d'étalonnage pour évaluer la performance des pays dans la réalisation des buts et objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo.
- 2.19. L'année cible globale de la Déclaration de Malabo étant 2025, la méthode de référence fournit une échelle graduelle et incrémentale pour évaluer les progrès biennaux par rapport aux indicateurs sous la forme d'un score. En comparant les scores entre les États membres, le TBTA permet une comparaison métrique de pair à pair des performances afin de stimuler l'amélioration continue des interventions en vue d'atteindre des objectifs communs. Dans ce cas, les critères de référence visent principalement à permettre aux États membres de voir comment améliorer leurs performances au fil du temps et de rechercher les meilleures pratiques afin de surmonter les défis identifiés tout en renforçant la culture de l'amélioration continue et en donnant un sentiment d'urgence dans la réalisation des objectifs du secteur agricole.
- 2.20. Les Lignes Directrices Techniques 2023 mises à jour fournissent des détails sur la méthodologie utilisée pour calculer chacun des 59 indicateurs de

performance (47 indicateurs existants et 12 nouveaux indicateurs) avec l'ensemble des paramètres requis. Les Notes Techniques 2023 fournissent des détails supplémentaires sur les méthodes utilisées pour calculer les scores de performance, avec l'année 2015 comme référence pour la mesure de la performance, y compris le système de pondération utilisé pour agréger les scores à travers les différents domaines thématiques.

- 2.21. Le quatrième cycle du RE est utilisé pour piloter les nouveaux indicateurs, mais ceux-ci ne seront pas utilisés pour le calcul de la note et le classement des États membres. Les nouveaux indicateurs sont les suivants 3.1vii (Augmentation en pourcentage de la proportion de semences de bétail évaluées et certifiées adaptées aux conditions locales, par espèce/race/écotype, utilisées annuellement dans un pays (pLCSU), semences de bétail) ; 3.1viii (Indice de performance du secteur des semences) ; 3.5viii (Coût d'un régime alimentaire sain en pourcentage des dépenses alimentaires des ménages) ; 3.5ix (Pourcentage (pourcentage) de la population en surpoids ou obèse, population adulte) ; 3.7 (Indice de progrès de la Biofortification en Afrique, ABPI) ; 5. 1ii (Indice de Diversification du Commerce intra-africain des produits et services agricoles) ; 5.3i (Taux tarifaire, taux moyen pondéré des tarifs appliqués (pourcentage)) ; 5.3ii (Indice des mesures non tarifaires liées au commerce intra-africain des produits et services agricoles) ; 5.3iii (Indice de l'environnement institutionnel favorable à la mise en œuvre de la ZLECA) ; 6.1iii (Total des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture). En outre, le nouveau paramètre EIRB4 a été exclu du calcul de 6.2 et de son score. En raison de graves problèmes liés à la qualité des rapports et des données, l'indicateur 3.6iii a également été réduit au silence au cours de ce quatrième cycle de RE.
- 2.22. Lorsqu'un indicateur est muet, cela signifie qu'il n'a pas été utilisé dans le calcul des notes et du classement des États membres et qu'il n'est pas pris en compte dans l'analyse des notes
- 2.23. Conformément à la structure de performance de la révision biennale (7 domaines d'engagement ventilés en 28 catégories de performance, puis en 59 indicateurs), il existe quatre types de notes : la note I, qui est la note attribuée à l'indicateur de performance sur une échelle de 0 à 10 ; la note C, qui est une agrégation des notes I pour la catégorie de performance ; la note T, qui est une agrégation des notes C pour le thème de performance ou le domaine d'engagement ; et la note O, qui est la note globale (ou l'agrégation des notes T) pour la réalisation de la déclaration de Malabo. Pour chaque note agrégée (c'est-à-dire *la note C, la note T et la note O*), un système de pondération égale est utilisé.
- 2.24. Les algorithmes de calcul correspondants, entièrement détaillés dans les notes techniques 2023, ont guidé la conception de la base de données pour la compilation des données par pays afin de générer le tableau de bord 2023.
- 2.25. La Comparaison des Notes des Pays dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo et les 49 profils de pays présentés dans le chapitre 7 du **Tableau de bord de transformation de l'agriculture en Afrique** (TBTA), qui résume les progrès individuels des pays dans la réalisation des engagements de la Déclaration de Malabo. Les définitions techniques standard suivantes doivent être notées pour faciliter une compréhension complète du rapport d'Évaluation Biennale et du TBTA.

- 2.26. Un objectif : est une valeur à atteindre à une année ultime (année cible) par un élément exprimé dans un engagement. Par exemple, l'engagement de "tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'ici 2025 par rapport à 2015" - l'objectif est de 200 % à atteindre d'ici l'année cible de 2025 par rapport à l'année de référence de 2015.
- 2.27. Un indicateur : Il s'agit d'un paramètre ou d'une combinaison de paramètres qui mesure directement (sans autre calcul) la valeur de l'élément mesuré. Par exemple, pour l'engagement de la section 2.24, l'indicateur est le "*taux de croissance du commerce intra-Africain*".
- 2.28. Un jalon : C'est la valeur que doit atteindre l'indicateur au cours d'une année de mesure pour que le pays soit sur la bonne voie pour atteindre l'objectif, en supposant que la progression est linéaire. En tant que tel, le jalon peut varier d'une année à l'autre. Par exemple, pour l'engagement de la section 2.24, le jalon pour la troisième année (année de mesure 2018) est de 60 % [égal à $(200 \%/10) * 3$]. Il convient de noter que le jalon peut rester constant si l'objectif est le même pour chaque année. Par exemple, pour l'engagement d'"*augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture en tant que part des dépenses nationales totales, à au moins 10 % chaque année*", le jalon pour chaque année est de 10 %.
- 2.29. Un score : est une valeur basée sur une échelle de 0 à 10 qui reflète la performance par rapport à un indicateur au cours d'une année donnée. Comme dans l'exemple de l'engagement de la section 2.26, un pays ayant atteint 150 % de progrès au cours d'une année donnée aura un score de 7,5 [égal à $(150/200) * 10$].
- 2.30. Un point de référence : Est le score correspondant à la valeur du jalon, qui est le score minimum qu'un pays doit avoir pour être sur la bonne voie cette année-là. Comme pour un jalon, le point de référence peut varier d'une année à l'autre et atteindre la valeur maximale de 10 au cours de l'année cible, ou rester constant à 10 chaque année. Le point de référence pour la présente période de référence (année de mesure 2022) est de 9,29, contre 7,28 dans le dernier rapport de situation (année de mesure 2020).
- 2.31. SUR LA VOIE : Signifie que l'État membre a obtenu un score égal ou supérieur au point de référence (9,29) et qu'il est donc sur la bonne voie pour atteindre l'objectif des engagements de Malabo.
- 2.32. PAS SUR LA VOIE : Signifie que le pays a obtenu un score inférieur à la référence et qu'il n'est donc PAS sur la trajectoire pour atteindre l'objectif des engagements de Malabo.
- 2.33. La catégorie de performance introduite dans le troisième cycle des RE est maintenue pour le quatrième cycle des RE et indique les États membres qui PROGRESSENT BIEN, c'est-à-dire les États membres dont la note globale est égale ou supérieure à 5, mais inférieure à l'indice de référence de 9,29, et qui, par conséquent, ne sont toujours PAS sur la trajectoire qui leur permettrait d'atteindre l'objectif des engagements de Malabo.

2C. Problèmes relatifs à la Qualité des Données

Inquiétudes sur la qualité des données

- 2.34. L'obtention de données de haute qualité pour le processus de EB est restée une priorité absolue. Diverses stratégies ont été mises en œuvre au cours des cycles de RE pour contribuer à l'amélioration de la qualité des données. Il s'agit notamment de l'introduction du portail en ligne (eEB) au cours du deuxième cycle du RE, qui a contribué à améliorer le rythme de compilation, de vérification et de traitement des données, la documentation des données et la rapidité de production du tableau de bord et des résultats connexes utilisés dans la préparation du rapport du RE. L'eEB a également permis de créer une base de données chronologique sur plus de 500 variables ou paramètres de 2015 à l'année la plus récente de ce quatrième cycle de EB. Ces données peuvent être utilisées pour effectuer des analyses stratégiques sur diverses questions liées à l'agriculture et à la transformation des systèmes alimentaires. Dans ce quatrième cycle du RE, le système eEB a été encore amélioré pour réduire un grand nombre d'erreurs courantes de saisie de données (par exemple, des zéros non intentionnels, des unités de mesure, des ratios et des pourcentages non plausibles, entre autres) en plaçant diverses restrictions sur les champs ou les cellules de saisie de données.
- 2.35. Alors que ces mesures semblent avoir contribué à réduire un grand nombre des erreurs courantes mentionnées ci-dessus, les types et l'étendue de l'analyse critique menée pour identifier les problèmes de qualité des données et utilisée dans la mise en œuvre des stratégies susmentionnées ont été limités à quelques indicateurs et thèmes seulement. Ainsi, les améliorations n'ont pas été les mêmes pour les données des différents thèmes et indicateurs. Dans les précédentes EB également, les principaux problèmes liés aux données manquantes n'ont pas été mis en évidence ou ont été masqués par la méthodologie de notation. Par exemple, les observations manquantes ont été traitées en attribuant une note de zéro (0) pour les indicateurs et les pays concernés. Les problèmes de valeurs aberrantes ont été traités en réduisant les valeurs des indicateurs concernés au minimum ou au maximum de la plage de valeurs attendue, puis en attribuant une note de zéro (0) ou de dix (10), respectivement. Ces pratiques peuvent avoir réduit l'exigence, la motivation ou l'incitation à effectuer des contrôles détaillés de la qualité des données et à demander aux pays de réviser les données présentant des problèmes.
- 2.36. Dans cette quatrième EB, un délai supplémentaire a été prévu dans le processus pour effectuer des contrôles de la qualité des données sur les paramètres et pour permettre aux pays de réviser leurs données en conséquence. Toutefois, le temps alloué et les capacités disponibles n'ont pas été suffisants, car les types de contrôles de qualité des données requis ont été sous-estimés. De même, le retour d'information aux pays (comme cela a été tenté dans la troisième EB) était également trop important pour qu'ils puissent traiter pleinement les problèmes de données identifiés.
- 2.37. Les points saillants des problèmes de qualité des données de l'EB, regroupés en trois catégories, sont présentés ci-dessous : (1) processus de soumission des données et système eEB, (2) qualité des paramètres des données, et (3) calcul des indicateurs et des scores.

Soumission des données et système d'EB électronique

- 2.38. L'un des points essentiels est la question soulevée par certains États membres, selon laquelle ils n'ont pas pu télécharger de données parce que le système eEB ne leur permet pas de le faire. Étant donné que de nombreux États membres ont réussi à télécharger des données concernant les mêmes indicateurs, le problème semble être davantage du côté de ces États membres et peut refléter des différences dans les capacités de ceux qui tentent de naviguer dans le système eEB. En outre, essayer de télécharger des données à la dernière minute peut être frustrant car le système eEB vérifie de nombreuses cohérences internes dans les données avant de les accepter.
- 2.39. La soumission des données sur le commerce agricole intra-africain (en particulier l'indicateur 5.1) semble avoir été bâclée en général lorsqu'elle est évaluée à partir des données générées par l'eEB pour l'analyse. Les cellules de données sont remplies d'un mélange de données numériques et de chaînes de caractères, avec beaucoup d'informations incompréhensibles. Cela se reflète dans le faible nombre de pays pour lesquels l'indicateur a été calculé avec succès, par rapport aux précédents eEB.
- 2.40. Une autre lacune du système eEB est que les données fournies pour l'analyse ne sont pas accompagnées de métadonnées. En outre, les données se présentent sous une forme large, où les variables sont constituées des paramètres, de leurs subdivisions et des années. Cela ne rend pas le système facile à utiliser et pourrait dissuader de nombreuses personnes de l'utiliser.

Qualité des paramètres des données

- 2.41. Depuis le premier rapport sur les EB, plusieurs études ont analysé les problèmes de qualité des données, notamment les données manquantes, les zéros involontaires, les unités de mesure, les valeurs aberrantes et les ratios et pourcentages non plausibles, ainsi que la somme des parties qui ne correspond pas au montant total, entre autres. L'un des problèmes les plus graves est celui des données manquantes (voir le tableau 2.1). Le taux global de communication des données étant de 60 % (ou 64 % si l'on exclut les 12 nouveaux indicateurs de ce quatrième cycle d'EB), les données manquantes constituent un problème majeur. Cela signifie que de nombreux pays se verront attribuer un score de zéro pour les indicateurs concernés. Le thème 1 présente le taux de notification le plus élevé (96,1 %), suivi du thème 2 (82,8 %), du thème 7 (75,7 %), du thème 6 (67,2 %), du thème 5 (59 %) et des thèmes 3 et 4 (56,1 % chacun).
- 2.42. Bien que les nouveaux indicateurs aient réduit le taux global de notification (64,3 % lorsqu'ils sont exclus contre 59,2 % lorsqu'ils sont inclus), ils ont eu un effet mitigé sur les taux de notification des thèmes concernés : positif pour les thèmes 6 et 7 et négatif pour les thèmes 3 et 5.
- 2.43. Le tableau 2.2 montre le taux de déclaration des données par pays, 12 d'entre eux déclarant au moins 80 % des données (Gambie, Nigeria, Tanzanie, Togo, Égypte, Rwanda, Kenya, Madagascar, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana et Burundi). À l'autre extrémité de l'échelle, une vingtaine de pays ont un taux de déclaration inférieur à 50 %. Si l'on tient compte d'autres problèmes de données (voir plus loin), cela signifie qu'environ la moitié des 49 pays déclarants ne disposent pas de suffisamment de données pour procéder à une évaluation complète de leurs progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo. Pour ces pays, les scores d'EB sont très bas (étant donné les zéros pour les

indicateurs manquants) et il est préférable de les classer comme "inconnus" plutôt que comme "pas sur la bonne voie".

- 2.44. Le tableau 2.2 fait apparaître des différences dans les données manquantes entre les paramètres, les indicateurs et les pays d'un même thème, qui, avec les autres problèmes de données, sont résumés ci-dessous pour les différents domaines thématiques.

Table 2.1: Taux de rapport des données dans la quatrième EB par domaine thématique, 2015-2022

	Excluant les 12 nouveaux indicateurs				Excluant les 12 nouveaux indicateurs			
	(Nombre) des paramètres	Observations			(Nombre) des paramètres	Observations		
		(No.) requis	(No.) rapporté	(No.) rapporté		(No.) requis	(No.) rapporté	Rapporté (pourcentage)
Thème 1+	32	1.568	1.507	96,1	32	1.568	1.507	96,1
Thème 2	24	9.408	7.792	82,8	24	9.408	7.792	82,8
Thème 3	286	95.648	53.632	56,1	215	67.816	43.866	64,7
Thème 4	69	27.048	15.179	56,1	69	27.048	15.179	56,1
Thème 5++	65	19.306	11.390	59,0	54	18.081	10.944	60,5
Thème 6	17	4.263	2.863	67,2	13	2.695	1.767	65,6
Thème 7	60	3.283	2.485	75,7	49	2.744	2.053	74,8
Total	553	160.524	94.848	59,1	456	129.360	83.108	64,2

Source: Analyse des données d'EB.

Notes sur le tableau 2.1 : Observations = [paramètres nécessaires pour la dernière année seulement * 49 (nombre de pays)] + [paramètres nécessaires pour toutes les années * 49 (nombre de pays déclarants) x 8 (nombre d'années)]. + Exclut les données relatives à trois paramètres qui varient selon les pays et dépendent des réponses aux questions précédentes. ++ Exclut les données du point 5.1 pour environ 12 paramètres (quantité/valeur des importations/exportations ou des biens/services) qui n'ont pas pu être extraits et analysés dans Stata (voir la discussion sur les questions relatives à l'eEB).

Thème 1

2.45. Les données requises ici ne concernent que l'année la plus récente, c'est-à-dire 2022 dans cette quatrième EB, afin de saisir l'état ou l'étendue de l'institutionnalisation des processus du PDDAA, en ce qui concerne la mise en œuvre du PNIA, la coordination des activités et des investissements, et l'utilisation des données probantes dans la prise de décision. La majeure partie des vérifications de données effectuées ici a porté sur les données manquantes, qui ont déjà été présentées ci-dessus. Étant donné qu'il peut ne pas y avoir d'enregistrements disponibles publiquement sur ces données, un défi majeur est de savoir comment effectuer des contrôles indépendants de la qualité des données. Si l'on compare les données fournies pour ce quatrième RE aux données fournies pour la troisième EB sur la mise en œuvre du PNIA (indicateur 1.1), par exemple, il semble qu'il y ait eu une régression pour plusieurs pays, ce qui paraît déraisonnable. Il s'agit là d'un signal d'alarme pour savoir quelles données (troisième ou quatrième EB) sont les plus précises. Si le taux élevé de notification des paramètres est encourageant, la fiabilité des données dépendra de la mesure dans laquelle elles se maintiennent lorsqu'elles sont recoupées avec les enregistrements disponibles, ce qui doit être fait.

Table 2.2: Taux de déclaration des données dans le quatrième RE par pays 2015-2022

Pays	Données déclarées		Pays	Données déclarées	
	Nombre	Pourcentage du totale		Nombre	Pourcentage du totale
Gambie	3162	96.1	Guinée	1853	56.3
Nigéria	3138	95.3	Mauritanie	1846	56.1
Tanzanie	3134	95.2	Lesotho	1805	54.8
Togo	2867	87.1	Comores	1684	51.2
Egypte	2814	85.5	Afrique du Sud	1657	50.3
Rwanda	2794	84.9	Djibouti	1643	49.9
Kenya	2762	83.9	Zambie	1510	45.9
Madagascar	2721	82.7	Cameroun	1494	45.4
Burkina Faso	2679	81.4	Namibie	1471	44.7
Ethiopie	2673	81.2	Niger	1411	42.9
Ghana	2653	80.6	Cap Vert	1390	42.2
Burundi	2651	80.5	Liberia	1185	36.0
Uganda	2584	78.5	Maurice	1169	35.5
Eswatini	2569	78.0	Congo	1163	35.3
Sierra Léone	2566	77.9	Soudan du Sud	1129	34.3
Mali	2500	75.9	Seychelles	1011	30.7
Benin	2473	75.1	Botswana	1011	30.7
Mozambique	2448	74.4	Angola	958	29.1
Tunisie	2374	72.1	Guinée-Bissau	825	25.1
Zimbabwe	2323	70.6	Rép. Centre-Africaine	798	24.2
Maroc	2195	66.7	Somalie	770	23.4
Cote d'Ivoire	2157	65.5	Guinée Equatoriale	656	19.9
Gabon	2052	62.3	Rép. A. Saharawi	209	6.3
Malawi	1975	60.0	Libye	68	2.1
Sénégal	1901	57.7			

Source: Analyse des données de la quatrième EB.

Notes: Le nombre total d'observations est 3292 par pays.

Thème 2

2.46. Différents types de contrôles de la qualité des données ont été effectués, les valeurs aberrantes et la somme des parties qui ne s'ajoutent pas au total étant les plus problématiques (voir les résultats dans le tableau 2.3). Pris individuellement, les résultats peuvent ne pas sembler substantiels. Cependant, lorsqu'ils sont pris dans leur ensemble, ils sont préoccupants. Par exemple, les données manquantes, les valeurs nulles et les valeurs aberrantes représentent ensemble 25 à 30 % du total des observations requises. Ces éléments, ainsi que les autres problèmes identifiés, compromettent le taux de déclaration élevé (82,8 %, tableau 1) et les données permettant de suivre de manière fiable les progrès de tous les pays dans la réalisation des engagements de la déclaration de Malabo liés au thème 2.

Table 2.3: Résumé des problèmes de données identifiés sur les paramètres du thème 2 dans la quatrième EB, 2015-2022

Type de contrôle de la qualité des données	Nombre total d'observations analysées	Observations avec drapeaux rouges (pourcentage du total)
Les données qui manquent	9408	17,2
Valeurs Zéro qui ne sont pas possibles	9408	1,1
Valeurs aberrantes : Taux de croissance annuel > 50 %.	9408	8,4
Unités : milliers, millions, milliards, etc.	9408	3,5
Total - Somme des parties du sous-secteur > 5 pour cent		
Dépenses publiques pour l'agriculture	392	10,1
Valeur ajoutée agricole	392	15,8
Total - Somme des parties homme/femme > 0		
Agriculteurs ayant accès aux services financiers	392	6,2
Agriculteurs	392	6,2
Agriculteurs > population	392	1,1

2.47. Si l'on examine la distribution des données manquantes, par exemple, on constate qu'elles sont plus fréquentes pour les paramètres relatifs aux investissements du secteur privé national et étranger et aux dépenses de recherche agricole. En comparant les pays, seuls 11 d'entre eux (Comores, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone et Ouganda) n'avaient aucune donnée manquante pour aucun des paramètres. Les pays les plus touchés, c'est-à-dire ceux dont le pourcentage de données manquantes est le plus élevé, sont la Libye (100 %), l'Angola (91%), la République centrafricaine (61%), le Botswana (60%), le Cap Vert (42%), la Zambie (41%) et le Niger (39%).

Thème 3

2.48. La majeure partie des contrôles de données effectués ici a porté sur les données manquantes, dont les résultats ont déjà été présentés précédemment. Quelques valeurs nulles non plausibles (13 au total) ont été trouvées pour les indicateurs des catégories de performance (CP) 3.4 et 3.5. Étant donné que le thème 3 présente la majeure partie des données requises

(environ 60 %, voir le tableau 1) ainsi que l'un des taux de déclaration des données les plus faibles (56,1 %, voir le tableau 1), il est nécessaire de procéder à d'autres types de contrôles de la qualité des données, en plus de comprendre les problèmes liés aux données manquantes, afin de contribuer à la conception de meilleures stratégies susceptibles d'améliorer le taux de déclaration et la qualité des données.

Thème 4

2.49. Pour le quatrième thème, les problèmes de qualités des données suivant ont été identifiés:

- Croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (PIB agricole) : trois pays avec des valeurs aberrantes significatives (Malawi : 275,544 pour cent ; Sierra Leone : 128,314 pour cent et Afrique du Sud : 125,1997 pour cent) et 23 pays avec des valeurs manquantes.
- Taux de réduction du taux de pauvreté au seuil international de pauvreté (4_1iv) et Taux de réduction du taux de pauvreté au seuil national de pauvreté (4_1iii) : i) 4_1iii et 4_1iv : les taux de pauvreté négatifs, manquants et nuls ont tous reçu un score de zéro ; ii) 4_1iv : deux pays avec des valeurs aberrantes significatives (Égypte : -106,111 pour cent ; Tunisie : -80 pour cent) ; iii) 4_1iii: Seulement 20 pays avec des scores non nuls ; iv) 4_1iv : 30 pays avec des valeurs manquantes.
- Taux de réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production : i) des valeurs négatives, manquantes (18) et nuls ont été attribuées à tort ; ii) des valeurs aberrantes significatives pour le Nigéria (-1283,26 pour cent) et le Kenya (-167,04 pour cent).
- Jeunes engagés dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles : i) valeurs anormalement élevées pour le Mali (89,2 pour cent) ; le Nigeria (88,92 pour cent) ; le Kenya (74,9 pour cent) ; l'Égypte (64,3 pour cent) et le Zimbabwe (63,6 pour cent) ; ii) valeurs anormalement basses pour le Togo, l'Afrique du Sud, le Sénégal, la Mauritanie et l'Angola, et iii) 21 valeurs manquantes ont été mises à zéro à tort.
- Proportion de femmes rurales autonomes dans l'agriculture : i) valeurs anormalement élevées pour le Maroc (99,9 %) ; le Gabon (82,3 %) ; le Ghana (76,8 %) ; le Kenya (74,2 %) et le Rwanda (63,9 %) ; ii) valeurs anormalement basses pour l'Afrique du Sud, le Bénin, la Mauritanie, le Niger et le Togo ; et iii) 21 pays ayant des valeurs manquantes se sont vus attribuer à tort des scores de zéro.

Thème 5

2.50. Pour le thème 5, la majeure partie des vérifications de données effectuées concernait les données manquantes, dont les résultats ont déjà été présentés précédemment. D'autres problèmes ont été identifiés avec l'indicateur 5.2i (indice de facilitation des échanges (IFE)), dont les paramètres sont censés être normalisés (entre 0 et 100). Cependant, le paramètre "administration des frontières" n'était pas normalisé et présentait des valeurs en dehors de la fourchette. Il a donc été décidé d'exclure ce paramètre du calcul de l'indicateur TFI. D'autres problèmes ont également été identifiés pour quelques pays (Égypte, Sierra Leone et Guinée équatoriale) sous le paramètre "Immigration" (nombre de pays africains avec visa à l'arrivée + nombre de pays avec entrée

sans visa), où les valeurs des données enregistrées étaient supérieures au maximum possible de 54. Ce problème peut être résolu en incluant une restriction sur la cellule de saisie des données dans l'eEB, ainsi qu'en dispensant une formation sur la question à l'aide de ces exemples. D'une manière générale, il convient d'effectuer davantage de types de contrôles de la qualité des données et de comprendre pourquoi les données commerciales visées au point 5.1 ont été difficiles à télécharger pour de nombreux pays (voir la discussion sur les questions relatives à l'eEB).

Thème 6

- 2.51. Outre les problèmes de données manquantes identifiés plus haut, le principal problème concerne le paramètre relatif au "*pourcentage des dépenses publiques consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience, en particulier aux systèmes d'alerte précoce et de réponse, aux filets de sécurité sociale et à l'assurance indexée sur les conditions météorologiques*" (EIRB4 sous l'indicateur 6.2). Il semble que si certains pays ont utilisé les dépenses publiques totales comme dénominateur approprié, d'autres ont utilisé à tort les dépenses agricoles comme dénominateur. Ce problème doit être résolu et une formation adéquate doit être dispensée lors du prochain cycle de RE, en plus de la définition de la cible. Différents types de contrôles des autres paramètres sont également nécessaires.

Thème 7

- 2.52. Ici aussi, l'essentiel des contrôles portait sur les données manquantes, ce qui était plus fréquent pour l'indicateur 7.1 relatif à l'indice de capacité à produire et à utiliser des données et des informations statistiques agricoles (ASCI). Pour les paramètres de l'indicateur 7.1, par exemple, le pourcentage de pays n'ayant pas communiqué de données allait de 20 à 50 %, contre moins de 20 % pour les autres paramètres du thème 7. D'autres problèmes ont été identifiés, tels que des valeurs nulles et un mélange de valeurs textuelles et numériques, en particulier pour Madagascar et le Togo. Comme pour le thème 1, il se peut qu'il n'y ait pas d'enregistrements accessibles au public pour effectuer des contrôles indépendants de la qualité des données sur les différents paramètres. Par conséquent, des contrôles de cohérence avec les données des RE précédents (voir l'exemple du thème 1) peuvent s'avérer nécessaires pour améliorer les contrôles de données. Lorsque le taux global de déclaration des données (voir tableau 2) est comparé à l'indicateur de soumission des RE (7.3), par exemple, la figure 1 soulève des inquiétudes quant à l'évaluation subjective et plus élevée du processus de soumission et de validation des RE par rapport à la réalité.

Calcul des indicateurs et des scores

- 2.53. Étant donné que toutes les années de données sur les paramètres ne sont pas utilisées dans le calcul des indicateurs, l'analyse des données manquantes et des valeurs aberrantes au niveau de l'indicateur est également utile pour mieux comprendre les problèmes liés aux données. Sur les 58 indicateurs, 11 nécessitent des données pour toutes les années (2015 à 2022), 15 nécessitent des données pour 2015 et 2022, et les 32 indicateurs restants nécessitent des données pour 2022 uniquement. Les tableaux 2.4 et 2.5 présentent les

résultats des valeurs manquantes, des valeurs aberrantes et des valeurs nulles des indicateurs par thème et par pays, respectivement. À ce niveau de l'analyse, les problèmes semblent moindres par rapport à l'analyse au niveau des paramètres (voir tableaux 2.1 et 2.2). Toutefois, la répartition des problèmes par thème montre toujours que les thèmes 3 et 4 sont les plus touchés. Globalement, 69 à 72% des indicateurs sont calculés. Les valeurs nulles semblent également poser le plus de problèmes pour les thèmes 3 et 4, ainsi que pour les pays dont les taux de déclaration sont les plus faibles. Dans l'ensemble, étant donné que les problèmes au niveau des paramètres n'ont pas été abordés, ces résultats peuvent masquer les problèmes de qualité des données dans la mesure où les indicateurs calculés semblent corrects alors que les données sous-jacentes sur les paramètres ne le sont pas. Il devient alors difficile de tirer des implications politiques fiables et utiles de l'analyse des indicateurs et des scores qui en sont dérivés.

Figure 2.1: Comparaison entre le taux global de rapportage des données et l'Indicateur 7.3 dans l'EB

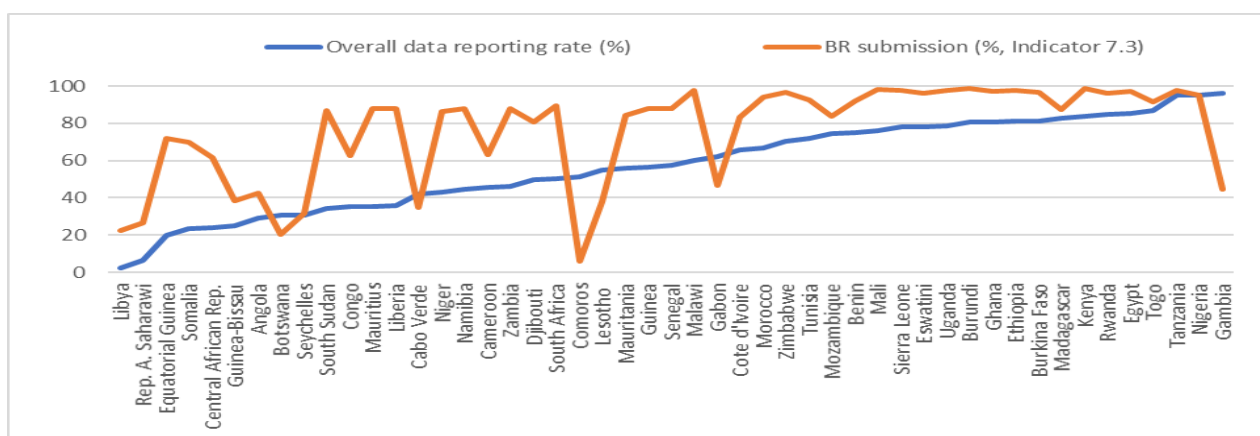


Table 2.4: Valeurs manquantes, valeurs nulles et valeurs aberrantes des indicateurs de la quatrième EB par thème

	Total requis	Calculés, y compris les valeurs nulles		Calculés, y compris les valeurs nulles	
	Nombre	Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total
Thème 1	147	147	100	144	98.0
Thème 2	294	222	75,5	221	75.2
Thème 3	980	671	68,5	659	67.2
Thème 4	343	205	59,8	179	52.2
Thème 5	98	44	44,9	44	44.9
Thème 6	147	107	72,8	105	71.4
Thème 7	147	147	100	139	94.6
Total	2156	1543	71,6	1491	69.2

Notes: Nombre total des indicateurs est 44. Deux indicateurs qui existent et les 12 nouveaux étaient exclus des calculs dans le rapport.

Conclusion et recommandations

2.54. Les problèmes de qualité des données indiquent qu'environ la moitié des 49 pays déclarants n'ont peut-être pas suffisamment de données pour procéder à une évaluation complète de leurs progrès dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo. Les principales interventions recommandées pour résoudre ces problèmes sont les suivantes: (1) l'harmonisation de l'analyse critique au sein des différents groupes de travail techniques du BR, y compris l'examen de leurs résultats; (2) le renforcement des capacités (humaines, financières, organisationnelles, etc.) des équipes chargées de l'établissement des rapports des pays de l'EB et la formation sur les questions de qualité des données ; (3) l'accessibilité de l'eEB tout au long de l'année ou à plusieurs périodes de l'année pour que les États membres puissent télécharger/mettre à jour les données au fur et à mesure qu'ils les obtiennent ; et (4) l'inclusion de métadonnées avec les données de l'eEB et la mise à disposition des données au public afin de promouvoir diverses analyses des données. L'UA doit également travailler avec les communautés économiques régionales et les États membres pour institutionnaliser le processus de RE dans les systèmes nationaux de S&E et les mécanismes de responsabilité, y compris en explorant l'importation directe de données des bases de données statistiques nationales dans l'eEB.

Table 2.5: Valeurs manquantes, valeurs nulles et valeurs aberrantes des indicateurs de la quatrième EB par pays

Pays	Calculé, y compris les valeurs nulles		Calculé, les valeurs nulles exclues		Pays	Calculé, y compris les valeurs nulles		Calculé, les valeurs nulles exclues	
	Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total		Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total
Rwanda	44	100	44	100,0	Mozambique	33	75,0	32	72,7
Ghana	43	97,7	43	97,7	Niger	33	75,0	31	70,5
Mali	43	97,7	43	97,7	Djibouti	31	70,5	30	68,2
Egypte	42	95,5	42	95,5	Liberia	31	70,5	29	65,9
Maroc	42	95,5	42	95,5	Sénégal	31	70,5	30	68,2
Benin	41	93,2	39	88,6	Guinée	30	68,2	28	63,6
Kenya	41	93,2	41	93,2	Cameroun	29	65,9	27	61,4
Madagascar	41	93,2	41	93,2	Congo	29	65,9	29	65,9
Tanzanie	41	93,2	40	90,9	Guinée-Bissau	28	63,6	27	61,4
Tunisie	41	93,2	40	90,9	Maurice	28	63,6	27	61,4
Ethiopie	40	90,9	39	88,6	Mauritanie	27	61,4	26	59,1
Gambie	40	90,9	40	90,9	Comores	26	59,1	24	54,5
Nigeria	40	90,9	39	88,6	Seychelles	26	59,1	24	54,5
Burkina Faso	39	88,6	39	88,6	Namibie	25	56,8	24	54,5
Burundi	39	88,6	39	88,6	Zambie	25	56,8	24	54,5
Togo	39	88,6	38	86,4	Soudan du sud	23	52,3	23	52,3
Uganda	39	88,6	39	88,6	Afrique du Sud	22	50,0	20	45,5
Malawi	36	81,8	35	79,5	Botswana	19	43,2	18	40,9
Sierra Leone	36	81,8	36	81,8	Somalie	18	40,9	16	36,4
Côte d'Ivoire	35	79,5	35	79,5	Guinée Équatoriale	15	34,1	14	31,8
Zimbabwe	34	77,3	33	75,0	Rép. Centrafricaine	14	31,8	11	25,0
Cabo Verde	33	75,0	33	75,0	Angola	13	29,5	9	20,5
Eswatini	33	75,0	32	72,7	Rép. A. Saharawi	11	25,0	7	15,9
Gabon	33	75,0	33	75,0	Libye	8	18,2	4	9,1
Lesotho	33	75,0	32	72,7					

Notes: Le nombre total des indicateurs est 44. Deux indicateurs existants et douze nouveaux étaient exclus des calculs pour le rapport.

RÉSULTATS CLÉS

3A. Progrès dans la Réalisation des Engagements

3A.0 Performance Continentale

- 3.1. Pour ce quatrième rapport d'Évaluation Biennale du PDDAA (2023), 49 des 55 États membres ont soumis leurs rapports nationaux validés à la Commission de l'Union africaine (CUA) par l'intermédiaire de leurs Communautés Économiques Régionales (CER) respectives. Les pays qui ont présenté un rapport en 2023 sont les suivants : Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sahraoui, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
- 3.2. Les six États membres qui n'ont pas pu respecter le délai et qui ne sont donc pas notés dans ce quatrième rapport d'évaluation biennale sont l'Algérie, la RD Congo, l'Érythrée, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan et le Tchad.
- 3.3. Le quatrième rapport d'Évaluation Biennale présente des conclusions qui donnent à réfléchir. Le critère de référence pour qu'un pays soit sur la bonne voie a augmenté successivement au cours des huit (8) années du processus de RE, de 3,94 dans le RE inaugural (2017), en passant par 6,66 et 7,28 en 2019 (deuxième) et 2021 (troisième), et se situe maintenant à 9,29 pour cette quatrième EB. Sur les 49 États membres qui ont fait état de progrès dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo au cours du cycle d'évaluation biennale 2023, aucun pays n'est en bonne voie pour réaliser les engagements du PDDAA de Malabo d'ici à 2025. Il est frappant de constater qu'au cours du troisième cycle, seul un État membre était sur la bonne voie, que quatre (4) États membres étaient sur la bonne voie en 2019 au cours du deuxième cycle d'évaluation biennale et que 17 États membres étaient sur la bonne voie au cours du premier cycle d'évaluation biennale (2017). Le fait de ne pas être sur la bonne voie ne signifie pas que les États membres n'ont pas fait de progrès - en fait, douze (12) États membres ont régulièrement amélioré leurs performances depuis le cycle inaugural de l'EB. Il s'agit des Comores, du Lesotho, du Cabo Verde, du Zimbabwe, de la Gambie, du Nigeria, de l'Ouganda, de l'Égypte, du Maroc, du Rwanda, du Burundi et du Kenya. En particulier, l'Éthiopie, le Mali, le Maroc et le Rwanda ont obtenu des notes supérieures à cinq (5) sur dix pour tous les cycles d'EB.
- 3.4. Les résultats révèlent le besoin urgent d'accélérer la mise en œuvre du PDDAA, au cours des deux prochaines années jusqu'en 2025, afin de construire un système alimentaire africain résilient. Le rapport souligne également la nécessité d'examiner les progrès réalisés par les États membres depuis le début de la période de Malabo en 2015 afin de documenter les progrès et d'établir les domaines de réussite et les défis qui fourniront des domaines prioritaires pour alimenter le développement de l'agenda post-Malabo pour les 10 prochaines années (2026-2035).
- 3.5. Le score global pour l'ensemble de l'Afrique est de 4,56. Bien que ce score soit supérieure au score global de 4,32 en 2021 et de 4,03 pour les cycles

d'Évaluation Biennale de 2019, le continent progresse mais n'est toujours pas en mesure de respecter les engagements du PDDAA/Malabo d'ici à 2025.

3A.1 Engagement 1: Nouvel engagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA

- 3.6. Dans le cadre du processus du PDDAA, les États membres de l'UA sont tenus de s'engager à respecter les idéaux et les principes du PDDAA et de suivre les processus pertinents du PDDAA. Cet engagement exigeait que les États membres atteignent un taux de réalisation de 100 % d'ici 2018 (ce qui équivaut à une note de 10). Dans l'ensemble, contrairement à l'Évaluation Biennale de 2021 où trois (3) des cinquante et un (51) États membres qui ont présenté un rapport étaient en bonne voie pour respecter cet engagement, au cours de la présente période de référence, seul un État membre (le Niger) sur les quarante-neuf (49) États membres qui ont présenté un rapport sur cet indicateur, est en bonne voie pour maintenir la réalisation de cet engagement de Malabo. Cela représente une baisse des progrès sur le continent. Cependant, il est important de noter que les neuf (9) autres États membres suivants (Rwanda, Maroc, Ouganda, Zimbabwe, Bénin, Nigeria, Tunisie, Éthiopie et Tanzanie) sont proches d'être sur la bonne voie puisqu'ils ont obtenu un score supérieur à 9 sur 10.
- 3.7. Cet engagement est suivi au moyen de trois indicateurs spécifiques. Ces trois indicateurs sont mis en évidence dans le présent rapport (indice d'achèvement du processus du PDDAA ; existence et qualité d'un organe de coordination multisectoriel et multipartite dans le secteur ; politiques fondées sur des données probantes, institutions de soutien et ressources humaines correspondantes).
- 3.8. Le premier indicateur suit l'achèvement des processus nationaux du PDDAA. Il s'agit de mesurer le niveau d'achèvement du processus PDDAA dans le pays. Il est mesuré par le niveau de disponibilité des documents nécessaires qui justifient l'achèvement de chacune des quatre principales étapes de la mise en œuvre de la déclaration de Malabo au niveau national. Ces principales étapes sont les suivantes (i)- l'étape de la domestication, (ii)- l'étape de l'évaluation du PNIA, (iii)- l'étape de la mise en œuvre du PNIA ; et (iv)- l'étape du suivi et de l'évaluation du PNIA et de l'établissement de rapports. Cette mesure repose sur l'hypothèse qu'un document prêt à l'emploi suffit à justifier l'achèvement réussi d'une étape particulière. Lors de ce quatrième cycle d'EB, les pays étaient censés télécharger les documents de preuve nécessaires sur la plateforme eEB, ce qui a contribué à leur score pour cet indicateur. Cela a contribué à leur score pour cet indicateur
- 3.9. Sur les 49 États membres qui ont présenté un rapport, 31 ont été en mesure de prouver que ce processus était achevé (Angola, Bénin, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Sud Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe). La performance moyenne des États membres qui n'ont pas atteint l'échéance de 2023 est de 57,14 % (sur une note de 100 %, soit 5,71 sur 10).
- 3.10. Le deuxième indicateur vise à renforcer la coordination multisectorielle entre les parties prenantes afin d'améliorer la mise en œuvre du PDDAA en vue

d'obtenir des résultats, grâce à la mise en place d'un organe de coordination multisectoriel et multipartite fonctionnel. Sur les quarante-neuf (49) États membres qui ont présenté un rapport, seuls trois (3) États membres (République centrafricaine, Comores et Niger) ont atteint le score de 100 % (10 sur 10). Cela signifie que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour maintenir la réalisation de cet indicateur. Il est également important de noter que si seuls trois États membres sont sur la bonne voie pour cet indicateur, cinq autres, dont le Rwanda, l'Ouganda, le Cameroun et le Maroc, ont obtenu des résultats significatifs, avec des scores d'au moins 9 sur 10.

- 3.11. Le troisième indicateur suit les progrès réalisés par les États membres pour s'assurer qu'il existe des politiques fondées sur des données probantes, des institutions de soutien et des ressources humaines correspondantes essentielles pour stimuler les investissements dans le PDDAA par le biais des PINA afin d'atteindre les objectifs et les cibles énoncés dans la déclaration de Malabo. Sur les 49 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur, seuls huit (8), à savoir le Cameroun, le Gabon, le Mali, le Maroc, l'île Maurice, le Mozambique, le Niger et le Rwanda, sont en bonne voie pour atteindre le score de 100 % (10 sur 10). Il s'agit d'un recul par rapport à la performance du troisième RE, où 11 États membres étaient sur la bonne voie, mais environ le double du nombre de six États membres qui ont atteint cet objectif dans le deuxième RE. Ce chiffre est également bien inférieur aux 29 États membres qui étaient sur la bonne voie dans le premier RE. Cela indique que de nombreux États membres doivent encore mettre en place et maintenir l'environnement politique favorable et les capacités institutionnelles et fonctionnelles nécessaires à une planification et à une mise en œuvre plus rigoureuses des plans d'investissement dans le secteur agricole, qui sont essentiels à la mise en œuvre de la déclaration de Malabo. Il est utile de préciser que neuf (9) autres États membres (le Bénin, la Tunisie, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Tanzanie, le Zimbabwe et le Nigeria) ont obtenu des notes encourageantes supérieures à 9 sur 10, ce qui signifie qu'ils sont proches d'être sur la bonne voie.
- 3.12. Malgré cette performance globalement modérée de certains États membres, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre et maintenir les objectifs d'ici 2025. Dans l'idéal, tous les États membres devraient maintenant avoir élaboré leur PNIA et mis en œuvre les actions qu'il contient. D'autres études indiquent qu'en juin 2015, 40 pays s'étaient engagés et avaient lancé le processus du PDDAA, 44 États membres africains avaient signé le pacte du PDDAA (acceptant d'investir 10 % de leur budget national dans l'agriculture) et 39 pays avaient formulé leur PNIA de première génération. En 2019, en collaboration avec les experts locaux et d'autres partenaires techniques, l'IFPRI¹ avait apporté un soutien technique à l'élaboration des PNIA de deuxième génération dans une trentaine de pays. Par conséquent, les raisons possibles de cette performance dans ce quatrième cycle d'EB peuvent être que les États membres ne conservent pas suffisamment de traces du processus, ou n'ont pas suffisamment rapporté ce processus dans le système eEB.

¹ Sam Benin, 2019. <https://www.ifpri.org/project/national-agriculture-investment-plan-naip>

3A.2 Engagement 2: Améliorer le financement des investissements dans l'agriculture

2.1 Introduction de l'Engagement

3.13. Les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés à accroître le financement des investissements publics et privés dans l'agriculture. Cet engagement est suivi par le biais de quatre catégories de performance contenant sept indicateurs sur les dépenses consacrées à l'agriculture par les gouvernements et les donateurs, les investissements dans l'agriculture par les investisseurs nationaux et étrangers du secteur privé, et l'amélioration de l'accès aux services financiers par les petits exploitants agricoles. L'engagement comprend les indicateurs et les objectifs suivants :

- Indicateur 2.1i : Dépenses agricoles du gouvernement en pourcentage des dépenses publiques totales, avec un objectif de 10 % chaque année de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.1ii : Dépenses publiques pour l'agriculture en pourcentage de la valeur ajoutée agricole, avec un objectif de 19 % par an de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.1iii : Aide publique au développement en faveur de l'agriculture, décaissements en pourcentage des engagements, avec un objectif de 100 % chaque année de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.2 : Ratio des investissements du secteur privé national dans l'agriculture par rapport à la valeur ajoutée de l'agriculture, avec un objectif de 5 % par an de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.3 : Investissements étrangers directs dans l'agriculture par rapport à la valeur ajoutée de l'agriculture, avec un objectif de 9 % par an de 2015 à 2025.
- Indicateur 2.4 : Proportion d'hommes et de femmes engagés dans l'agriculture ayant accès à des services financiers, avec un objectif de 100 % d'ici à 2025.
- Indicateur 3.1v : Dépenses totales de recherche agricole en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, avec un objectif de 1 % par an de 2015 à 2025.

3.14. La majorité des pays ont répondu aux indicateurs 2.1i, 2.1ii et 2.4, par rapport aux autres. Quarante-deux pays ont répondu à l'indicateur 2.1iii et quarante-et-un à l'indicateur 2.4, contre 38 pour l'indicateur 3.1v et 49 pour l'indicateur 2.2. L'indicateur 2.3 a fait l'objet du moins grand nombre de rapports, avec 30 pays.

3.15. Dans l'ensemble, aucun des États membres ayant présenté un rapport sur le domaine thématique de l'amélioration du financement des investissements dans l'agriculture, bien qu'il s'agisse d'un moteur essentiel de la transformation de l'agriculture, n'était sur la bonne voie. Il s'agit d'une régression par rapport au BR précédent (troisième), où quatre pays étaient sur la bonne voie pour cet engagement. Toutefois, trois pays ont obtenu des notes supérieures à 7,5 (Eswatini, Burundi et Lesotho), tandis que huit pays ont obtenu des notes comprises entre 5 et 7,5 sur 10 (Cabo Verde, Seychelles, Mali, Tunisie, Maroc, Comores, Ghana et Rwanda). Quinze pays ont obtenu une note comprise entre 2,5 et 5 sur 10 (Malawi, Kenya, Nigeria, Djibouti, Ouganda, Madagascar, Bénin, Maurice, Zimbabwe, Burkina Faso, Égypte, Gambie, Togo, Somalie et

Sierra Leone). Le reste et la majorité des pays (23), à l'exception des six qui n'ont pas participé au quatrième RE, ont un score compris entre 0 et 2,5.

2.2 Évaluation des Pays en Bonne Voie par Indicateur

- 3.16. Le premier indicateur mis en évidence dans le présent rapport concerne la part des dépenses agricoles du gouvernement dans les dépenses publiques totales, avec un objectif de 10 % chaque année (indicateur 2.1i). Seuls trois États membres ont atteint cet objectif au cours de ce quatrième cycle de RE (le Burundi, l'Éthiopie et la Mauritanie). Il s'agit d'un recul par rapport au précédent rapport du BR, où quatre États membres avaient atteint l'objectif. Seuls deux États membres (le Burundi et l'Éthiopie) ont encore atteint l'objectif, à l'exception de la République démocratique du Congo, qui n'a pas participé au quatrième processus de RE. Le deuxième indicateur est la part des dépenses publiques agricoles dans la valeur ajoutée agricole, avec un objectif de 19 % par an (indicateur 2.1ii). Environ quatre (4) États membres ont atteint l'objectif au cours de ce quatrième cycle de RE (Cabo Verde, Comores, Djibouti, Lesotho,). La Sierra Leone, l'Eswatini et l'île Maurice ont obtenu respectivement 9,95, 9,72 et 9,32 sur 10, ce qui les rapproche de l'objectif.
- 3.17. Si les États membres doivent allouer suffisamment de fonds à l'agriculture dans leurs budgets nationaux, il s'agit également de s'assurer que les donateurs tiennent leurs promesses et leurs engagements de soutenir les plans nationaux. Le troisième indicateur est l'aide publique au développement en faveur de l'agriculture, versée en pourcentage des engagements, avec un objectif de 100 % chaque année (indicateur 2.1iii). Seuls quatre (4) des États membres ayant fourni des informations sur cet indicateur sont sur la bonne voie (Congo, Égypte, Mauritanie et Maurice). Le Bénin a obtenu un score de 9,74 sur 10, tandis que le Rwanda a obtenu un score de 9,38 sur 10, ce qui les rapproche de l'échéance de 2023.
- 3.18. Le quatrième indicateur mis en exergue dans ce rapport concerne la mise en place ou le renforcement des mécanismes visant à attirer les investissements privés nationaux dans l'agriculture, qui est mesuré en pourcentage de la valeur ajoutée de l'agriculture, a un objectif de 5 % chaque année de 2015 à 2025 (indicateur 2.2) avec un jalon de 9 pour la quatrième EB. La mobilisation du financement du secteur privé national pour investir dans l'agriculture est toujours précaire sur le continent, car seuls neuf (9) États membres (Burundi, Cabo Verde, Comores, Eswatini, Ghana, Lesotho, Mali, Maroc et Tunisie), représentant environ 18,4 % des 49 pays ayant présenté un rapport, sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 5 %.
- 3.19. L'Investissement Direct du Secteur privé Étranger (IDE) dans l'agriculture est important pour compléter l'investissement privé national. L'objectif du cinquième indicateur est de mettre en place ou de renforcer les mécanismes visant à attirer les investissements étrangers directs dans l'agriculture, qui, mesurés en pourcentage de la valeur ajoutée agricole, ont un objectif de 9 % chaque année de 2015 à 2025 (indicateur 2.3), avec un jalon de 9 pour la quatrième EB. Parmi les États membres qui ont fait rapport sur cet indicateur, seuls sept (Burundi, Cabo Verde, Lesotho, Madagascar, Malawi, Somalie et Zimbabwe) étaient sur la bonne voie pour atteindre l'étape du quatrième RE. Le rapport sur cet indicateur a été le plus difficile pour le thème, car seuls 30 pays, soit environ 61 % des 49 États membres du continent participant au RE, ont rapporté ou comptabilisé l'IED, le capital social et le capital humain.

- 3.20. Le sixième indicateur concerne l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services financiers par les petits exploitants agricoles aux fins de transactions agricoles (achat d'intrants, de machines, de technologies de stockage, etc.) (Indicateur 2.4). L'accès au financement pour les agriculteurs reste un défi de taille sur le continent, puisque seuls deux États membres (l'Égypte et les Seychelles) parmi ceux qui ont présenté un rapport ont atteint l'objectif de 100 %. Le nombre d'États membres ayant dépassé l'objectif n'a pas changé par rapport à la précédente EB. Le Rwanda a obtenu une note de 9,24 sur 10, ce qui le rapproche de l'objectif du quatrième rapport d'évaluation.
- 3.21. Le septième indicateur mesure les dépenses totales de recherche agricole en tant que part de la valeur ajoutée de l'agriculture, avec un objectif d'un pour cent chaque année (indicateur 3.1v) et une étape de 9 pour la quatrième EBRE. Environ huit États membres ont atteint l'objectif au cours de ce quatrième cycle d'EB RE (Afrique du Sud, Cabo Verde, Égypte, Ghana, Maroc, Maurice, Sierra Leone et Tunisie).

2.3 Recommandations: Financement et investissement en faveur des systèmes agroalimentaires et de la mise en œuvre de la ZLECA

- 3.22. L'augmentation du financement des investissements dans l'agriculture, en particulier les dépenses publiques dans l'agriculture, est un instrument fondamental pour les gouvernements africains afin de réaliser la transformation des systèmes agricoles et alimentaires et la mise en œuvre de la ZLECA. Les États membres doivent donc mettre davantage l'accent sur cet engagement en augmentant les investissements publics dans l'agriculture et en créant des environnements propices à l'augmentation des investissements du secteur privé et des donateurs dans le secteur ainsi que dans le système agroalimentaire. Il est donc impératif de se concentrer sur les points suivants:
- Redéfinir les priorités des dépenses publiques dans le domaine de l'agriculture afin de soutenir les produits de base prioritaires destinés à l'exportation vers les pays africains déficients.
 - Mettre en place ou renforcer les mécanismes visant à attirer les investissements privés nationaux dans l'agriculture. Mobiliser le secteur privé national pour qu'il investisse et soutienne les agriculteurs et les intermédiaires qui exportent et importent des groupes de produits de base prioritaires. Il est nécessaire de rendre l'agriculture rentable et de la traiter comme une entreprise.
 - Établir des plans pour créer des partenariats afin de mobiliser l'IDE et l'APD. Chaque État membre devrait identifier les parties prenantes (secteur privé et société civile) afin de présenter des propositions de valeur pour soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires et la mise en œuvre de la ZLECA.
 - Améliorer l'accès au financement pour les groupes ciblés, tels que les femmes agricultrices et les jeunes, afin de produire des produits de base destinés à la transformation des systèmes alimentaires et à la mise en œuvre de la ZLECA.

2.4 Résumé des principaux points

- 3.23. Bien que cet engagement soit un moteur essentiel de la transformation agricole et alimentaire, aucun des États membres n'est en passe d'atteindre l'objectif fixé. Trois pays ont obtenu une note supérieure à 7,5 sur 10 et la majorité une

- note inférieure à 2,5 sur 10. Seuls 22 États membres étaient sur la bonne voie pour au moins un indicateur de cet engagement. De même, seuls 11, six (6), quatre (4) et un (1) États membres étaient sur la bonne voie avec un indicateur, deux indicateurs, trois indicateurs et quatre indicateurs respectivement.
- 3.24. Aucun État membre n'était en bonne voie pour la catégorie de performance relative aux dépenses agricoles (2.1). Toutefois, quatre (4) États membres étaient sur la bonne voie en ce qui concerne l'indicateur relatif à l'intensité des dépenses publiques consacrées à l'agriculture (2.1ii). Trois (3) États membres sont en bonne voie en ce qui concerne l'indicateur relatif à la part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les dépenses publiques totales (2.1i). Huit (8) États membres sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif d'un pour cent d'intensité des dépenses totales de recherche agricole (3.1v), et seulement quatre (4) étaient sur la bonne voie en ce qui concerne le décaissement de l'APD par rapport à l'engagement (2.1iii).
- 3.25. En ce qui concerne les autres catégories de résultats, neuf États membres étaient sur la bonne voie pour ce qui est de l'intensité des investissements du secteur privé national dans l'agriculture, tandis que sept étaient sur la bonne voie pour ce qui est de l'intensité des investissements directs du secteur privé étranger dans l'agriculture. Seuls deux États membres étaient sur la bonne voie en ce qui concerne la proportion d'agriculteurs ayant accès au financement. Il s'agit de l'indicateur qui nécessite encore plus de travail de la part des États membres, car c'est celui qui a été le moins bien atteint.
- 3.26. Le fait qu'une faible proportion d'États membres soit encore sur la bonne voie dans ce domaine suscite des inquiétudes quant au potentiel du continent à transformer ses systèmes alimentaires et à mettre en œuvre la ZLECA. Les finances, les investissements et les ressources sont essentiels pour faciliter le processus de transformation et le commerce. Il est nécessaire d'aider les États membres à mettre en place des systèmes accélérés de mobilisation, de déploiement et de comptabilisation des ressources financières et des investissements dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Il convient de mobiliser activement le secteur privé en rendant l'agriculture rentable.

3A.3 Engagement 3 : Éliminer la faim d'ici à 2025

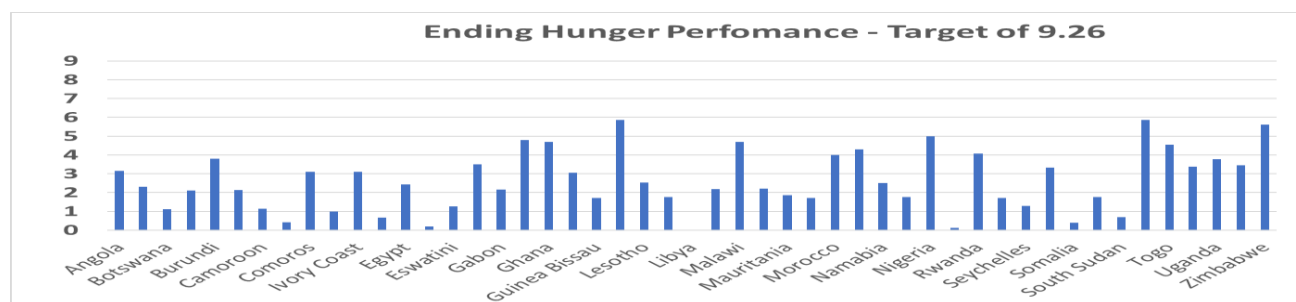
3.3.1: Aperçu

- 3.27. Lors de la déclaration de Malabo de 2014, les États membres de l'Union africaine, par l'intermédiaire de leurs chefs d'État et de gouvernement, se sont engagés à mettre fin à la faim et à toutes les formes de malnutrition d'ici à 2025. Pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de cet engagement, des indicateurs clés tels que l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles et aux technologies permettant d'accroître la production et la productivité sont suivis. D'autres indicateurs incluent la réduction des pertes post-récolte, la mise en place de systèmes SPS fonctionnels pour garantir des aliments sûrs et nutritifs tout en facilitant le commerce intra-africain grâce à des normes SPS améliorées et en améliorant la couverture de la protection sociale pour les groupes vulnérables. Les nouveaux indicateurs comprennent le suivi des semences améliorées pour le bétail et les cultures, y compris les semences Biofortifiées. Pour le quatrième cycle du RE, le point de référence (score minimum pour 2023) pour l'engagement d'éradiquer la faim est de 9,26. La note moyenne continentale mise en commun pour cet engagement est de 2,90. Cela montre qu'avec les

données de performance de 2023, le continent n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif d'éradiquer la faim et toutes les formes de malnutrition d'ici 2025. C'est la tendance générale depuis le premier rapport d'évaluation biennale, et peu d'améliorations sont constatées. Les chocs subis par les systèmes agroalimentaires, tels que les épidémies persistantes de ravageurs et de maladies (y compris l'impact négatif du COVID-19), les conflits et le changement climatique, restent des albatros majeurs pour l'élimination de la faim et de toutes les formes de malnutrition sur le continent.

3.28. Une comparaison du score continental avec le point de référence pour chaque indicateur donne des détails sur les raisons pour lesquelles les continents restent en retard dans la réalisation des objectifs de Malabo. Par exemple, le score continental de l'accès aux intrants et technologies agricoles était de 3,43 sur un minimum de 9,58, le score de l'indicateur sur l'augmentation de la productivité agricole était de 1,73 sur un minimum de 9,00. En ce qui concerne la réduction des pertes post-récolte, le continent a obtenu un score de 2,37 sur 9,00, tandis que pour la protection sociale, le continent a obtenu un score de 5,02 sur 10,00. Pour les indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition, le score était de 2,35 sur une référence fixée à 9,00. La même tendance a été observée pour l'amélioration des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), avec un score de 2,51 sur 9,00.

Figure 3.1: Résumé des performances des pays sur les indicateurs agrégés de lutte contre la faim



Source: Analyse des données de la quatrième EB

3.29. L'analyse des performances des pays pour chacun des indicateurs révèle la raison de la faible performance du continent en ce qui concerne l'engagement d'éradiquer la faim. La plupart des pays ne sont pas sur la bonne voie pour presque tous les indicateurs. Le tableau 3.1 résume certains des pays qui étaient sur la bonne voie pour certains des indicateurs désagrégés relatifs à l'éradication de la faim.

3.30. Les pays sont encouragés à communiquer des statistiques crédibles, car une mauvaise communication, ou l'absence de communication, a pour effet d'affecter négativement le score du pays et de rendre difficile le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Malabo. Une désagrégation plus poussée de chaque indicateur dans le tableau 3.1 ci-dessus révèle certaines des tendances discutées ci-dessous.

Table 3.1: Les pays en voie d'atteindre les indicateurs de lutte contre la faim

Indicateur	Pays en Bonne Voie
------------	--------------------

PC 3.1 Access aux entrants et aux technologies agricoles	Aucun
PC 3.2 Productivité agricole	Aucun
PC 3.3 Pertes post-récolte	Egypte, Gabon, Madagascar, Mali, Mozambique, Namibie, Sierra Leone
PC 3.4 Protection sociale	Guinée Bissau, Madagascar, Marco, Namibie, Sierra Leone, Afrique du Sud, Zambie
PC 3.5 Sécurité alimentaire et Nutrition	Aucun
PC 3.6 Mesures sanitaires et Phytosanitaires (SPS)	Gambie, Kenya, Mozambique, Nigeria, Tanzanie, Togo, Zimbabwe

Source: Analyse des données de la quatrième EB

3.3.2: Access aux intrants et technologies agricoles

Consommation d'engrais (kilogrammes d'éléments nutritifs) par hectare de terres cultivées) (3.1i)

- 3.31. Lors du sommet africain sur les engrais qui s'est tenu à Abuja (Nigeria) en juin 2006, les ministres de l'agriculture de l'Union africaine ont reconnu l'urgence d'une transformation agricole en Afrique, estimant qu'il s'agissait du principal moyen de réduire la pauvreté des agriculteurs. Ils ont également reconnu le défi important que représente l'accès limité des agriculteurs aux engrais en raison des contraintes de ressources et ont souligné la nécessité d'investissements stratégiques pour améliorer la disponibilité des engrais. À l'issue du sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la déclaration sur les engrais pour une révolution verte en Afrique [DOC. ASSEMBLY/AU/6 (VII), décision : EX.CL/1041(XXXII)], désignant les engrais comme un produit de base transfrontalier essentiel et s'engageant à accélérer l'accès des agriculteurs aux engrais. Les douze résolutions établies à Abuja visaient à formuler des politiques et à cultiver les marchés pour améliorer la production, l'accessibilité et l'utilisation des engrais. La résolution initiale invitait les gouvernements Africains à multiplier par six l'utilisation des engrais, en la faisant passer d'une moyenne annuelle de 8 kilogrammes d'éléments nutritifs par hectare (qui ne représentait que 10 % de la moyenne mondiale à l'époque) à au moins 50 kilogrammes d'éléments nutritifs par hectare d'ici 2015 (chiffre révisé par la suite à 2025 dans le cadre de la déclaration de Malabo).
- 3.32. Conformément à cela, le système de notation dans le cadre du processus d'EB garantit que les progrès des pays sont suffisamment suivis pour atteindre l'objectif de Malabo de 50 kg/ha. Les pays qui dépassent les 50 kg d'éléments nutritifs/ha sont désignés comme étant "en bonne voie" et ceux qui n'atteignent pas ce seuil sont désignés comme n'étant pas "en bonne voie". Pour le quatrième cycle du BR, seuls quatre (4) pays sont sur la bonne voie, à savoir l'Éthiopie, l'Égypte, le Malawi et le Maroc, avec une moyenne supérieure à 50 kg d'éléments nutritifs/ha, sur les 43 États membres qui ont fourni des informations sur cet indicateur. La moyenne continentale est actuellement de 41,82 kg/ha (84 % de l'objectif de Malabo) pour ce cycle de rapport. Quatre pays progressent bien vers la réalisation de cet objectif avec des scores compris entre 8,9 et 9,7, à savoir la Tunisie, la Namibie et le Kenya.
- 3.33. Bien que la moyenne continentale de l'utilisation d'engrais soit d'environ 84 % de l'objectif, il est important de noter qu'il existe des disparités substantielles entre les pays. L'écart entre les pays en bonne voie et ceux qui ne le sont pas est important, un quart seulement étant en bonne voie ou progressant bien,

tandis que la majorité, soit 75 % du total, n'est pas en bonne voie ou n'a pas communiqué de données. Les pays qui sont sur la bonne voie ont atteint des moyennes de plus de 70 kg/ha dans l'utilisation d'engrais, tandis que les pays qui ne sont pas sur la bonne voie rapportent des moyennes de moins de 10 kg/ha. Ces disparités soulignent la nécessité d'efforts et d'investissements ciblés dans l'agriculture et l'accès aux engrais pour combler le fossé et garantir des progrès plus équitables dans les pays Africains.

- 3.34. Pour les engrais organiques dans le cadre de ce quatrième cycle d'EB, 47 États membres ont communiqué des données. Parmi eux, 26 pays n'avaient pas de données ou ont déclaré 0 kg d'engrais entre 2015 et 2022. Seuls 21 pays ont communiqué des ensembles de données complets. Six pays ont communiqué diverses quantités d'engrais organiques utilisées en 2022 par rapport aux terres arables. Il s'agit du Rwanda (5 684 kg/ha), du Togo (623 kg/ha) et de la République arabe sahraouie (194 kg/ha), de l'Égypte (98 kg/ha), du Burundi (55 kg/ha) et de l'Éthiopie (38 kg/ha). Les 15 autres pays ont déclaré des volumes inférieurs, compris entre 1 et 3 kg d'engrais organique par hectare. Il est important de noter que les données relatives aux engrais organiques sont présentées en tonnes de produits/ha et non en tonnes d'éléments nutritifs/ha
- 3.35. La faible utilisation d'engrais et les disparités importantes entre les pays africains en matière de taux d'application d'engrais ne permettront probablement pas d'obtenir les meilleurs rendements agricoles escomptés et constitueront donc probablement un obstacle majeur à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire et à la prospérité des communautés agricoles. Pour mettre en place des systèmes alimentaires résilients, mettre fin à la faim et assurer la prospérité des agriculteurs africains, il est impératif d'inciter tous les pays à augmenter leurs taux d'application d'engrais. Les États membres sont encouragés à mettre en œuvre des politiques et des plans stratégiques nationaux et régionaux qui facilitent un accès suffisant et en temps voulu aux engrais. Cela inclut la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires dans le cadre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA) afin de stimuler le commerce et de fournir un soutien financier tout au long de la chaîne de valeur agricole. En outre, les pays devraient s'efforcer de mettre en œuvre le plan d'action décennal et l'initiative sur les sols pour l'Afrique. Ces mesures sont essentielles pour remédier aux disparités dans l'utilisation des engrais et promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire sur l'ensemble du continent.
- 3.36. En résumé, les pays identifiés comme étant "sur la bonne voie" dans l'Évaluation Biennale offrent de précieuses possibilités de partage des connaissances et de collaboration avec les pays de la catégorie "non sur la bonne voie". Un point commun entre ces pays les plus performants est le fort soutien du gouvernement aux politiques liées à l'accès aux engrais. Ce soutien se traduit par un mécanisme d'achat manifestement inefficace, des modèles de financement robustes pour les engrais et des systèmes de vulgarisation bien développés. Ces pratiques réussies encouragent les agriculteurs à adopter les meilleures pratiques pour la santé des sols et peuvent servir d'enseignements précieux pour d'autres pays qui cherchent à améliorer leur utilisation d'engrais et leurs résultats agricoles.

En ce qui concerne l'indicateur des taux de croissance de la taille des zones irriguées par rapport à sa valeur en 2025 (3.1ii)

- 3.37. Taux de croissance de la taille des zones irriguées à partir de la valeur de l'année 2015 (RiIA). L'objectif de Malabo est d'augmenter la taille des zones irriguées de 100 % en 2025 par rapport à la valeur de référence de 2015. Le quatrième REB révèle que, bien que la croissance ait été lente, la plupart des États membres ont constamment augmenté leur superficie totale de cultures irriguées au fil des ans. Les données continentales mises en commun montrent que sur la période de 8 ans (2015-2023), la superficie irriguée est passée de 9,7 millions d'hectares à 12,4 millions d'hectares, avec une moyenne annuelle de 3,9 %. En ce qui concerne les performances spécifiques des États membres, 15 d'entre eux n'ont pas fourni de rapport sur cet indicateur. Pour les pays qui ont fait rapport, il y a des tendances encourageantes puisque neuf (9) d'entre eux sont sur la bonne voie ; ils ont atteint le score de référence de 9,5 attendu pour 2022. Il s'agit du Bénin, du Cameroun, du Congo, de la Guinée équatoriale, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Mozambique, du Niger et de la Sierra Leone. Par ailleurs, onze (11) autres pays, bien qu'ils ne soient pas sur la bonne voie, ont progressé de manière satisfaisante, car le total de leurs terres cultivées irriguées a augmenté de manière constante au fil du temps. Ils ont obtenu un score supérieur à 50 % du point de référence prévu pour 2022, nécessaire pour atteindre l'objectif de Malabo, à savoir une augmentation de 100 % d'ici à 2025. Ces pays sont le Rwanda, le Togo, l'Égypte, le Botswana, le Liberia, la Tanzanie, le Malawi, l'Angola, la Mauritanie, la Namibie et le Burundi.) Cela signifie qu'avec l'utilisation soutenue de l'irrigation et d'autres solutions de gestion de l'eau agricole, il existe de grandes possibilités d'augmentation de la productivité et d'intensification de la production sur le continent.
- 3.38. Il ne fait aucun doute qu'il existe d'énormes possibilités d'utiliser les vastes ressources en eau du continent pour accroître la productivité et l'intensification de l'agriculture et pour mettre en place un système alimentaire résistant au climat. Les données des trois derniers rapports de l'EB suggèrent que les solutions de gestion de l'eau agricole gérées par les agriculteurs et axées sur le marché sont les plus durables. Cependant, ces développements de l'irrigation menés par les petits agriculteurs ne sont pas suffisamment signalés car ils sont de petite taille (par unité de surface) et souvent dispersés. Il est nécessaire que les gouvernements et les partenaires du développement, à tous les niveaux, élaborent une méthodologie pour mesurer et rendre compte de cette situation. En outre, les gouvernements doivent promouvoir et encourager l'irrigation des petits exploitants par le biais de politiques ciblées et de réformes institutionnelles et de marché, tout en réhabilitant et en réorganisant la gestion des grands systèmes d'irrigation. Les mêmes arguments valent pour les autres indicateurs d'intrants qui suivent.

Indicateur du taux de croissance du rapport entre les intrants de qualité fournis et les besoins nationaux totaux en intrants (3.1iii)

- 3.39. Cet indicateur vise à doubler (augmentation de 100 %) les niveaux actuels d'intrants agricoles de qualité pour les cultures (semences), le bétail (races) et la pêche (alevins) d'ici 2025 par rapport à 2015. Les intrants (pour les variétés améliorées, les races améliorées et les alevins améliorés) fournis par rapport aux besoins nationaux en intrants. Il s'agit d'une mesure du degré d'utilisation d'intrants de qualité pour stimuler la production du produit considéré. Cette mesure sera dérivée de la proportion de semences de qualité utilisées par

culture (semences de qualité vendues par rapport aux besoins nationaux totaux en semences pour au moins un produit prioritaire). Les pays qui ont atteint l'objectif sont les suivants : Burundi, Gambie, Ghana, Rwanda, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Proportion d'agriculteurs bénéficiant de services de conseil (3.1iv)

3.40. Cet indicateur vise à ce que tous les agriculteurs aient accès à des services de conseil agricole de qualité qui fournissent des connaissances, des informations et d'autres services pertinents au niveau local d'ici 2025. La vulgarisation agricole a pour fonction de fournir aux communautés rurales, de manière systématique et participative, des connaissances fondées sur les besoins et la demande en matière de techniques et de compétences agronomiques. Cet indicateur représente donc le pourcentage d'agriculteurs ayant accès à des services de conseil agricole par le biais de la formation, du partage d'informations et d'autres services de soutien à la vulgarisation destinés aux agriculteurs et aux petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur rurales. Les pays qui ont atteint leur objectif ou qui sont sur la bonne voie sont le Botswana, l'Égypte, Maurice, le Maroc, le Sénégal, les Seychelles, le Sud-Soudan, la Tunisie et le Zimbabwe.

Sur les dépenses totales dans la recherche agricole en tant que part du PIB (3.1v)

3.41. Cet indicateur vise à augmenter le niveau des investissements dans la recherche et le développement agricoles à au moins 1 % du PIB agricole entre 2015 et 2025. Les dépenses totales de R&D agricole en tant que part du PIB agricole donnent des indications utiles sur les niveaux relatifs d'investissement dans la R&D agricole entre les pays et au fil du temps. Il convient toutefois de noter qu'elles ne tiennent pas compte de l'environnement politique et institutionnel dans lequel s'inscrit la recherche agricole, de la taille et de la structure plus larges du secteur agricole et de l'économie d'un pays, ni des différences qualitatives dans les résultats de la recherche d'un pays à l'autre, et qu'elles doivent donc être interprétées avec précaution (ASTI). Les données relatives aux dépenses en R&D agricole sont divisées par les valeurs totales du PIB agricole tirées des indicateurs du développement mondial. Les pays qui ont atteint les objectifs fixés pour cet indicateur sont l'Afrique du Sud, le Cabo Verde, l'Égypte, le Ghana, le Maroc, l'île Maurice, la Sierra Leone et la Tunisie.

Sur la proportion d'agriculteurs ayant des droits fonciers (3.1vi)

3.42. Cet indicateur vise à garantir que 100 % des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires intéressés par la production agricole disposent de droits d'accès aux terres nécessaires d'ici à 2025. La terre est un facteur clé de la production et la recherche indique que la sécurité foncière est nécessaire à l'investissement dans les nouvelles technologies et les pratiques durables. Alors que les hommes sont confrontés à un ensemble de causes potentielles d'insécurité foncière, telles qu'un système juridique qui fonctionne mal et des prises de contrôle potentielles par des élites puissantes ou par le gouvernement, les femmes sont confrontées à une couche supplémentaire d'insécurité foncière si leurs droits ne sont pas reconnus par la famille, la communauté ou par la loi. En raison des différences entre les régimes fonciers, les contextes culturels et les cadres juridiques, il existe différentes façons de

conceptualiser les droits fonciers, y compris la propriété foncière, entre les pays et au sein de ceux-ci. Cet indicateur inclut les terres détenues individuellement ou conjointement, sachant que les modèles de propriété individuelle ou conjointe varient selon les contextes et ont des implications différentes en termes de droit et de droits de propriété. Comme il n'existe pas de définition officielle de la population agricole, il est recommandé d'utiliser la définition de l'indicateur 5.a.1 des objectifs du Millénaire pour le développement. Une telle cohérence réduirait également la charge des bureaux nationaux de statistiques et des registres fonciers. La population agricole adulte est définie comme l'ensemble des individus adultes vivant dans des ménages agricoles, c'est-à-dire des ménages qui ont exploité des terres à des fins agricoles et/ou qui ont élevé ou gardé du bétail au cours des 12 derniers mois, quelle que soit la destination finale de la production (définition de l'ODD 5.a.1). 2. Terres agricoles : conformément à la classification proposée par le Recensement mondial de l'agriculture 2020 (RMA 2020), les terres sont considérées comme des "terres agricoles" en fonction de leur utilisation (FAO, 2017). En particulier, les terres agricoles comprennent : les terres consacrées aux cultures temporaires ; les terres consacrées aux prairies et pâturages temporaires ; les terres temporairement en jachère ; les terres consacrées aux cultures permanentes ; et les terres consacrées aux prairies et pâturages permanents. (Définition de l'ODD 5.a.1). Les pays visés par cet indicateur sont le Botswana, le Liberia et les Seychelles.

Semences pour le bétail (3.1vii)

3.43. L'accès et l'utilisation de semences de qualité pour le bétail sont importants pour améliorer la productivité et les rendements du bétail. Toutefois, en Afrique, les systèmes nationaux d'évaluation et de certification ne fonctionnent que dans quelques États membres. La majorité des États membres dépendent donc uniquement des semences importées évaluées et certifiées et des semences locales de bétail non évaluées et non certifiées. Ce scénario a rendu l'industrie africaine de l'élevage non compétitive et, plus important encore, trop dépendante des semences de bétail certifiées étrangères, qui ne sont souvent pas les mieux adaptées au système de production local et qui, en fin de compte, contribuent également au croisement sans discernement et au remplacement et à la perte de races. Les semences de bétail sont un indicateur nouveau mais tout aussi important pour le secteur de l'élevage, qui vise à suivre et à signaler les tendances des semences de bétail évaluées et certifiées localement utilisées dans les États membres. L'objectif stratégique de l'élevage est de promouvoir une utilisation plus large des races de bétail adaptées localement afin d'améliorer durablement la sécurité et la résilience des moyens de subsistance en Afrique. L'objectif de performance est de parvenir à une augmentation de 5 pour cent de l'utilisation de semences certifiées adaptées au bétail local d'ici 2025, mesurée par les changements annuels dans les proportions de semences locales par rapport au total des semences certifiées dans les États membres. La collecte des données a commencé en 2023, l'année 2022 étant considérée comme la base de référence. Trente-neuf (39) États membres ont fourni des informations sur cet indicateur pour cinq espèces, à savoir les bovins, les caprins, les ovins, les porcins et les chameaux (voir figure 3.2). Parmi ces États membres, le pourcentage de semences locales certifiées utilisées est de 69 % pour les bovins, 56 % pour les caprins, 46 % pour les porcins et 51 % pour les ovins. Le Nigeria,

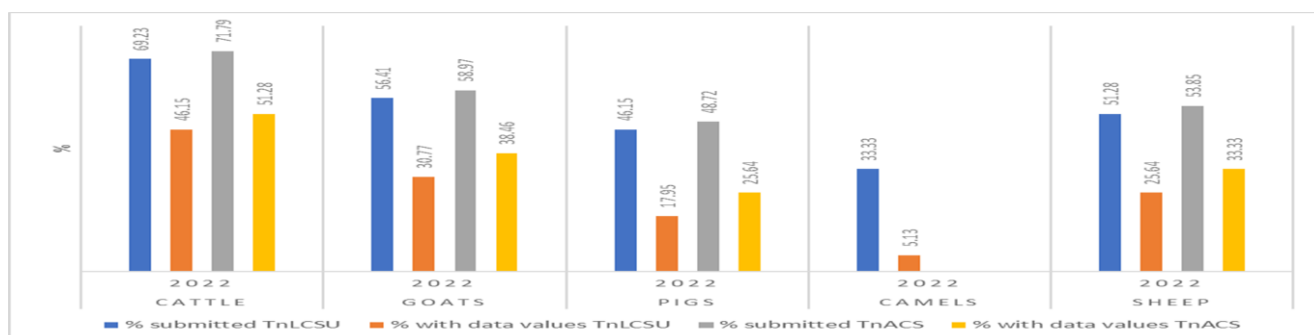
le Kenya et l'Égypte ont fait état d'un grand nombre de semences évaluées et certifiées utilisées pour les espèces bovines, tandis que le Ghana, l'Eswatini et la Côte d'Ivoire ont documenté les races actuelles. En outre, le nombre total de toutes les semences certifiées disponibles pour le bétail (locales et importées) par espèce/race/écotype est de 72 %, 59 %, 49 % et 54 % pour les bovins, les caprins, les porcins et les ovins respectivement. Pour les chameaux, seules des semences locales ont été signalées en Égypte et au Nigeria.

- 3.44. L'évaluation continentale basée sur le pLCSU montre que les semences certifiées évaluées, qui représentent 27,6 % des bovins, 15,1 % des caprins, 7,5 % des porcins et 14,1 % des ovins, sont issues de races animales locales présentes dans les États membres respectifs. Comme on peut le constater, la majorité des États membres ont des animaux en âge de procréer qui sont inséminés artificiellement (NfcRal1) et le nombre total de poussins d'un jour fournis (NDOC), mais aucun lien entre ces chiffres totaux n'est reflété dans les rapports sur les semences de bétail. Il est recommandé que pour garantir des données fiables, la coordination avec les départements concernés est essentielle, de même que la nécessité de coordonner les États membres par le biais des organisations régionales pertinentes (par exemple, l'UA-BIRA) avec le mandat concerné. Les États membres devraient mettre en place des politiques et des stratégies qui promeuvent les semences locales de bétail pour un développement, une utilisation et une conservation durables du bétail, qui sont essentiels pour les moyens de subsistance (alimentation, nutrition et revenus) et une économie résiliente.

Access aux Semences et à la Biotechnologie (3.1viii)

- 3.45. L'Indice de Performance du Secteur Semencier (ISPS) est un outil de mesure basé sur un score unique qui fournit une "vue d'ensemble" de la santé des systèmes semenciers à travers l'Afrique. L'ISPS permet des comparaisons entre pays dans le but premier d'alimenter le quatrième rapport d'évaluation biennale de la Commission de l'Union Africaine (CUA). L'IPSS suit 17 paramètres, qui ont été sélectionnés parmi plus de 150. Les indicateurs sont classés par ordre de priorité en fonction de leur capacité à évaluer un domaine thématique et de la disponibilité des données. L'IPSS a été développé par The Africa Seed Access Index (TASAI) en étroite collaboration avec l'ARVA et les membres du comité de pilotage du PASB. Ce rapport présente des données sur les 17 paramètres de 44 États membres de l'UA qui l'ont soumis. Ces données ont été collectées entre juin et août 2023 avec le soutien financier de l'ARVA et de la CUA.

Figure 3.2: Pourcentage des pays qui ont soumis les données sur l'indicateur des semences de bétail



Source: Analyse des données d'EB

Notes: Pourcentage des pays qui ont soumis des données sur l'indicateur de semence de bétails. TnLCU = nombre total des semences de bétail certifiés localement; TnACS = Nombre total des semences de bétail locales et importées certifiées.

- 3.46. En outre, ces pays disposent d'un secteur privé dynamique impliqué dans des activités clés du système semencier. L'Afrique du Sud, la Zambie, le Zimbabwe et le Kenya ont des programmes de sélection privés dynamiques qui complètent les programmes nationaux. Ces pays ont également autorisé le secteur privé à s'engager dans des services d'assurance qualité, y compris l'inspection des semences, les essais de semences et l'analyse des semences, afin de compléter les inspecteurs publics des semences. D'autres pays comme le Malawi, le Rwanda, le Nigeria, le Sénégal et le Mozambique se sont également engagés dans cette voie.
- 3.47. En 2022, les principaux producteurs de semences de maïs étaient la Zambie (131 017 TM), le Zimbabwe (50 480 TM), l'Afrique du Sud (43 110 TM), le Kenya (40 264 TM), le Nigeria (37 714 TM) et le Malawi (21 993 TM). Le Sénégal a produit 68 226 tonnes de semences d'arachide et l'Égypte 116 122 tonnes de semences de blé. Pour les semences de riz, le Nigeria a produit 36 010 TM et l'Égypte 13 708 TM. Pour les semences de soja, la Zambie a produit 35 409 TM et l'Afrique du Sud 13 399 TM.
- 3.48. Les Comores, la République du Congo, le Djibouti et le Soudan du Sud ont des instruments de politique semencière incomplets ou n'en ont pas du tout, un problème qui affecte d'autres domaines du secteur semencier dans les pays respectifs. En outre, l'harmonisation des instruments nationaux de politique semencière avec les réglementations semencières régionales est incomplète. Le peu de semences améliorées disponibles est importé et utilisé par quelques agriculteurs commerciaux ou programmes d'aide. La plupart des petits exploitants dépendent des semences du secteur informel.
- 3.49. Les systèmes semenciers sont essentiels pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles. Un système semencier efficace doit être en mesure de fournir aux agriculteurs des quantités suffisantes de semences de qualité à des prix abordables. Sur la base de l'analyse des données, les priorités de la réforme du secteur des semences dans les pays seraient les suivantes :

- Promulgation et mise en œuvre d'instruments de politique semencière : Les Comores, la République du Congo, Djibouti, le Libéria et le Sud-Soudan ne disposent pas d'instruments de politique semencière tels que des lois, des règlements ou des arrêtés ministériels. Pour la Guinée Bissau et le Lesotho, la plupart des instruments de politique semencière n'ont pas été promulgués ou ne sont pas mis en œuvre. L'achèvement et l'adoption de ces instruments constituent une première étape essentielle dans la mise en place d'un système semencier formel axé sur le contrôle de la qualité et la compétitivité du secteur privé.
- Renforcer les capacités du gouvernement en matière d'assurance qualité des semences : Les Comores, la République du Congo, Djibouti, la Guinée Bissau, le Lesotho, le Liberia et le Sud-Soudan n'ont pas d'autorités de régulation des semences.
- Exploiter les possibilités de transfert de technologie dans le cadre des instruments semenciers régionaux : plusieurs pays ont diffusé davantage de variétés dans les systèmes nationaux à partir des mécanismes régionaux de diffusion des variétés. Par exemple, 60 % de toutes les variétés de maïs diffusées en Ouganda en 2022 provenaient du catalogue du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). Alors que 92 % des variétés de maïs diffusées au Mozambique en 2021 provenaient du catalogue de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC).
- Augmenter le financement des institutions publiques de recherche agricole : Djibouti n'a pas d'INRA. Les INRA des Comores, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de la République du Congo, de la Guinée Bissau, du Lesotho, du Liberia et du Sud-Soudan ne disposent pas d'un nombre suffisant de sélectionneurs et sont mal financées.
- Créer des associations nationales de commerce des semences là où elles n'existent pas et renforcer celles qui existent : Les Comores, la République du Congo, Djibouti, le Lesotho et le Liberia n'ont pas d'associations nationales de semences. Les associations en Côte d'Ivoire et en Guinée Bissau sont faibles. La création et le bon fonctionnement des associations nationales du commerce des semences sont essentiels au développement d'un système semencier dynamique et compétitif. En effet, ces entités jouent un rôle clé dans l'établissement de liens entre le secteur privé et les agences gouvernementales compétentes. Les pays qui disposent de systèmes semenciers solides ont également des associations commerciales semencières dynamiques.

3.3.3 Productivité Agricole

La plupart des indicateurs relatifs à la productivité agricole n'étaient pas sur la bonne voie pour la plupart des pays.

Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, en dollars US constants, par travailleur agricole (3.2i)

3.50. Cet indicateur vise à doubler (augmentation de 100 %) les niveaux actuels de productivité du travail agricole d'ici 2025 par rapport à l'année 2015. La valeur ajoutée agricole par travailleur est une mesure de la productivité agricole. La valeur ajoutée dans l'agriculture mesure la production du secteur agricole (Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité

économique, Rev.4 ou divisions 1-5 de la CITI) moins la valeur des intrants intermédiaires. L'agriculture comprend la valeur ajoutée de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, ainsi que des cultures et de l'élevage (WDI, Word Bank, 2016). Seuls trois pays ont atteint l'objectif fixé pour cet indicateur, à savoir le Botswana, les Comores et Maurice.

Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole, en dollars US constants, par hectare de terre arable agricole (3.2ii)

3.51. Cet indicateur vise à doubler (augmenter de 100 %) les niveaux actuels de productivité des terres agricoles d'ici 2025 par rapport à 2015. La valeur ajoutée agricole par hectare de terre est une mesure de la productivité agricole. L'agriculture comprend la valeur ajoutée de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, ainsi que des cultures et de l'élevage (WDI, Banque mondiale, 2016). Une fois de plus, seuls trois pays étaient sur la bonne voie au cours de cette période biennale, à savoir les Comores, Maurice et le Nigéria.

Taux de croissance des rendements de cinq produits de base prioritaires nationaux (3.2iii)

3.52. Cet indicateur vise à doubler (augmentation de 100 %) les niveaux actuels de rendement agricole d'ici 2025 par rapport à l'année 2015. Production par unité de surface pour les produits. Dans la plupart des cas, les données sur le rendement ne sont pas enregistrées mais obtenues en divisant les données sur la production par les données sur la superficie récoltée (FAO). Les pays qui sont en bonne voie pour cette période biennale sont la Guinée, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda, la Sierra Leone et le Zimbabwe.

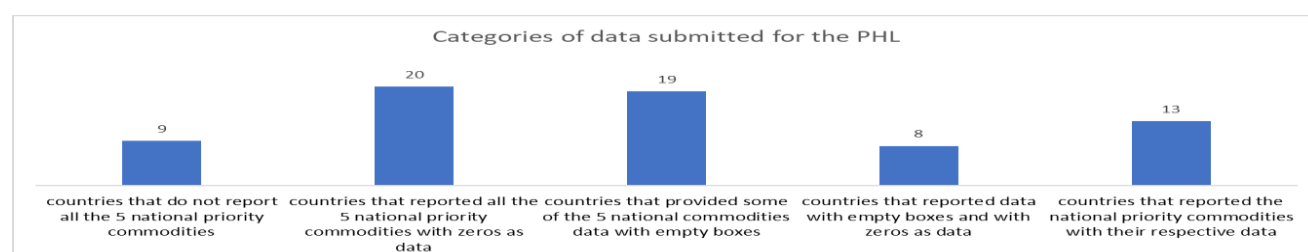
3.3.4 Pertes après récolte

3.53. Les pertes post-récolte (de la récolte à la vente) restent un problème critique en Afrique qui affecte les efforts de production pour mettre fin à la faim tout en réduisant la pauvreté pour le bien-être des populations. Comme prévu dans les engagements de Malabo 2015, la réduction de moitié des pertes post-récolte d'ici 2025 contribuera de manière significative à l'augmentation des denrées alimentaires sur les marchés nationaux. À l'heure où la faible productivité, l'insuffisance de terres arables et fertiles, la famine, le changement climatique (inondations, sécheresse, invasion de ravageurs), les catastrophes naturelles (glissements de terrain, tremblements de terre), les contraintes économiques, le coût élevé des denrées alimentaires, la crise alimentaire, les conflits armés, le terrorisme, les déplacements internes et externes, l'instabilité politique et les coups d'État sont quelques-uns des problèmes qui affectent le système alimentaire africain, se concentrer sur les pertes post-récolte pour augmenter la production alimentaire sur le continent devient un défi qui peut contribuer au développement global.

3.54. Connues sous le nom de pertes de quantité et de qualité des aliments produits entre la récolte et la consommation, la réduction de moitié des pertes post-récolte contribue à alléger le fardeau des pénuries alimentaires et des conséquences qui en découlent. Par conséquent, la gestion et le contrôle des aliments récoltés de la ferme à la table deviennent un aspect crucial pour fournir davantage de bons aliments aux populations tout en améliorant la nutrition, en

- réduisant le coût des aliments et en prévenant la faim. La lutte contre les pertes post-récolte protège les intrants utilisés dans la production de denrées alimentaires brutes afin de maximiser l'accès, l'utilisation et la stabilité de la sécurité alimentaire dans le cadre du lien entre l'alimentation et le développement durable. La réduction des pertes post-récolte contribue donc à accroître le développement politique et économique et à atténuer le changement climatique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- 3.55. Sur les 49 États membres qui ont soumis des données dans le cadre de l'e-BR du quatrième cycle, trente-cinq (35), soit 71 %, ont déclaré des LPS dans différentes catégories (voir figure 3.2.). Cela inclut : Neuf (9) pays, soit 26 %, n'ont pas déclaré les cinq produits prioritaires nationaux ; vingt (20) pays, soit 57 %, ont déclaré les cinq produits prioritaires nationaux avec des zéros comme données ; dix-neuf (19) pays (54 %) qui ont fourni certaines données sur les cinq produits de base nationaux avec des cases vides, huit (8) pays (23 %) qui ont fourni certaines données avec des cases vides et des zéros comme données et treize (13) pays (37 %) (Angola, Côte d'Ivoire, Comores, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Nigeria, Tanzanie, Togo et Zimbabwe) des meilleures pratiques qui ont fourni les cinq produits de base prioritaires nationaux avec leurs données respectives.
- 3.56. L'indicateur continental de score de 2,37/9 confirme que l'Afrique n'est pas sur la bonne voie et qu'elle contribue donc fortement à la diminution des pertes post-récolte dans l'économie mondiale. Sachant que le score africain en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est de 2,35/9, nous pouvons facilement remarquer que le score PHL est plus élevé que le score en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (score PHL : 2,37 > score sécurité alimentaire et nutrition 2,35/9). On peut donc dire que si les pertes post-récolte étaient réduites de moitié comme prévu, le score de l'indicateur de sécurité alimentaire et de nutrition pourrait être de 3,83/8,55, bien plus élevé que les pertes post-récolte.

Figure 3.3: Pourcentage de pays ayant fourni des données sur les pertes post-récolte



Source: Analyse des données de la quatrième EB

Catégories des données soumises pour PHL

- Pays qui ne soumettent pas des rapports sur toutes les 5 produits de base de priorité nationale
- Pays qui soumettent le rapport sur les 5 produits de base de priorité nationale comme données nulles
- Pays qui ont soumis des rapports avec quelques 5 des données de commodités avec les boîtes vides

- Pays qui ont soumis des rapports sur les données avec des boites vides et avec des données nulles
- Pays qui ont soumis des rapports sur les produits de base de priorité nationale avec leurs données respectives

3.3.5 Protection Sociale

3.57. *Lignes budgétaires (pourcentage) sur la protection sociale en tant que pourcentage des besoins totaux en ressources pour la couverture des groupes sociaux vulnérables*

3.58. En ce qui concerne l'objectif continental consistant à engager, dans le cadre des budgets nationaux, des lignes budgétaires représentant 100 pour cent du total des ressources nécessaires pour couvrir les groupes sociaux vulnérables, de 2015 à 2025, afin de soutenir les initiatives de protection sociale et de faire face à d'éventuelles catastrophes et situations d'urgence ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, seuls huit des 36 pays qui ont présenté un rapport sont sur la bonne voie en 2023. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, du Maroc, de la Namibie, de la Sierra Leone et de la Zambie. Dix-neuf pays progressent bien, ayant atteint 50 % ou plus des 100 % des ressources totales nécessaires pour couvrir les groupes sociaux vulnérables. Il s'agit du Burundi (82,6 %), du Burkina Faso (70,6 %), de l'Éthiopie (99,8 %), du Gabon (85,7 %), de la Guinée (60,8 %), du Kenya (90,6 %), du Liberia (65,6 %), du Malawi (94,2 %), du Mali (72,5 %), du Maroc (99,9 pour cent), Mozambique (88,6 pour cent), Niger (50,9 pour cent), Nigeria (52,5 pour cent), Eswatini (61,8 pour cent), Tanzanie (78,8 pour cent), Tunisie (74,6 pour cent), Rwanda (66,5 pour cent), Ouganda (89,7 pour cent) et Zimbabwe (81,7 pour cent). Il convient de noter que, dans les budgets nationaux, les montants des lignes budgétaires destinées à soutenir les initiatives de protection sociale et à faire face à d'éventuelles catastrophes et situations d'urgence ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont encore très faibles (moins de 50 %) dans dix États membres. Il s'agit des pays suivants Sénégal (49,9 %), Bénin (49,5 %), Gambie (48,9 %), Cabo Verde (48,7 %), Côte d'Ivoire (45,4 %), Lesotho (18,6 %), Ghana (17,2 %), République centrafricaine (7,8 %), Égypte (6,9 %) et Togo (0,7 %). Il en résulte que ces pays disposent de systèmes de sécurité sociale insuffisants pour prendre en charge les segments les plus vulnérables de la population en cas de catastrophes ou d'urgences.

3.3.6 Sécurité alimentaire et Nutrition

Prévalence du retard de croissance (3.5i)

3.59. L'objectif continental consistant à ramener la prévalence du retard de croissance (pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont la taille pour l'âge est inférieure à 2 DS) à 10 % ou moins n'a pas encore été atteint en 2023. Sur les 40 États membres qui ont soumis un rapport sur le retard de croissance, seuls 7 sont sur la bonne voie. Il s'agit de Cabo Verde (10 %), Comores (8,8 %), Éthiopie (0,39 %), Gabon (0,14 %), Maurice (8,6 %), Seychelles (6,7 %) et Tunisie (0,01 %). Il convient de noter que ces sept pays qui sont sur la bonne voie en 2023 ont déjà atteint le point de référence de 2025 pour la réduction des retards de croissance. Quatre pays progressent vers la réduction de la prévalence du retard de croissance à 10 % ou moins d'ici 2025. Il s'agit du :

Burkina Faso (20,2 %), Égypte (12,8 %), Kenya (17,6 %) et Somalie (18 %). Cependant, le retard de croissance reste très élevé (plus de 25 %) dans 19 États membres. Il s'agit des pays suivants : Ouganda (26 %), Sierra Leone (26,2 %), Zimbabwe (26,7 %), Cameroun (28,7 %), Guinée Bissau (29,9 %), Liberia (30 %), Tanzanie (30 %), Guinée (30 %), Nigeria (30,5 %), Eswatini (30.5 pour cent), le Bénin (32,2pour cent), le Rwanda (32,4 %), la Zambie (34,6%), le Malawi (35,5%), le Mozambique (37 %), le Lesotho (46,4 %), le Niger (47 %), le Burundi (55,8 %) et Madagascar (79,7 %). Ces pays doivent redoubler d'efforts pour réduire la malnutrition et s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé.

Prévalence de l'insuffisance pondérale (3.5ii)

3.60. L'objectif continental consistant à ramener la prévalence de l'insuffisance pondérale (pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont le score Z pour l'âge est inférieur à 2 DS) à 5 % ou moins d'ici à 2025 n'est toujours pas atteint en 2023. Sur les 39 États membres qui ont fait état de progrès en matière de réduction de l'insuffisance pondérale, seuls 8 sont sur la bonne voie. Il s'agit des pays suivants Gabon (0,05 %), Éthiopie (0,22 %), Mozambique (0,68 %), Tunisie (1,6 %), Maroc (2,9 %), Égypte (3,7 %), Seychelles (3,85 %) et Cabo Verde (5 %). Il convient de noter que ces huit États membres qui sont sur la bonne voie en 2023 ont tous atteint le point de référence de 2025 pour l'insuffisance pondérale. Quatre des 31 pays qui ne sont pas sur la bonne voie progressent toutefois vers la réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale à 5 % ou moins d'ici 2025. Il s'agit du : Burkina Faso (13,2%), Comores (8,8%), Gambie (11,6%) et Ouganda (7,8%). Il est toutefois décevant de constater que l'insuffisance pondérale reste très élevée (plus de 25 %) dans quatre États membres. Il s'agit des pays suivants Zimbabwe (26,7 %), Burundi (27,6 %), Niger (33,7 %) et Madagascar (46,9 %).

Prévalence de l'émaciation (3.5iii)

3.61. L'objectif continental de réduction de la prévalence de l'émaciation (pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois dont le rapport taille-poids est inférieur à 2 DS) à 5 % ou moins d'ici à 2025 n'est pas encore en bonne voie en 2023. Sur les 40 États membres qui ont fourni des informations sur l'émaciation, 21 (53 %) sont sur la bonne voie. Il s'agit des pays suivants Gabon (0,03 %), Éthiopie (0,11 %), Seychelles (1 %), Lesotho (1,4 %), Mali (2,1 %), Tunisie (2,1 %), Rwanda (2,4 %), Malawi (2,6 %), Maroc (2,6 %), Ouganda (2,9 %), Tanzanie (3. 5pour cent), Cabo Verde (4pour cent), Zambie (4,2pour cent), Cameroun (4,3pour cent), Bénin (4,5pour cent), République centrafricaine (4,5pour cent), Burundi (4,8pour cent), Kenya (4,9pour cent), Gambie (5,1pour cent), Congo (5,25pour cent), et Mozambique (5,2pour cent). Il convient de noter que 18 États membres ont atteint le seuil de 2025 en matière de dépérissement : Gabon (0,03 %), Éthiopie (0,11 %), Seychelles (1 %), Lesotho (1,4 %), Mali (2,1 %), Tunisie (2,1 %), Rwanda (2,4 %), Malawi (2,6 %), Maroc (2,6 %), Ouganda (2. 9pour cent), Tanzanie (3,5pour cent), Cabo Verde (4pour cent), Zambie (4,2pour cent), Cameroun (4,3pour cent), Bénin (4,5pour cent), République centrafricaine (4,5pour cent), Burundi (4,8pour cent), Kenya (4,9pour cent). Quatre pays progressent vers la réalisation de l'objectif d'ici 2025. Il s'agit de : Togo (5,7 %), Égypte (6 %), Burkina Faso (7 %) et Comores (8,8 %). Le taux d'émaciation reste étonnamment élevé (plus de 25 %) dans un État membre (le Sud-Soudan). Ce

pays doit redoubler d'efforts pour réduire la malnutrition et s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé.

Prévalence de la sous-alimentation (3.5iv)

3.62. En ce qui concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les progrès vers l'objectif de ramener la proportion de la population sous-alimentée à 5 % ou moins sur le continent d'ici à 2025 ne sont pas encore en bonne voie. Sur les 37 États membres qui ont fourni des informations sur cet indicateur, seuls 9 pays sont sur la bonne voie. Il s'agit des pays suivants : Tunisie (0,04 %), Cameroun (0,14 %), Éthiopie (0,2 %), Seychelles (1,3 %), Maroc (3,4 %), Tanzanie (3,8 %), Ghana (4,1 %), Égypte (5,2 %) et Liberia (7,1 %). Il convient de noter que 7 États membres ont déjà atteint l'objectif de 2025 pour la sous-alimentation même en 2023 : Tunisie (0,04 %), Cameroun (0,14 %), Éthiopie (0,2 %), Seychelles (1,3 %), Maroc (3,4 %), Tanzanie (3,8 %), Ghana (4,1 %). Trois États membres progressent bien, ayant atteint 50 % ou plus de l'objectif de réduction de la proportion de la population sous-alimentée à 5 % ou moins sur le continent, d'ici à 2025. Il s'agit des pays suivants : Sénégal (5,64 %), Mozambique (8,9 %) et Burundi (9 %). Il est toutefois décevant de constater que la prévalence de la sous-alimentation est encore très élevée (plus de 25 %) dans 7 États membres, à savoir : Sierra Leone (26,2 %), Kenya (26,9 %), Ouganda (31,6 %), Congo (33,3 %), Zimbabwe (36 %), Madagascar (37 %) et Guinée Bissau (37,9 %). Pour ces pays, il est important de mettre en place des mesures et des politiques qui réduiront d'urgence la prévalence de la sous-alimentation au sein de la population afin d'atteindre l'un des objectifs de développement durable, à savoir la faim zéro.

Taux de croissance de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale (3.5v)

3.63. L'objectif continental visant à augmenter de 50 % la proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) qui atteignent la diversité alimentaire minimale d'ici à 2025 n'est pas en bonne voie en 2023. Sur les 23 États membres qui ont présenté un rapport, seuls 5 sont sur la bonne voie. Il s'agit des pays suivants : Ghana, Sud-Soudan, Kenya, Mali, Sierra Leone. Sur les dix-huit pays qui ne sont pas sur la bonne voie pour cet indicateur, deux États membres sont en bonne voie pour atteindre l'objectif d'augmenter la proportion de femmes en âge de procréer qui atteignent la diversité alimentaire minimale à 50 % d'ici l'année 2025. Il s'agit de l'Éthiopie (40,0 %) et le Rwanda (23,0 %). Étant donné que cet indicateur est une indication de la qualité du régime alimentaire, y compris de l'adéquation des micronutriments, les pays qui ne sont pas sur la bonne voie sont encouragés à mettre en place d'urgence des mesures pour parvenir à un régime alimentaire diversifié et à un apport en micronutriments pour toutes les femmes en âge de procréer dans leur pays.

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui satisfont au régime alimentaire minimum acceptable (3.5vi)

3.64. L'objectif continental consistant à porter à au moins 50 % la proportion d'enfants (âgés de 6 à 23 mois) recevant le régime alimentaire minimum acceptable d'ici à 2025 n'est pas en bonne voie à la date de 2023. Sur les 32 États membres qui ont présenté un rapport, seuls 2 sont sur la bonne voie. Il

s'agit de La Gambie (86 %) et la Tunisie (63 %). Il est toutefois encourageant de noter qu'un État membre, le Ghana (41,4 %), progresse régulièrement pour atteindre l'objectif d'ici 2025 s'il ne relâche pas ses efforts dans la mise en œuvre de politiques nutritionnelles ciblant les enfants de ce groupe d'âge. Ceci est important car l'agriculture est la principale stratégie ciblée par la déclaration de Malabo pour avoir un impact sur la nutrition. Il est décevant de constater que la proportion d'enfants (âgés de 6 à 23 mois) qui reçoivent le régime alimentaire minimum acceptable est encore très faible (moins de 10 %) dans 8 États membres, à savoir le Malawi (8,1 %), le Zimbabwe (6 %), le Sud-Soudan (5,9 %), la Sierra Leone (4,9 %), le Mali (4,2 %), la Guinée (4 %), le Congo (3,5 %) et l'Éthiopie (0,08 %).

Réduction de la prévalence des adultes (15 ans ou plus) en situation d'insécurité alimentaire modérée et sévère dans la population (3.5vii)

3.65. L'objectif continental consistant à réduire de 50 %, d'ici à 2025, la proportion d'adultes (âgés de 15 ans ou plus) en situation d'insécurité alimentaire modérée et grave, selon l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire, n'a pas été atteint en 2023. Sur les 28 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur, 13 sont sur la bonne voie. Il s'agit des pays suivants : Côte d'Ivoire, Djibouti, Kenya, Zimbabwe, Ouganda, Lesotho, Éthiopie, Tunisie, Soudan du Sud, Nigeria, Congo, Ghana et Mozambique. Aucun État membre ne progresse de manière satisfaisante dans la réalisation de l'objectif de cet indicateur et quinze États membres qui ont présenté un rapport ne sont absolument pas sur la bonne voie. Ces pays qui ne sont pas sur la bonne voie et ne progressent pas bien sont encouragés à promouvoir des initiatives visant à améliorer l'état nutritionnel et, en particulier, à éliminer la faim et la dénutrition infantile en réduisant la prévalence de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire chez les adultes.

Coût d'une alimentation saine en pourcentage des dépenses alimentaires des ménages (3.5viii)

3.66. Il convient de noter que cet indicateur rend compte du coût et de l'accessibilité des régimes alimentaires sains et qu'il s'agit d'un indicateur utile de l'accès économique des personnes aux aliments nutritifs et aux régimes alimentaires sains. Il est donc important que les États membres diversifient leurs régimes alimentaires en utilisant les aliments disponibles localement pour répondre aux besoins énergétiques et aux directives diététiques basées sur les aliments pour une personne représentative dans le cadre d'un équilibre énergétique de 2 330 kcal/jour. Pour y parvenir, il faut diversifier les systèmes alimentaires de ces pays.

3.3.7 Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS)

3.67. En 2020, les États membres ont approuvé le cadre stratégique sanitaire et phytosanitaire (SPS) de l'UA par la décision EX.CL/Dec. 1074(XXXVI). Le cadre d'action SPS est axé sur la mise en œuvre de mesures SPS visant à protéger la santé des consommateurs et les produits agricoles commercialisés. Les mesures SPS comprennent des réglementations fondées sur des données scientifiques visant à protéger la vie ou la santé humaine, animale ou végétale. Trois indicateurs SPS ont été introduits pour évaluer les

progrès de la mise en œuvre : L'indicateur SPS des systèmes (SSI), qui vise à ce que 100 % des systèmes SPS soient fonctionnels d'ici 2025 ; l'indicateur SPS de la santé (SHI), qui vise à réduire de 50 % les maladies d'origine alimentaire d'ici 2025 ; et l'indicateur SPS du commerce (STI), qui vise à réduire de 50 % les rejets d'unités pour cause de non-conformité aux normes SPS d'ici 2025. Les États membres ont également approuvé des décisions stratégiques sur la santé animale [EX.CL/Dec. 1074(XXXVI)], la sécurité alimentaire [EX.CL/Dec.1144(XL)] et la santé des végétaux [EX.CL/Dec.1144(XL)]. Ces mesures sont conformes aux objectifs de la déclaration de Malabo et à la vision de l'Afrique, à savoir des pratiques commerciales plus sûres, une sécurité alimentaire renforcée et une Afrique plus saine et plus prospère. Les systèmes SPS fonctionnels se caractérisent par:

- Des structures de gouvernance solides comprenant des politiques de qualité, des autorités compétentes fonctionnelles avec une coordination interinstitutionnelle efficace pour l'application et le respect des règles,
- Des capacités humaines et institutionnelles pour gérer efficacement les ravageurs et les maladies des plantes et des animaux, ainsi que les risques liés à la sécurité alimentaire ; et
- Une participation efficace aux cadres internationaux d'harmonisation et de facilitation des échanges.

3.68. En ce qui concerne l'indicateur de progrès des systèmes SPS, aucun des 49 États membres déclarants n'a atteint la note de référence de 9 sur 10, ce qui indique qu'aucun n'est en voie d'atteindre l'objectif de 100 % de systèmes SPS fonctionnels. Toutefois, il convient de noter que 15 des 49 États membres, représentant 31 % du total, ont obtenu un score louable de 7 ou plus, ce qui indique des progrès substantiels dans leurs systèmes SPS. Ces États membres, ainsi que leurs notes respectives, sont les suivants : Kenya (8,8), Mali (8,1), Maroc (8,8), Rwanda (8,3), Afrique du Sud (8,3), Tunisie (8,7), Nigeria (7,7), Bénin (7,2), Burkina Faso (7,4), Burundi (7,5), Gambie (7,1), Ghana (7,3), Madagascar (7,4), Tanzanie (7,1) et Zimbabwe (7,4). En ce qui concerne l'Indicateur sanitaire SPS, huit États membres (16 %) ont atteint le seuil de 9. Ces États membres, à savoir le Burundi, la Gambie, le Kenya, le Mozambique, le Nigeria, la Tanzanie, le Togo et le Zimbabwe, sont sur la bonne voie pour réduire de 50 % les maladies diarrhéiques d'origine alimentaire et la mortalité qui y est associée, ce qui témoigne d'avancées positives en matière d'amélioration de la santé publique. L'introduction d'indicateurs SPS est significative, mais des défis subsistent. La présentation de données incomplètes sur l'indicateur SPS relatif à la santé par certains des pays qui ont bien progressé sur l'indicateur SPS relatif aux systèmes peut expliquer leur faible performance sur l'indicateur SPS relatif à la santé. L'introduction d'indicateurs SPS constitue une étape importante dans la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique SPS de l'UA. Malgré les progrès réalisés par certains États membres, des défis subsistent dans la mise en œuvre de systèmes SPS fondés sur des données scientifiques. Des systèmes SPS fonctionnels sont conformes aux objectifs de la déclaration de Malabo et à la vision de l'Afrique pour un commerce sûr, une sécurité alimentaire renforcée et une Afrique plus saine et plus prospère. Des investissements accrus sont nécessaires au niveau national pour :

renforcer les structures de gouvernance SPS, développer les capacités de gestion des risques SPS, améliorer la coordination interministérielle sur les questions SPS, mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la santé et faciliter les mécanismes de partage des données afin d'atteindre les objectifs de protection de la vie ou de la santé humaine, animale ou végétale et d'accroissement des échanges commerciaux.

3A.4 Engagement 4: Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025

- 3.69. L'éradication de la faim grâce au développement agricole reste l'un des principaux objectifs des États membres de l'UA. Dans de nombreux États membres, une part importante de la population dépend de l'agriculture comme principale source de revenus. L'amélioration des performances du secteur agricole a donc un impact direct sur des millions de personnes, les sortant de la pauvreté et améliorant leur qualité de vie. Il est donc décevant de constater que, comme en 2021, en 2023, seul un (1) État membre, le Ghana, sur quarante-neuf (49), contre neuf (9) sur quarante-neuf (49) et vingt-sept (27) pays sur quarante-sept (47) qui étaient sur la bonne voie en 2019 et 2017, respectivement. L'engagement de réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture dans le cadre du programme PDDAA/Malabo n'est pas seulement un objectif chiffré. Il s'agit d'une vision pour une Afrique prospère, résiliente et dynamique où l'agriculture est le phare qui montre la voie. La réalisation de cet objectif mettra le continent sur la voie d'une croissance durable, garantissant le bien-être et la prospérité de ses habitants.
- 3.70. **Taux de croissance agricole.** L'un des engagements permanents des États membres de l'Union africaine depuis Maputo et réitéré dans la déclaration de Malabo est la réalisation d'un taux de croissance minimum de 6 % de la valeur ajoutée agricole par an. Dans le quatrième BR, sur les quarante-neuf (49) États membres qui ont fait rapport sur le taux de croissance de l'indicateur de la valeur ajoutée de l'agriculture, onze (11) sont sur la bonne voie pour atteindre régulièrement un taux de croissance annuel d'au moins 6 %. Il s'agit du Bénin, du Botswana, du Burkina Faso, de l'Égypte, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de Maurice, du Niger, du Nigeria et du Togo. Il s'agit d'une baisse significative par rapport à la troisième période de référence (2021) où vingt-et-un pays étaient sur la bonne voie. Cependant, la performance du quatrième BR est toujours supérieure à celle de la deuxième période de référence du BR (2019), où seuls trois pays étaient sur la bonne voie, bien qu'elle soit inférieure à celle de la période de référence inaugurale du BR (2017), au cours de laquelle dix-huit (18) pays avaient atteint un taux de croissance d'au moins 6 %, et étaient donc sur la bonne voie.
- 3.71. **Taux de pauvreté.** Au cours de ce cycle, quarante-neuf États membres ont rendu compte de cet indicateur. Par rapport à 2019, où aucun pays n'était sur la bonne voie, dans le quatrième RE, seuls trois États membres (Bénin, Cabo Verde, Maroc) sont sur la bonne voie. Il s'agit d'une amélioration, mais la performance est préoccupante car la persistance de taux de pauvreté élevés dans de nombreux États membres a un impact significatif sur le système alimentaire de l'Afrique, de la production à la consommation. On ne saurait trop insister sur l'importance de la réduction du taux de pauvreté pour la transformation du système alimentaire de l'Afrique. La pauvreté touche toutes les facettes du système alimentaire, depuis les graines semées dans le sol

jusqu'à la nourriture sur la table. Pour que l'Afrique réalise sa vision d'un système alimentaire transformé, efficace et résilient, la lutte contre la pauvreté n'est pas seulement bénéfique, elle est essentielle.

- 3.72. **Écart entre le prix de gros et le prix à la production.** La réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production est un aspect essentiel qui correspond aux objectifs de l'agenda du PDDAA/Malabo. Dans le quatrième RE, seuls huit États membres (Eswatini, Ghana, Mali, Rwanda, Sierra Leone, Tunisie, Maroc et Ouganda) sont sur la bonne voie sur les dix-neuf pays qui ont rendu compte de cet indicateur. La performance est légèrement plus élevée qu'en 2021 avec un groupe différent d'États membres (RD Congo, Nigeria, Tanzanie et Zimbabwe). La réduction de l'écart entre le prix de gros et le prix à la production n'est pas seulement un impératif économique, c'est un élément fondamental de la vision transformatrice de l'agenda du PDDAA/Malabo. La réalisation de cet objectif permettra non seulement d'aider des millions d'agriculteurs, mais aussi de jeter les bases d'un système alimentaire africain robuste, résilient et équitable.
- 3.73. **Partenariats Public-Privé (PPP)** établis avec un lien étroit avec les petites exploitations agricoles. Le programme PDDAA/Malabo vise essentiellement une croissance agricole inclusive, la sécurité alimentaire et la résilience. Dans ce cadre, le rôle des partenariats public-privé (PPP) ayant un lien étroit avec la petite agriculture ne peut être sous-estimé. Lors du cycle de rapport 2021, seuls 15 pays étaient en bonne voie pour atteindre cet indicateur. En 2023, sur les trente-six États membres qui ont présenté un rapport, dix-huit sont sur la bonne voie (Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie et Tunisie). La plupart des pays qui étaient sur la bonne voie lors du cycle précédent ont réussi à maintenir la même performance. Ceci est important car pour que l'agenda PDDAA/Malabo réalise sa vision d'un paysage agricole africain transformé, l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, est impératif. Les PPP, lorsqu'ils sont axés sur les besoins et les aspirations des petits exploitants agricoles, peuvent jouer un rôle de catalyseur et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du programme PDDAA/Malabo.
- 3.74. **Pourcentage de jeunes engagés dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur de l'agriculture.** Les gouvernements africains ont reconnu que l'agriculture était le moteur de la croissance, de l'emploi et de la création de richesses. Ils se sont également préoccupés de la promotion d'emplois décentés (objectif de développement durable n° 8) par le développement de la chaîne de valeur agricole et de l'agro-technologie pour les jeunes. En outre, il est nécessaire d'assurer une relève adéquate pour la population agricole vieillissante. Sur les trente-quatre États membres qui ont présenté un rapport, seuls onze (11) pays (Bénin, Égypte, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Nigeria, Tanzanie, Zimbabwe et Ouganda) étaient sur la bonne voie pour atteindre au moins 30 % de jeunes engagés dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur de l'agriculture.
- 3.75. **Proportion de femmes rurales autonomes dans l'agriculture.** Les pays se sont engagés à soutenir et à faciliter l'entrée et la participation préférentielles des femmes dans des opportunités agro-industrielles rémunératrices et attrayantes. La participation des femmes à l'agriculture est limitée par divers obstacles tels que l'accès à la terre, au financement, au marché, etc. Les États

membres se sont donc fixé pour objectif de porter à 20 % la proportion de femmes rurales autonomes dans l'agriculture d'ici à 2025. Sur les quarante-neuf (49) États membres qui ont présenté un rapport dans le quatrième rapport de synthèse, sept sont en bonne voie pour atteindre l'objectif d'un score de 9 %. Ces États membres sont l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya et le Rwanda. Il s'agit d'une régression par rapport au rapport 2021 où dix (10) des vingt-trois (23) États membres étaient sur la bonne voie. Il convient de noter que dans le cycle de rapport actuel, la Guinée et le Kenya ont rejoint les États membres sur la bonne voie, tandis que deux États membres progressent bien vers la réalisation de l'objectif: Eswatini (8,2) et Gambie (6,7). Sur les dix (10) qui étaient sur la bonne voie en 2021, la Tunisie et le Togo ont régressé dans le rapport 2023 et ne sont plus sur la bonne voie. En général, les États membres ont présenté des rapports médiocres sur cet indicateur, au moins trente-trois d'entre eux ayant des données manquantes ou incomplètes.

3A.5 Engagement 5 : Stimuler le commerce intra-africain des produits agricoles et des services

- 3.76. L'objectif du PDDAA pour stimuler le commerce intra-africain est de tripler le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, les États membres se sont engagés dans deux domaines de performance : (1) augmenter la valeur du commerce intra-africain des produits et services agricoles de 200 % d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2015 et (2) créer un environnement propice au commerce intra-africain des produits et services agricoles en améliorant la politique commerciale et l'environnement institutionnel. Pour la période de référence 2023, un domaine de performance supplémentaire, à savoir l'accélération de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), a été ajouté pour le suivi de cet engagement après le début officiel des échanges dans le cadre de cet accord en janvier 2021. Toutefois, ses résultats n'ont pas été pris en compte dans le calcul de la performance globale du thème.
- 3.77. En 2023, aucun des États membres ayant présenté un rapport n'était en bonne voie pour atteindre l'objectif global du thème 5 relatif à la dynamisation du commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles. Dans le RE 2017, trois (3) pays étaient sur la bonne voie (Lesotho, Niger et Sénégal), en 2019 le nombre est passé à vingt-neuf (29) États membres (Bénin, République centrafricaine, Érythrée, Guinée, Madagascar, Sierra Leone, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Togo, Tunisie, Ouganda et Zambie). Lors de l'EB de 2021, le nombre d'États membres s'est réduit à quatre (4) (Botswana, Nigeria, Sénégal et Sierra Leone). La performance observée en 2023 est donc la plus mauvaise des quatre cycles de RE menés jusqu'à présent. Toutefois, dans la catégorie de performance 5.1 spécifique au triplement du commerce intra-africain, deux États membres (le Rwanda et la Zambie) étaient sur la bonne voie pour tripler leurs échanges avec d'autres pays du continent. Dans la catégorie de performance 5.2 sur la facilitation du commerce par la création de politiques commerciales et de conditions institutionnelles favorables, seul un État membre, la Guinée équatoriale, était sur la bonne voie.

- 3.78. Le score du thème de l'engagement 5 a été le plus faible de tous les thèmes de ce quatrième BR, avec 2,23 contre un score minimum de 9,00. Une performance légèrement meilleure a été enregistrée au point 5.2 sur les politiques et les institutions du commerce intra-africain (4,05) par rapport à la note de 0,41 au point 5.1 sur le commerce intra-africain des produits agricoles et des services.
- 3.79. Au niveau régional, aucune des régions n'était sur la bonne voie pour respecter cet engagement. Les performances varient légèrement d'une région à l'autre ; l'Afrique de l'Est a obtenu le score le plus élevé (2,54), suivie de l'Afrique de l'Ouest (2,26) et de l'Afrique australe (2,14). L'Afrique centrale et l'Afrique du Nord ont obtenu des résultats médiocres, avec des notes respectives de 1,67 et 2,21. Par rapport au RE 2021, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est ont enregistré une légère amélioration de leurs performances, tandis que celles de l'Afrique du Nord, de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Ouest ont baissé. Il convient également de noter que la plupart des États membres qui ont présenté un rapport dans le cadre du cycle d'EB 2023 ont ratifié la ZLECA Il s'agit d'un accord continental phare visant à stimuler le commerce sur le continent. Alors que sa mise en œuvre n'a commencé que depuis quelques années, il est nécessaire de l'intensifier. Il existe un énorme potentiel et des opportunités pour les pays de commercer davantage les uns avec les autres, d'où la nécessité d'améliorer et de faciliter le commerce entre les États membres afin d'utiliser ce potentiel, notamment en réduisant les barrières non tarifaires et en établissant des mécanismes solides et efficaces de résolution des litiges.

3A.6 Engagement 6 : Renforcer la résilience face à la variabilité climatique

- 3.80. Cet engagement est essentiel dans le contexte du thème du quatrième rapport d'Évaluation Biennale, *Améliorer la mise en œuvre de la zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA)*. L'engagement de renforcer la résilience à la variabilité climatique vise à améliorer la capacité de résilience des ménages face aux risques climatiques et météorologiques et aux autres chocs et à créer un investissement permanent dans le renforcement de la résilience. Il s'agit là d'un point essentiel compte tenu de l'augmentation récente de la fréquence et de la gravité des chocs tels que les sécheresses, les inondations et les conflits.
- 3.81. Cet engagement est suivi au moyen de quatre indicateurs spécifiques, dont trois sont mis en évidence dans le présent rapport, à savoir le pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs qui ont amélioré leur capacité de résilience face aux chocs climatiques et météorologiques, la part des terres agricoles faisant l'objet de pratiques de gestion durable des terres, et l'existence de lignes budgétaires gouvernementales et d'un environnement propice pour répondre aux besoins de dépenses en matière d'initiatives de renforcement de la résilience. Le quatrième indicateur sur les Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) provenant de l'agriculture n'est pas rapporté en raison de l'incohérence des données provenant de différentes sources, unités et protocoles de mesure, ce qui le rend silencieux pour ce cycle. En outre, le paramètre nouvellement introduit sur le "pourcentage des dépenses publiques consacrées à des initiatives de renforcement de la résilience, en particulier aux systèmes d'alerte précoce et de réponse, aux filets de sécurité sociale et à l'assurance indexée sur les conditions météorologiques" est analysé dans sa

phase pilote pour s'assurer qu'il est suffisamment robuste et adapté (profilage, formule, disponibilité des données, etc.) pour être pleinement intégré dans le prochain cycle d'EB.

- 3.82. En termes de sa préparation à la lutte contre le changement climatique et d'autres crises potentielles, le continent n'est pas à la hauteur de son engagement en matière de renforcement de la résilience. Le score moyen du continent à cet égard est de 5,91, les régions de l'Ouest (6,95) et de l'Est (6,51) faisant figure de leaders dans ce domaine. À l'inverse, l'Afrique australe est à la traîne avec le score le plus bas de 4,65.
- 3.83. Lorsqu'il s'agit de mesurer les efforts investis dans la résilience aux risques liés au climat et aux autres chocs, les régions de l'Ouest (6,47), de l'Est (6,38) et du Nord (5,58) obtiennent toutes des résultats supérieurs à la moyenne continentale de 5,17. D'autre part, lorsqu'on évalue les investissements dans le renforcement de la résilience, les régions de l'Ouest (7,44), du Sud (6,96) et de l'Est (6,64) donnent le ton pour l'ensemble du continent. Seuls 02 États membres, représentant 4 % des États membres ayant soumis un rapport, sont en bonne voie pour atteindre cet engagement par rapport à une valeur de référence de 9,75. Il s'agit de l'Éthiopie et de l'Égypte, avec des scores respectifs de 9,92 et 9,82.
- 3.84. Par rapport à la troisième EB, 23 pays (47 %) ont amélioré leur score pour l'engagement 6. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, des Comores, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de la Guinée équatoriale, de l'Eswatini, de l'Éthiopie, du Gabon, de la Guinée-Bissau, du Kenya, de la Mauritanie, du Mozambique, du Niger, du Nigeria, du Rwanda, de la Sierra Leone, de l'Afrique du Sud, du Sud-Soudan, de la Tanzanie, du Togo et de l'Ouganda.
- 3.85. Plus de la moitié des États membres (29) sont sur la bonne voie avec un score d'au moins 9 pour l'indicateur du pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs qui ont amélioré leur capacité de résilience aux chocs climatiques et autres (économiques, sociaux, environnementaux, etc.).
- 3.86. Au total, 18 États membres sur 49 (37 %) (Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Mali, Mauritanie, Maroc, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe) sont sur la bonne voie avec un score d'au moins 10, qui est également la référence pour l'indicateur relatif à la part des terres agricoles faisant l'objet d'une Gestion Durable des Terres et de l'Eau (GDT), y compris les pratiques agricoles intelligentes face au climat.
- 3.87. Au total, sept (7) États membres, dont l'Égypte, l'Eswatini, l'Éthiopie, la Gambie, le Mozambique, le Rwanda et l'Ouganda, sont sur la bonne voie en ce qui concerne l'indicateur relatif à l'existence de lignes budgétaires gouvernementales et d'un environnement propice pour répondre aux besoins de dépenses en matière d'initiatives de renforcement de la résilience. Il s'agit d'une forte diminution par rapport au troisième rapport de synthèse où 8 pays (Éthiopie, Lesotho, Mali, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Tanzanie et Zimbabwe) étaient sur la bonne voie. Seule l'Éthiopie, qui était sur la bonne voie au cours de la troisième EB, est restée sur la bonne voie pour la quatrième EB. Le Maroc, qui était sur la bonne voie lors des deuxième et troisième EB, a perdu le fil pour la quatrième EB. Maurice était le seul État membre sur la bonne voie dans le rapport inaugural. On s'attend à ce que, grâce aux enseignements tirés de COVID-19 et aux effets du changement climatique, les États membres aient investi à dessein dans des initiatives de renforcement de la résilience.

- 3.88. Il est donc recommandé aux États membres d'adopter des politiques et d'augmenter progressivement les lignes budgétaires gouvernementales consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience. En outre, il est nécessaire de développer et de mettre en œuvre des programmes appropriés autour d'initiatives de renforcement de la résilience face à la variabilité climatique, ainsi que des programmes formulés avec des composantes de protection sociale réagissant aux chocs. Ceci est important étant donné les effets persistants du changement et de la variabilité climatiques.

Concernant le nouveau paramètre introduit dans les paramètres existants de l'indicateur 6.2 : pourcentage des dépenses publiques consacrées à l'initiative de renforcement de la résilience. (EIRB4)

- 3.89. Au total, 20 pays ont fourni des données précises et complètes pour l'indicateur 6.2, en accordant une attention particulière au paramètre 4 (EIRB4). En moyenne, ces pays consacrent 2,28 % de leurs dépenses publiques aux efforts de renforcement de la résilience, en ciblant spécifiquement les systèmes d'alerte précoce et de réponse, les filets de sécurité sociale et l'assurance indexée sur les conditions météorologiques. Si l'on compare ces chiffres aux 5,35 % et 4,96 % des dépenses publiques allouées à l'agriculture en 2021 et 2022, respectivement, il devient évident qu'en moyenne, 42 % et 46 % des dépenses agricoles de ces années respectives ont été consacrées à des initiatives de renforcement de la résilience.
- 3.90. Les disparités régionales en matière de dépenses sont notables. Les pays les plus performants pour cet indicateur sont le Bénin (4,62 %), le Rwanda (7,86 %), le Nigeria (4,7 %), la Sierra Leone (4,62 %) et la Guinée équatoriale (4 %), trois d'entre eux appartenant à la région de l'Afrique de l'Ouest. À l'inverse, certains pays comme l'Ouganda et le Burkina Faso allouent un pourcentage extrêmement faible (moins de 0,1 %) de leurs dépenses publiques à ces initiatives, ce qui pourrait indiquer une attention limitée à la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques.
- 3.91. Il convient également de souligner que des pays ayant des niveaux de revenus différents, tels que la Guinée équatoriale et l'Eswatini, allouent une proportion similaire de leurs dépenses publiques à des initiatives de renforcement de la résilience, ce qui suggère que l'engagement en faveur de ces efforts n'est pas uniquement déterminé par le niveau de revenu d'un pays.

3A.7 Engagement 7: Renforcer la Redevabilité Mutuelle pour des Actions et des Résultats

- 3.92. Les États membres de l'UA se sont engagés à aligner, harmoniser et coordonner des plateformes multisectorielles et multi-institutionnelles pour l'examen par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle. L'objectif de l'évaluation biennale pour tous les États membres était d'atteindre une note de 100 % (score de 10) pour l'existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs d'ici 2018. Globalement, sur les quarante-neuf (49) États membres qui ont rendu compte de cet engagement, treize (13) États membres (Maroc, Bénin, Égypte, Rwanda, Ouganda, Kenya, Ghana, Zimbabwe, Nigeria, Malawi, Tunisie, Burkina Faso et Sierra Leone) sont sur la bonne voie. Par rapport à l'Évaluation Biennale précédente, où onze (11) des cinquante et un

- (51) États membres étaient sur la bonne voie, les résultats de l'évaluation biennale 2023 impliquent une augmentation de cinq (5) points de pourcentage de la performance continentale sur cet engagement.
- 3.93. Cet engagement est suivi au moyen de cinq indicateurs spécifiques : Indice de la capacité à produire et à utiliser des données et des informations statistiques agricoles ; existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés et inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs ; soumission du rapport biennal du pays ; diffusion des résultats d'EB du pays ; et utilisation des résultats d'EB du pays.
- 3.94. Le premier indicateur vise **la mise en place de mécanismes et de systèmes permettant de mesurer, de suivre et de rendre compte des performances** des États membres en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des principaux engagements convenus. Sur les quarante-neuf (49) États membres qui ont soumis un rapport, trente-cinq (34) États membres (Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique et Zimbabwe) ont présenté un rapport sur la mise en œuvre de l'indicateur, Lesotho, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe), chacun a obtenu le score minimum de 69 % pour être sur la bonne voie. Par rapport au troisième rapport d'EB, dans lequel dix-sept (17) États membres étaient sur la bonne voie, cela représente une augmentation de 100 % de la performance pour cet indicateur.
- 3.95. Le deuxième indicateur porte sur **l'existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs**. Seize (16) États membres (Bénin, Cap Vert, Égypte, Ghana, Malawi, Maroc, Maurice, Niger, Sénégal, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, Côte d'Ivoire, Éthiopie et Mali) ont atteint le score de référence de 10 pour cet indicateur. Cela représente une amélioration d'un État membre par rapport à la troisième EB où 15 États membres étaient sur la bonne voie, et une amélioration par rapport au deuxième RE où seuls treize (13) États membres étaient sur la bonne voie pour cet indicateur. Les résultats du quatrième BR sont toutefois inférieurs à ceux de l'EB inaugurale, où 18 États membres étaient sur la bonne voie. Il est toutefois important de noter que, bien que seuls 16 États membres soient sur la bonne voie, quatre (4) autres États membres, à savoir la Tanzanie, le Kenya, la Mauritanie et Djibouti, ont obtenu des scores très proches de la bonne voie pour cet indicateur, avec des scores supérieurs à 9,7 sur 10.
- 3.96. Le troisième indicateur vise à suivre **les soumissions de rapport d'EB**. Au total, quarante-neuf (49) États membres ont renseigné l'indicateur pour montrer les progrès accomplis dans la mise à disposition du rapport biennal régulier du pays pour la Conférence de l'UA, contre 51 en 2021 et 49 en 2019. Sur les 49 États membres qui ont rendu compte de cet indicateur, aucun n'est sur la bonne voie pour cet indicateur, mais vingt (20) États membres (Burundi, Kenya, Mali, Tanzanie, Ouganda, Sierra, Leone, Éthiopie, Malawi, Égypte, Ghana, Burkina Faso, Zimbabwe, Eswatini, Rwanda, Nigeria, Maroc, Tunisie, Bénin, Togo et Afrique du Sud) sont les plus proches de la réalisation de l'objectif pour cet indicateur avec des scores d'au moins 9 sur 10. Pour qu'un État membre soit sur la bonne voie, il doit communiquer des données sur tous les paramètres.

Ainsi, l'amélioration des systèmes de données peut rapidement conduire à des améliorations de la performance continentale sur cet indicateur

- 3.97. Le quatrième indicateur vise à suivre la **diffusion des résultats des EB** des pays sur l'ensemble du continent. Il s'agit du premier cycle de RE pour lequel cet indicateur est rapporté. Sur les 49 pays qui ont participé à ce cycle de RE, un total de 36 États membres (Burundi, Ghana, Mali, Tanzanie, Ouganda, Sierra Leone, Éthiopie, Zimbabwe, Nigeria, Tunisie, Rwanda, Bénin, Mauritanie, Sud-Soudan, Maroc, Zambie, Niger, Gabon, Maurice, Gambie, Lesotho, Congo, Malawi, Liberia, Mozambique et Zimbabwe) ont participé à ce cycle de RE, Gambie, Lesotho, Congo, Malawi, Liberia, Mozambique, Égypte, Sénégal, Guinée, Cap Vert, Kenya, Afrique du Sud, Burkina Faso, Togo, Namibie, Djibouti et Guinée équatoriale) étaient sur la bonne voie, ayant obtenu des scores proches du score de référence de 7 ou plus sur 10. Cela signifie qu'il y a une volonté de diffuser les résultats des RE dans de nombreux États membres, même s'il faudrait faire plus dans le reste des États membres pour diffuser les résultats des EB.
- 3.98. Le cinquième indicateur fait le point sur l'utilisation des **résultats d'EB par chaque pays** afin de s'assurer que les recommandations issues des rapports d'EB sont mises en œuvre. Il s'agit également du premier cycle d'EB pour lequel cet indicateur est rapporté. Sur les 49 États membres qui ont participé au quatrième cycle de RE, 30 pays ont rendu compte de cet indicateur. Sur ces 30 pays, 13 États membres au total (Mali, Sierra Leone, Éthiopie, Nigeria, Tunisie, Rwanda, Bénin, Maroc, Égypte, Kenya, Namibie, Cameroun et Ouganda) étaient sur la bonne voie. Cela montre qu'environ la moitié des États membres prennent des mesures pour mettre en œuvre les résultats des EB, mais malheureusement, davantage de pays doivent encore commencer à mettre en œuvre les recommandations des EB. La mise en œuvre des résultats des RE est essentielle pour que les États membres se transforment conformément aux aspirations du PDDAA.

3.B. Évolution des performances des États membres entre les Quatre Cycles du Processus d'Évaluation Biennale

Évolution des performances globales des États membres

- 3.99. Dans l'ensemble, aucun État membre n'est resté sur la bonne voie au cours des quatre cycles de rapport sur l'EB. Toutefois, aucun État membre n'est sur la bonne voie en 2023, et vingt-cinq (25) États membres supplémentaires ont amélioré leur score d'au moins 15 % par rapport au score de 2021. Il s'agit de : Bénin (26 %), Comores (113 %), Guinée-Bissau (26 %), Niger (19 %), Nigeria (16 %), Sierra-Leone (36 %) et Soudan du Sud (22 %).

Évolution de la performance des États membres par rapport aux engagements *Engagement 1: Nouvel engagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA*

- 3.100. En 2023, aucun État membre n'est resté constamment sur la bonne voie au cours des quatre cycles de rapport du RE. Toutefois, en 2023, il convient de noter que des pays tels que le Rwanda (9,87), le Maroc (9,71) et l'Ouganda (9,65) ont réalisé des progrès significatifs par rapport à 2021. Seul le Niger est passé du statut de pays non conforme en 2021 à celui de pays conforme en 2023.

Engagement 2: Améliorer le financement des investissements dans l'agriculture

3.101. Par rapport à 2021, où quatre (4) pays (Égypte, Eswatini, Seychelles et Zambie) étaient sur la bonne voie, cette année, aucun État membre n'était sur la bonne voie. La majorité des États membres ont enregistré une baisse de leurs performances en ce qui concerne cet engagement. Dans l'ensemble, au cours des quatre périodes de référence d'EB, les performances des États membres en ce qui concerne cet engagement ont été plutôt médiocres. Étant donné l'importance de l'augmentation des investissements publics et privés dans la transformation de l'agriculture africaine, il est urgent que les États membres s'attaquent au problème de l'accès inadéquat au financement pour le secteur agricole.

Engagement 3: Éliminer la faim d'ici à 2025

3.102. Comme dans le rapport d'EB 2021, aucun État membre n'a atteint le niveau de référence pour cet engagement. Des pays tels que le Gabon, la République Démocratique du Congo, le Kenya, le Zimbabwe, la Mauritanie et l'Angola, qui ont réalisé des progrès notables en 2021, n'ont pas pu les maintenir en 2023.

Engagement 4: Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025

3.103. En 2023, seul un (1) État membre, le Ghana, sur quarante-neuf (49), contre neuf (9) sur quarante-neuf (49) et vingt-sept (27) pays sur quarante-sept (47) qui étaient sur la bonne voie en 2019 et 2017, respectivement. Sur les neuf (9) pays qui étaient sur la bonne voie en 2021, seul le Ghana est resté sur la bonne voie en 2023. Cependant, le Kenya, l'Éthiopie et la Sierra-Leone ont réalisé des progrès significatifs par rapport à 2021.

Engagement 5: le commerce intra-africain des produits agricoles et des services

3.104. En 2023, probablement en raison de la combinaison des effets persistants de COVID-19 et de la guerre en Ukraine sur le commerce, aucun État membre n'était sur la bonne voie, contre cinq (5) pays (Ouganda, Nigeria, Sénégal, Botswana et Djibouti) en 2021 et vingt-neuf (29) en 2019.

Engagement 6: Renforcer la résilience face à la variabilité du climat

3.105. Au cours des trois périodes de référence précédentes d'EB, seuls quatre (4) États membres (Burundi, Cabo Verde, Maroc et Rwanda) ont réussi à rester sur la bonne voie. Parmi les onze (11) États membres qui étaient sur la bonne voie dans le RE 2019, quatre (4), l'Éthiopie, le Ghana, le Mali et les Seychelles sont restés sur la bonne voie en 2021. En 2023, seuls l'Éthiopie et le Rwanda sont sur la bonne voie. Dans le sillage du COVID-19 et de la guerre en Ukraine, pour renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production face à la variabilité du climat et aux autres risques connexes, les États membres doivent maintenir le cap sur cet engagement.

Engagement 7: Renforcer la Redevabilité Mutuelle pour des actions et des Résultats

3.106. Quatre États membres (le Maroc, le Rwanda, le Ghana et la Tunisie) sont constamment sur la bonne voie tout au long des quatre cycles de rapports sur les EB, contre huit États membres (le Ghana, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud et la Tanzanie) pour les trois premiers

cycles de rapports sur les EB. Les pays ayant réalisé des progrès substantiels par rapport au rapport précédent sont le Maroc, le Bénin, l'Égypte, le Rwanda, l'Ouganda, le Kenya, le Ghana, le Zimbabwe, le Nigeria, le Malawi et la Tunisie.

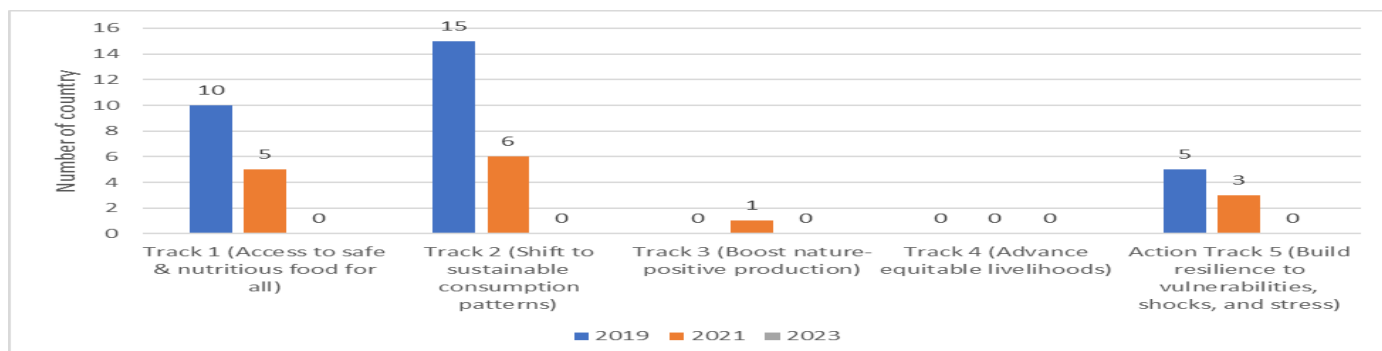
3.C. Suivre les progrès de la transformation du système alimentaire

3.107. Dans le rapport sur l'EB 2021, les indicateurs d'EB ont été classés selon les cinq pistes d'action du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires : Piste d'action 1 (Accès à une alimentation saine et nutritive pour tous) ; Piste d'action 2 (Passer à des modes de consommation durables) ; Piste d'action 3 (Stimuler une production respectueuse de la nature) ; Piste d'action 4 (Faire progresser les moyens de subsistance équitables), et Piste d'action 5 (Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et au stress). Pour le cycle de rapport de cette année, les résultats globaux (voir figure 3.4) indiquent qu'aucun pays n'est sur la bonne voie pour l'un ou l'autre des volets d'action de l'UNFSS. Il s'agit d'un recul important par rapport aux deux cycles de rapport précédents, au cours desquels :

- En ce qui concerne le volet d'action 1, 10 pays (Cap Vert, Gambie, Mali, Mauritanie, Rwanda, Seychelles, Eswatini, Tanzanie, Tunisie et Zimbabwe) étaient sur la bonne voie en 2019, contre 5 (Eswatini, Gambie, Mali, Tunisie et 2021) ;
- En ce qui concerne le volet 2, 15 pays (Burundi, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Eswatini, Togo, Tunisie et Ouganda) étaient sur la bonne voie en 2019, contre 6 (Botswana, Djibouti, Égypte, Eswatini, Mali et Ouganda) en 2021 ;
- En ce qui concerne les volets d'action 3 et 4, un pays était sur la bonne voie pour chacun des volets d'Action et chacune des périodes d'Évaluation (le Rwanda en ce qui concerne le volet d'action 3 en 2021) ;
- En ce qui concerne le volet 5, 5 pays (Ghana, Mali, Maroc, Rwanda et Tunisie) en 2019, contre 3 (Ghana, Maroc et Rwanda) en 2021.
- On peut supposer que l'effet persistant du COVID-19, la guerre en Ukraine et d'autres chocs ont pu ralentir le processus de transformation du système alimentaire en Afrique. La pandémie a entraîné des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, affectant l'importation et l'exportation de produits agricoles en Afrique. De nombreux pays africains ont été confrontés à des contractions économiques dues à la pandémie, ce qui a pu détourner des fonds du développement agricole ou de la transformation des systèmes alimentaires.
- L'Ukraine est connue comme le "grenier à blé de l'Europe" et est un important exportateur de céréales. Un conflit prolongé peut avoir un impact sur les prix mondiaux des céréales, affectant la sécurité alimentaire des nations africaines qui dépendent des importations. Le conflit peut également entraîner une augmentation des prix de l'énergie, ce qui se répercute sur les coûts de la production agricole et du transport. Les organismes internationaux et les donateurs, qui pourraient autrement soutenir des projets en Afrique, pourraient

réorienter leur attention et leurs ressources vers les besoins humanitaires immédiats dans les zones de conflit.

Figure 3.4: Mise en œuvre du PDDAA par les Pistes d'Action du Sommet des Nations Unies sur le Système Alimentaire (nombre de pays atteignant l'objectif en 2019, 2021 et 2023)



Source: Analyse des données de la quatrième EB

PERFORMANCE RÉGIONALE ET CONTINENTALE

4A. Afrique Centrale

- 4.1. Cette région compte huit États Membres, à savoir: Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon et Sao Tomé et Príncipe. Sous la coordination conjointe de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), cinq (05) États ont soumis leurs rapports nationaux, ce qui représente un taux de soumission de 62,5 % inférieur au taux de 87,5 % prévu pour le troisième cycle d'EB en 2021. En plus de Sao Tomé et Príncipe (STP), deux pays (le Tchad et la République Démocratique du Congo) n'ont pas soumis leurs rapports nationaux pour ce quatrième cycle d'EB.
- 4.2. Le score moyen de la région est de 3,29, alors que le point de référence pour 2023 est de 9,29. Dans l'ensemble, la région n'est pas sur la bonne voie pour respecter les engagements du PDDAA/Malabo. Par rapport à la note de 3,33 en 2021, la région centrale est en régression. Même si la région de l'Afrique centrale n'est pas sur la bonne voie en ce qui concerne les engagements du PDDAA, elle a enregistré une bonne progression pour l'indicateur de la capacité du pays en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes (0,14 en 2021 à 9,34 en 2023), ainsi que pour l'indicateur de la résilience aux risques liés au climat et aux autres chocs (2,64 en 2021 à 4,91 dans ce quatrième rapport du BR (2023)).
- 4.3. En ce qui concerne le commerce interafricain des produits agricoles et des services, même si la région de la CEEAE n'est pas sur la bonne voie, des progrès sont enregistrés en ce qui concerne les politiques commerciales intra-africaines et les conditions institutionnelles (2,91 en 2021 à 3,34 en 2023). Nous notons que tous les pays avaient une preuve du dépôt des documents de ratification dans le cadre de l'accord de la ZLECA. Plus précisément, les pays du Congo, du Cameroun et du Tchad ont élaboré leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'accord ZLECA.

- 4.4. Parmi les cinq (5) pays qui ont soumis leurs rapports nationaux, seule la Guinée Équatoriale a enregistré une augmentation de 17 % de son score par rapport au BR précédent (2,82 en 2021 à 3,30 en 2023). Les scores ont diminué de 34 % pour la République centrafricaine, de 19 % pour le Cameroun, de 13 % pour le Congo et de 4 % pour le Gabon. Pour la Guinée équatoriale, la performance la plus significative a été observée pour les politiques commerciales intra-africaines et les conditions institutionnelles. Collectivement, la région devrait améliorer le système de collecte de données dans chaque pays.

4B. Afrique de l'Est

- 4.5. Cette région est composée de 13 États membres, à savoir : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie et Ouganda. La région est coordonnée conjointement par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Tous les États membres, à l'exception de l'Érythrée et du Soudan, ont soumis leur rapport national d'Evaluation Biennale, ce qui représente un taux de soumission de 85 %. Le fait que deux (2) pays n'aient pas achevé le processus et n'aient pas soumis leur rapport dans les délais impartis est également un sujet de préoccupation
- 4.6. La région de l'Afrique de l'Est a obtenu une note globale de 5,00 par rapport à un indice de référence de 9,29 et n'est donc pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs et les cibles du PDDAA d'ici 2025. Au niveau des engagements, la région n'était sur la bonne voie dans aucun des sept domaines d'engagement du PDDAA. Les résultats observés reflètent les performances générales des États membres de la région. Aucun des 13 États membres de la région de l'Afrique de l'Est n'était sur la bonne voie pour atteindre les objectifs et les cibles du PDDAA.
- 4.7. Il convient toutefois de noter que, dans certains domaines d'engagement, la région a bien progressé dans la réalisation des objectifs. Par exemple, pour le thème 1 relatif à l'engagement dans le processus du PDDAA, la région a obtenu une note de 7,91 sur 10. L'objectif pourrait être facilement atteint si tous les États membres de la région s'engageaient à nouveau à mettre en œuvre les aspects restants du processus d'intégration du PDDAA, à former les partenariats et les alliances nécessaires avec toutes les parties prenantes et à achever l'examen des politiques et des institutions. De même, pour le domaine d'engagement 7, la performance a montré des progrès impressionnants et pourrait être atteinte en particulier en renforçant la capacité des États membres pour une planification, une mise en œuvre et un suivi et une évaluation fondés sur des preuves. La région a également bien progressé dans l'amélioration de la résilience à la variabilité du climat en obtenant un score de 6,51 par rapport à un indice de référence de 9,75. Toutefois, les États membres doivent augmenter leurs investissements dans le renforcement de la résilience.
- 4.8. La région devrait prêter attention à l'engagement 2 relatif au financement des investissements dans l'agriculture, car elle n'a même pas atteint la moitié de l'objectif fixé. Les États membres doivent augmenter les dépenses publiques pour l'agriculture et créer un environnement propice à l'augmentation des investissements du secteur privé, y compris les investissements étrangers directs. La région doit accorder une attention particulière à l'accès au

financement des ménages agricoles dont les résultats sont particulièrement médiocres. La région doit également prêter attention au commerce intra-africain des produits et services agricoles, qui est actuellement faible ; il est nécessaire d'abaisser les barrières commerciales (tarifaires et non tarifaires) et de garantir un commerce plus libre entre les États membres, comme envisagé sous la bannière de la zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA).

- 4.9. Dans l'ensemble, la région doit prêter attention à tous les domaines d'engagement pour atteindre les objectifs du PDDAA d'ici 2025.

4C. Afrique du Nord

- 4.10. La région Nord comprend six (6) États membres: Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie, coordonnés par l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en tant que Communauté Economique Régionale (CER). Au cours de ce quatrième cycle du RE, un important effort de communication a été utile pour sensibiliser les États membres. Malgré le contexte du COVID-19 et les conséquences de la guerre russo-ukrainienne, tous les États membres, à l'exception de l'Algérie, ont soumis leurs rapports, ce qui représente un taux de soumission de 83 % inférieur au taux de soumission (100 %) de la troisième EB.
- 4.11. Le score global de la région septentrionale est de 4,22 et, par rapport à l'objectif de référence de 9,22 fixé pour 2023, la région n'est pas sur la bonne voie. Par rapport à la note de 4,62 obtenue lors du précédent BR, cette région est en régression, avec des résultats insuffisants pour tous les engagements, à l'exception du processus d'Évaluation Biennale de l'agriculture (de 6,41 en 2021 à 6,71 en 2023). Sur les cinq (5) pays ayant soumis leur rapport, trois (3) pays (le Maroc (6,99), l'Égypte (6,83) et la Tunisie (6,23) progressent bien compte tenu des notes sur 6. Plus précisément, le Maroc a enregistré de bonnes performances et est en bonne voie pour l'engagement 7 et pour l'investissement intérieur du secteur privé dans l'agriculture, la protection sociale, l'emploi des jeunes dans l'agriculture, la participation des femmes dans l'agro-industrie, la résilience aux risques liés au climat et aux autres chocs, ainsi que pour l'engagement de responsabilité mutuelle en matière d'actions et de résultats. L'Égypte est en bonne voie pour les deux (2) engagements 6 et 7; la Tunisie a également obtenu de bons résultats en ce qui concerne l'Investissement du Secteur Privé National dans l'agriculture, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, les PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base, et la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats.
- 4.12. Les scores ont fortement diminué pour deux (2) pays (Libye (49 %) et Mauritanie (21 %)). Même le Maroc, l'Égypte et la Tunisie progressent ; ces trois (3) pays devraient améliorer le commerce intra-africain des produits agricoles et des services et les investissements dans le renforcement de la résilience. La région devrait également améliorer le système de collecte de données dans chaque pays.

4D. Afrique Australe

- 4.13. Selon la répartition des pays par la CUA pour le rapport sur le RE, la région de l'Afrique australe fait rapport sur 12 pays (bien que la SADC compte 16 États membres), à savoir : Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Eswatini, Zambie et

Zimbabwe. Tous les pays de la région d'Afrique australe ont soumis leur rapport, ce qui représente un taux de soumission de 100 %. Le score moyen global pour la région est de 4,26, ce qui suggère que la région n'est pas en mesure de respecter les engagements du PDDAA de Malabo lorsqu'elle est évaluée par rapport à l'objectif de référence de 9,29 pour 2023. Cela représente une amélioration de 3,6 % de la performance par rapport à la note de 4,11 pour le troisième BR. Parmi les douze (12) pays, aucun n'est sur la bonne voie, ce qui représente une absence de changement dans les performances de la région par rapport à la 1^è EB (2017), à la 2^è EB (2019) et à la 3^è EB (2021).

- 4.14. Une fois de plus, la région n'est sur la bonne voie pour aucun des sept (7) engagements de Malabo dans l'EB 2023, comme c'était le cas dans les troisième, deuxième et première EB, bien que la région soit sur la bonne voie pour quatre (4) engagements dans le RE inaugural en 2017. Toutefois, la région a conjointement déployé des efforts considérables pour atteindre la moitié des étapes requises pour l'engagement dans le processus du PDDAA et la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats.
- 4.15. Individuellement, aucun des 12 pays de la région n'est en passe de respecter l'ensemble des sept (7) engagements du PDDAA/Malabo. L'Eswatini, le Malawi et le Zimbabwe ont bien progressé et ont atteint la moitié de l'objectif global de 10. En général, les pays disposant de systèmes de gestion des données agricoles relativement bons ont produit de meilleurs rapports pour l'EB. Bien qu'ils n'aient pas atteint les objectifs fixés, huit pays, à savoir l'Afrique du Sud, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la Namibie et le Zimbabwe, ont bien progressé dans la réalisation de tous les engagements en général, comme en témoignent les améliorations de leurs notes globales par rapport aux EB précédentes.
- 4.16. En outre, sept pays, à savoir l'Angola, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe, sont sur la bonne voie pour respecter leur engagement à l'égard du processus du PDDAA. Deux pays (Zimbabwe, Malawi) sont sur la bonne voie en ce qui concerne la responsabilité mutuelle, et cinq pays, à savoir l'Afrique du Sud, l'Eswatini, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, ont obtenu de bons résultats en ce qui concerne la résilience à la variabilité du changement climatique.
- 4.17. Les pays de la région n'ont pas obtenu de bons résultats en ce qui concerne l'engagement d'éradiquer la pauvreté par l'agriculture, seuls l'Eswatini et Madagascar ayant réalisé des progrès significatifs ; seuls le Lesotho et l'Eswatini ont obtenu de bons résultats en ce qui concerne l'engagement de financer des investissements dans l'agriculture, tandis que le Mozambique, Madagascar et la Namibie sont sur la bonne voie, bien qu'ils ne soient pas sur la bonne voie, pour ce qui est de l'engagement d'éradiquer la faim.
- 4.18. À l'avenir, la région doit redoubler d'efforts pour respecter tous les engagements pris dans le cadre du programme de Malabo/PDDAA. Il convient de redoubler d'efforts pour accroître les investissements dans l'agriculture, notamment en augmentant la part du budget national consacrée à l'agriculture et en créant un environnement propice pour attirer les investissements privés nationaux et étrangers et les partenariats public-privé dans le domaine de l'agriculture. Cela aura des répercussions sur la lutte contre la faim, l'éradication de la pauvreté, la promotion du commerce intra-africain des produits et services agricoles et la résilience à la variabilité du climat.

4E. Afrique de l'Ouest

- 4.19. La région compte 15 États membres, à savoir Le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, coordonnés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le taux de soumission de cette édition de l'évaluation biennale du PDDAA est de 100 % malgré l'instabilité politique dans la région. L'Afrique de l'Ouest a maintenu ce taux de soumission depuis 2019. Le score moyen pour la région est de 5,03, ce qui indique que la région n'est pas en voie de respecter les engagements de Malabo du PDDAA lorsqu'elle est évaluée par rapport à la référence de 9,29 pour 2023
- 4.20. La région a légèrement progressé au fil du temps. Entre 2019 (avec un score de 4,94) et 2023 (score de 5,03), il y a une augmentation de 2 %. Par ailleurs, parmi les 15 pays, aucun n'a atteint le niveau de référence fixé pour l'année de référence, et n'est donc pas sur la bonne voie. Cependant, huit (8) d'entre eux ont montré des progrès significatifs, avec des scores allant de 5,09 à 6,68. Ces pays sont le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Bénin, la Sierra Leone, la Gambie, le Burkina Faso et le Cap Vert.
- 4.21. En termes de progrès, l'Afrique de l'Ouest a obtenu une note de 8,30 sur 10 pour le premier engagement, 3,20 sur 9,50 pour le deuxième, 3,04 sur 9,26 pour le troisième, 3,89 sur 8,94 pour le quatrième, 2,26 sur 9,00 pour le cinquième, 6,95 sur 9,75 pour le sixième et 7,57 sur 8,60 pour le septième. L'engagement cinq (Commerce intra-africain de produits agricoles et de services) et l'engagement trois (Élimination de la faim) sont les deux engagements pour lesquels la région affiche des performances très faibles.
- 4.22. En ce qui concerne les pays, tous les pays de la région se sont engagés dans le processus du PDDAA et des efforts importants ont été déployés au cours des trois dernières éditions. Toutefois, pour cette édition, les pays ont dû fournir des preuves concrètes, ce qui n'était pas obligatoire lors des trois premiers cycles. Cela a découragé la plupart des pays, à l'exception du Niger, qui était le seul pays en bonne voie pour le processus d'engagement dans le PDDAA. En revanche, le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Nigeria et la Sierra Leone sont sur la bonne voie en ce qui concerne l'engagement de responsabilité mutuelle (engagement 7).
- 4.23. Malgré les nombreux domaines nécessitant des améliorations, la région doit se concentrer sur les catégories de performance suivantes : (i) investissement du secteur privé national dans l'agriculture ; (ii) investissement du secteur privé étranger dans l'agriculture ; (iii) accès au financement ; (iv) accès aux intrants et aux technologies agricoles ; (v) productivité agricole ; (vi) sécurité alimentaire et nutrition dans le cadre de l'éradication de la faim ; (vii) réduction de la pauvreté ; et (viii) commerce intra-africain des produits et services agricoles. Malheureusement, l'accès au financement et le financement des investissements dans l'agriculture sont des préoccupations récurrentes depuis le début du processus d'EB.
- 4.24. Les recommandations suivantes sont proposées : La CUA, la CEDEAO et les autres parties prenantes doivent travailler sérieusement à l'élaboration de plans d'action très clairs pour aider les pays à aborder les domaines d'amélioration indiqués ci-dessus.

4F. Performance Continentale

- 4.25. Dans l'ensemble, le continent n'est toujours pas sur la bonne voie dans la réalisation des engagements de la Déclaration de Malabo, obtenant une note moyenne globale de 4,56. Avec le critère relativement plus élevé de 9,29 requis pour être sur la bonne voie dans cette période de rapport, par rapport à 7,28 dans le troisième cycle de RE, et 6,66 dans la deuxième (2019) période de rapport, le taux de progrès sur le continent semble avoir encore ralenti. Pour ce quatrième rapport d'évaluation biennale (2023), 49 des 55 États membres ont soumis leurs rapports nationaux validés à leur Commission de l'Union africaine (CUA) respective par l'intermédiaire de leurs Communautés économiques régionales (CER). Les six États membres qui n'ont pas pu respecter la date et l'heure limites et qui ne sont donc pas notés dans ce quatrième rapport d'évaluation biennale sont l'Algérie, le Tchad, la RD Congo, l'Érythrée, Sao Tomé-et-Principe et le Soudan.
- 4.26. Au cours de ce quatrième cycle d'EB, aucun État membre n'est en voie d'atteindre l'objectif de Malabo pour 2025. Lors du troisième cycle, seul un État membre était sur la bonne voie, quatre (4) États membres étaient sur la bonne voie en 2019 lors du deuxième cycle de révision biennale, et 17 lors du premier cycle de révision biennale (2017). Cela peut s'expliquer par l'augmentation successive des critères de référence continus. L'écart entre la performance globale du continent et le critère de référence pour la période de référence se creuse : la différence entre le score de la quatrième EB (4,56) et le critère de référence (9,29) est de 4,73. Alors que pour la troisième période de référence (2021), la note de 4,32 et l'indice de référence de 7,28 donnent une différence de 2,96 ; et la note de 4,04 et l'indice de référence de 6,66 (une différence de 2,62) dans la deuxième période de référence (2019) sont un peu plus faibles. Il convient de noter que le point de référence pour chaque période de rapport successive augmentera, pour atteindre la valeur maximale de 10 en 2025, étant donné que le continent est censé améliorer continuellement ses performances en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo. En tant que continent, nous ne sommes sur la bonne voie dans aucun des sept (7) domaines d'engagement.
- 4.27. Il convient de noter que certains États membres ont obtenu des résultats qui sont presque proches du point de référence pour ce domaine d'engagement. Il convient également de noter qu'un bon pourcentage d'États membres (44, 13, 10, 18, 2, 34 et 41 pays) ont obtenu plus de la moitié du score de référence et peuvent donc être considérés comme progressant vers les objectifs des engagements 1 à 7 respectifs. Ces résultats sont présentés dans le tableau 4.1. Dans l'ensemble, 23 États membres ont obtenu un score supérieur à 4,645, ce qui représente plus de la moitié de la valeur de référence de 9,29. Le continent dans son ensemble n'est pas en voie d'atteindre les objectifs de Malabo dans aucun des sept domaines d'engagement.
- 4.28. Les conclusions de ce quatrième rapport sur les EB indiquent qu'il est urgent d'accélérer la mise en œuvre du PDDAA dans les sept domaines d'engagement. Une attention particulière doit être accordée à l'amélioration de la qualité des données et à l'intégration du processus d'EB dans les procédures nationales de collecte et de validation des données statistiques. L'utilisation accrue du rapport sur les EB et la réalisation d'une analyse par pays afin d'élaborer des notes d'orientation adaptées au pays et contenant des

recommandations concrètes pour la mise en œuvre permettront très probablement d'obtenir de meilleurs résultats. Des dialogues nationaux inclusifs, avec toutes les parties prenantes concernées, sur les rapports d'EB et les performances au cours des quatre cycles d'EB, sont susceptibles de sensibiliser davantage à la nécessité d'une mise en œuvre harmonisée et concertée en vue d'atteindre des objectifs nationaux communs et de réaliser les objectifs du PDDAA de Malabo. Ces dialogues contribueront également à documenter les progrès et à établir les domaines de réussite et les défis qui fourniront des domaines prioritaires pour alimenter le développement du programme pour les 10 prochaines années (2026-2035).

Table 4.1: Résumé des résultats du quatrième RE au niveau continental

Engagement	1	2	3	4	5	6	7	Général
Référence	10	9,50	9,26	8,94	9,00	9,75	8,60	9,29
Continental Score continental pour chacun	7,66	3,15	2,90	3,04	2,23	5,91	7,02	4,56
No. des pays avec un score plus que la moitié de la référence	44	13	10	18	2	34	41	23
No. des pays en bonne voie (plus grand que ou égal à la référence)	1	0	0	1	0	2	13	0

Source: Analyse des données de la quatrième EB

FAITS MARQUANTS "Améliorer la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA)"

5A. Renforcer la Mise en Œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

- 5.1. La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA) a été lancée officiellement en janvier 2021 en tant qu'accord commercial visant à créer un marché continental unique pour les biens et les services en Afrique. Elle a été signée en mars 2018 et est entrée en vigueur en mai 2019, les échanges commerciaux commençant réellement en janvier 2021. Il vise à promouvoir l'intégration économique entre les pays africains en supprimant les droits de douane et les barrières commerciales, en facilitant la libre circulation des biens et des services et en encourageant la coopération en matière d'investissement, de propriété intellectuelle, de politique de concurrence et dans d'autres domaines de l'activité économique.
- 5.2. ZLECA est la plus grande zone de libre-échange au monde, réunissant les 55 pays de l'Union africaine (UA) et huit (8) communautés économiques régionales (CER). Le mandat général de la ZLECA est de créer un marché continental unique avec une population d'environ 1,3 milliard de personnes et un PIB combiné d'environ 3,4 billions de dollars américains.
- 5.3. En août 2023, 54 États membres ont signé l'accord, à l'exception de l'Érythrée. Quarante-sept (47) États membres sur les cinquante (54) signataires ont déposé les instruments de ratification de ZLECA (soit 87 %). Les États membres qui n'ont pas encore ratifié la ZLECA sont le Bénin, l'Érythrée, le Liberia, la Libye, Madagascar, la Somalie, le Sud-Soudan et le Soudan.
- 5.4. Conformément aux engagements en matière de libéralisation tarifaire, quarante-deux (42) États membres ayant ratifié l'accord de la ZLECA ont soumis leurs listes provisoires de concessions tarifaires au secrétariat de la

ZLECA pour vérification et examen par le Conseil des ministres de la ZLECA. Pour faciliter la mise en œuvre effective de ZLECA au niveau national, certains pays ont mis en place des comités nationaux de mise en œuvre et élaboré des stratégies de mise en œuvre de ZLECA. Les stratégies nationales ont été validées dans vingt-neuf (29) États membres, tandis que cinq (5) comités nationaux de mise en œuvre de ZLECA ont été créés en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Nigeria et au Rwanda et sont opérationnels. La République démocratique du Congo, les Comores et la Tunisie ont pris des mesures et adopté des lois ouvrant la voie à la création de leurs comités nationaux. L'Algérie et la Mauritanie travaillent également à l'adoption de lois leur permettant de mettre en place leurs comités nationaux. D'autres pays ont préféré utiliser leurs structures de négociation et de mise en œuvre existantes pour les questions relatives à la ZLECA plutôt que d'établir de nouvelles structures. En tant qu'éléments constitutifs de l'Union africaine et de la ZLECA, les communautés économiques régionales, la CEDEAO et l'IGAD ont déjà validé leurs stratégies régionales pour la ZLECA.

- 5.5. ZLECA a mis en place plusieurs instruments opérationnels pour faciliter sa mise en œuvre ; (i) La règle d'origine (régissant les conditions dans lesquelles un produit ou un service peut être échangé en franchise de droits à travers le continent), (ii) Les concessions tarifaires (un accord sur une libéralisation tarifaire de 90 % sur une période de 5 et 10 ans pour les pays non PMA et les pays LCD respectivement), (iii) l'outil/mécanisme continental en ligne pour le suivi, la notification et l'élimination des barrières non tarifaires (BNT), (iv) le système Panafricain de Paiement et de Règlement (PAPSS) (une infrastructure centralisée de paiement et de règlement pour les paiements commerciaux intra-africains).
- 5.6. En outre, la Commission de l'Union africaine - Département du commerce et du développement, du tourisme et des minéraux a créé l'Observatoire du commerce africain (portail d'information commerciale qui s'attaquera aux obstacles au commerce en Afrique dus au manque d'informations sur les opportunités, les statistiques commerciales ainsi que les informations sur les exportateurs et les importateurs dans les pays) en tant qu'instrument supplémentaire pour faciliter la mise en œuvre de la ZLECA.
- 5.7. Dans l'EB 2023, trois indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la ZLECA ont été ajoutés sous le thème 5 : (i) Proportion de lignes tarifaires appliquées aux importations intra-africaines de biens et services agricoles avec un taux de droit nul (ii) Indice des mesures non tarifaires liées au commerce intra-africain de produits et services agricoles et (iii) Indice de l'environnement institutionnel favorable à la mise en œuvre de la ZLECA. Les données ont été utilisées à titre expérimental et les résultats n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des performances. Bien que l'on puisse affirmer que le processus n'en est qu'à ses débuts, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de la ZLECA.
- 5.8. La littérature commerciale disponible met en évidence deux lacunes principales qui pourraient limiter l'efficacité de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange africain et qu'il convient de noter. Premièrement, en tant qu'accord, la ZLECA a une profondeur horizontale limitée, c'est-à-dire qu'il couvre des dispositions limitées liées à l'OMC, notamment en ce qui concerne les concessions de libéralisation tarifaire. Les accords commerciaux approfondis comprennent des accords réciproques entre les pays couvrant des domaines supplémentaires au-delà du commerce, tels que les flux d'investissement et la

protection des droits de propriété intellectuelle et de l'environnement. Sur une note positive, certains des accords commerciaux existants au sein des communautés économiques régionales, par exemple la CAE, couvrent un peu plus de domaines horizontaux et verticaux qui viennent s'ajouter aux accords commerciaux. Le deuxième aspect concerne l'efficacité des mécanismes de règlement des différends, en particulier leur engagement juridique et leur applicabilité.

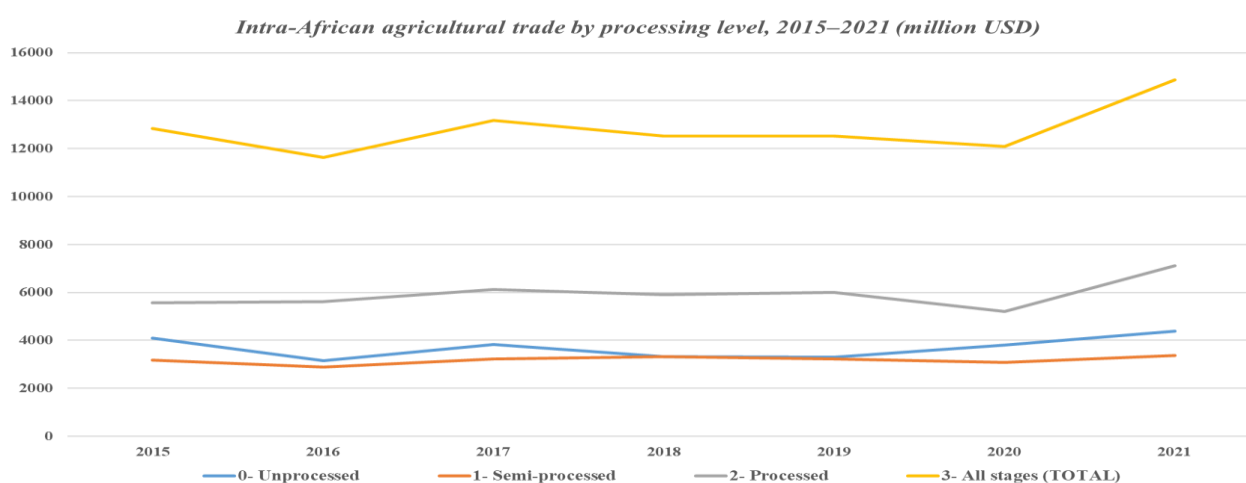
- 5.9. Le succès de la ZLECA dépend de sa mise en œuvre effective, du développement des infrastructures, y compris le développement du transport et de la logistique pour faciliter la circulation des marchandises, de l'harmonisation des politiques et des réglementations agricoles, de la qualité institutionnelle des États membres et de la résolution des barrières non tarifaires. Lors des négociations dans le cadre de la ZLECA, il est essentiel que tous les partenaires tiennent compte du fait que la profondeur horizontale et verticale de la ZLECA dépend de l'élargissement de la couverture des produits et du raccourcissement de la période de transition vers la libéralisation totale du commerce des produits agricoles. En outre, il est nécessaire que les États membres s'approprient concrètement la mise en œuvre de la ZLECA en intégrant l'instrument dans leurs cadres nationaux et en sensibilisant le secteur privé, qui effectue les transactions commerciales proprement dites.

5B. Les Conflits et leur Impacts sur les Systèmes de Commerce et Alimentaire Afrique

- 5.10. Le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine en 2022, peu après la pandémie de COVID-19, a aggravé la situation déjà précaire des marchés mondiaux des produits agricoles. Le continent dépend des importations de céréales (blé et maïs) et d'engrais en provenance des deux pays. Au début de la guerre, la Russie et l'Ukraine représentaient en moyenne 25 % des exportations mondiales de blé. La Russie représentait environ 14 % du commerce mondial d'urée et 11 % du commerce de phosphate.
- 5.11. Le continent importe environ 25 % de tout le blé commercialisé au niveau mondial et de nombreux pays dépendent des réexportations des pays qui commercent directement avec la Russie et l'Ukraine. Au début de la guerre, plusieurs États membres dépendaient de la Russie, de l'Ukraine et du Belarus pour 50 à 100 % de leurs importations de blé (Libye, Égypte, Tanzanie, Cabo Verde, Madagascar, République du Congo, Namibie, RDC, Togo, Sénégal et Bénin). Dans le même temps, plusieurs pays dépendaient d'importations d'engrais de 45 % et plus en provenance des pays en conflit (Nigeria, République centrafricaine, Niger, Cameroun, Ghana et Bénin).
- 5.12. Le début de la guerre a entraîné une augmentation substantielle des prix et une perturbation de l'approvisionnement en produits alimentaires de base et en engrais. Les effets négatifs de la guerre ont été exacerbés par les mesures de restriction commerciale mises en place par les principaux exportateurs de denrées alimentaires et d'engrais. L'exposition aux prix élevés des denrées alimentaires et des engrais a suscité des inquiétudes quant à l'avenir de la production agricole et de la sécurité alimentaire dans de nombreux pays. Bien que l'impact initial des hausses des prix des engrais et des denrées alimentaires ait commencé à diminuer, ces prix sont en moyenne plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

- 5.13. Depuis 2015, date du début de la mise en œuvre de la déclaration de Malabo, le commerce intra-africain a connu une croissance positive ; entre 2015 et 2021, la valeur du commerce agricole total a augmenté en moyenne de 16 % (voir figure 5.1). Le commerce des produits agricoles transformés est plus élevé que celui des produits bruts et semi-transformés. Ce niveau de croissance reste inférieur à l'objectif de Malabo de tripler la valeur du commerce, et des efforts supplémentaires doivent être déployés pour accroître encore les échanges.
- 5.14. À deux ans de l'année cible, le continent n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de tripler le commerce des produits agricoles et des services. Pour atteindre les objectifs et les cibles de l'engagement, il est nécessaire d'intensifier le commerce entre les États membres, en particulier en raccourcissant la période de libéralisation totale du commerce dans le cadre de la ZLECA, en éliminant les barrières commerciales non tarifaires et en réalisant des investissements complémentaires dans les politiques et les institutions commerciales.

Figure 5.1: Commerce Agricole Intra-Africain par niveau de Transformation (2015-2021) en Millions d'USD



Source: Les auteurs se basent sur la base de données 2023 de l'Africa Agriculture Trade Monitor (AATM).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6A. Conclusions et principaux points du rapport d'Évaluation Biennale 2023

- 6.1. Les chefs d'État et de Gouvernement Africains ont approuvé la "Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique" (Assembly/AU/Decl. 7(II)) en juillet 2003 à Maputo. L'une des décisions les plus importantes est l'engagement d'allouer au moins 10 % des ressources budgétaires nationales à la mise en œuvre de la politique agricole et de développement rural dans un délai de cinq ans, et d'atteindre des taux de croissance du PIB agricole d'au moins 6 % par an. À la suite de cette déclaration, le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de l'Union africaine a été élaboré et est devenu le principal moyen d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et d'augmenter les revenus

- dans les économies africaines largement basées sur l'agriculture. Le PDDAA a depuis gagné en popularité et constitue le cadre politique de l'Afrique pour tous les programmes de développement axés sur l'agriculture.
- 6.2. La Déclaration de Malabo sur "l'Accélération de la Croissance et de la Transformation de l'Agriculture Africaine pour une Prospérité Partagée et de meilleurs moyens de subsistance" ((réf. : Doc. Assembly/AU/2(XXIII)) qui a été adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en juin 2014 à Malabo, en Guinée équatoriale, pour renforcer le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La déclaration de Malabo comporte sept engagements. Au titre de l'engagement 7 de la déclaration, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont demandé à la Commission de l'UA et à l'Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD) de produire un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des engagements de la déclaration de Malabo, qui sera présenté à l'Assemblée de l'UA tous les deux ans, à partir de 2017. Les premier, deuxième et troisième rapports d'Évaluation Biennale ont été présentés et approuvés par la Conférence de l'UA en janvier 2018, février 2020 et février 2022, respectivement.
 - 6.3. Les États membres de l'Union Africaine (UA) devaient avoir élaboré, d'ici 2018, des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) conformes, ou tout autre instrument que les États membres utilisent pour orienter leurs investissements dans l'agriculture, en tant qu'instruments clés pour la mise en œuvre de programmes visant à respecter les sept engagements de Malabo. Les États membres de l'UA sont tenus de s'engager à respecter les idéaux et les principes du PDDAA et de suivre les processus pertinents du PDDAA, conformément à l'engagement 1 de la déclaration de Malabo. Le principal instrument de mise en œuvre du PDDAA-Malabo dans un État membre est le PNIA, qui couvre généralement les six autres engagements de Malabo.
 - 6.4. Avec appréhension, les conclusions de ce quatrième rapport du BR indiquent que tous les États membres n'ont pas adhéré pleinement et de manière cohérente au processus du PDDAA. Sur les 55 États membres, 49 ont soumis leurs rapports nationaux validés à la Commission de l'Union africaine (CUA) par l'intermédiaire de leurs communautés économiques régionales (CER) respectives. Six États membres n'ont pas été en mesure de soumettre leurs rapports au cours de ce quatrième cycle d'EB. Le RE 2023 compte deux pays de moins, contre 51 États membres lors du cycle d'EB 2021.
 - 6.5. Le quatrième rapport d'Évaluation Biennale présente des conclusions qui donnent à réfléchir. Le point de référence pour qu'un pays soit sur la bonne voie a augmenté successivement au cours des huit (8) années du processus d'EB, passant de 3,96 dans la RE inaugurale (2017), à 6,66 et 7,28 en 2019 (deuxième) et 2021 (troisième), et se situe maintenant à 9,29 pour cette quatrième EB. Il est à noter que pour ce RE, aucun pays n'a atteint l'objectif de référence de 9,29 pour la réalisation des engagements du PDDAA de Malabo d'ici à 2025. La note globale pour l'ensemble de l'Afrique est de 4,56. Bien que cette note soit supérieure à la note globale de 4,32 pour le troisième cycle d'Évaluation biennale (2021) et de 4,03 pour le deuxième cycle d'évaluation biennale (2019), le continent n'est toujours pas sur la bonne voie pour respecter l'engagement du PDDAA-Malabo d'ici à 2025.
 - 6.6. Au cours des quatre cycles d'EB, il a été observé que les États membres disposant de systèmes de données nationaux relativement avancés et bien intégrés à d'autres mécanismes de notification aux niveaux national, régional

et mondial collectent et traitent généralement des données de meilleure qualité afin de produire des rapports d'EB bien documentés. Les États membres qui ont obtenu une note supérieure à 6 sur 10 sont le Rwanda, le Maroc, l'Égypte, l'Ouganda, le Ghana, le Mali, le Burundi, le Nigeria, le Kenya, la Tunisie, l'Éthiopie et le Bénin. Un autre groupe de pays a obtenu un score supérieur à cinq (5) mais inférieur à six (6) sur dix (10), notamment la Sierra Leone, la Gambie, la Tanzanie, le Burkina Faso, l'Eswatini, le Zimbabwe, le Malawi et le Cap Vert.

- 6.7. L'Évaluation Biennale (EB) continue de susciter un grand intérêt et un dialogue sur la transformation de l'Agriculture en Afrique, comme le souhaite la déclaration de Malabo. Le processus d'évaluation biennale et le Tableau de Bord de la Transformation de l'Agriculture en Afrique (TBTAA) qui en résulte, ainsi que le tableau de bord de l'évaluation biennale de Malabo, sont des instruments essentiels pour faciliter le mécanisme d'examen par les pairs inscrit dans les principes de l'UA et dans l'agenda initial du NEPAD.
- 6.8. Les conclusions de ce quatrième rapport d'EB indiquent qu'il est urgent d'accélérer la mise en œuvre du PDDAA dans les sept domaines d'engagement, en particulier au cours des deux prochaines années jusqu'en 2025, afin de mettre en place un système alimentaire africain résilient.

6B. Recommandations

- 6.9. Les résultats de cette quatrième EB, qui est l'avant-dernier cycle d'EB avant l'expiration de la déclaration de Malabo et des objectifs qu'elle contient, sont cruciaux pour l'évaluation du continent. Il convient de répondre à de nombreuses questions sur les raisons pour lesquelles le continent est encore loin d'atteindre les objectifs de Malabo. La trajectoire vers les objectifs de Malabo n'a pas été celle escomptée. Des études plus détaillées sont donc nécessaires pour déterminer les succès et les échecs, les causes et les effets, ainsi que les opportunités et les menaces, afin de parvenir à des systèmes alimentaires stables et durables au cours des deux prochaines années et après 2025.
- 6.10. L'utilisation accrue du rapport sur les RE et les dialogues nationaux inclusifs, avec toutes les parties prenantes concernées, sur les rapports sur les EB et les performances au cours des quatre cycles de RE, sont susceptibles d'accroître la sensibilisation à la nécessité d'une mise en œuvre harmonisée et concertée en vue de la réalisation des objectifs nationaux communs et des objectifs de Malabo du PDDAA. Ces dialogues sont renforcés par de solides campagnes de communication et de diffusion au sein des États membres, des communautés économiques régionales et au niveau continental. L'utilisation de la boîte à outils de communication du BR du PDDAA et du tableau de bord du BR devrait être encouragée pour permettre aux différentes parties prenantes de visualiser, d'observer et de réfléchir sur les résultats de ce troisième cycle du BR par rapport à la réalisation des engagements de Malabo. L'utilisation des forums existants, tels que la plateforme de partenariat du PDDAA et le forum d'apprentissage de Malabo entre pairs, est un autre moyen d'accroître les dialogues sur les résultats d'EB et la performance de la mise en œuvre des PINA.
- 6.11. Le rapport souligne également la nécessité d'examiner les progrès réalisés par les États membres depuis le début de la période de Malabo afin de documenter les enseignements tirés et d'établir les domaines de réussite et les défis qui

- fourniront des domaines prioritaires pour alimenter les processus de mise en œuvre pour les deux prochaines années jusqu'en 2025, et le développement de l'agenda post-Malabo pour les 10 prochaines années (2026-2035).
- 6.12. L'analyse des résultats de ce cycle d'EB et des cycles précédents, ainsi que la préparation et la large diffusion des notes d'orientation par pays, afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes, constituent un domaine d'action clair qui devrait offrir de nombreuses possibilités et de grandes avancées pour stimuler l'action au cours des deux prochaines années.
 - 6.13. Le PDDAA en général, et le processus d'EB en particulier, nécessitent un leadership et un engagement politiques plus forts, ainsi que les capacités requises à tous les niveaux, afin de susciter l'adhésion du gouvernement et des parties prenantes au financement et à la mise en œuvre des recommandations clés.
 - 6.14. Les Communautés Économiques Régionales (CER) jouent un rôle clé dans le soutien à la production de rapports de qualité sur l'EB de leurs États membres, car elles sont chargées de vérifier l'exhaustivité des rapports individuels avant de les envoyer à la CUA. Il est donc important que les capacités des CER soient renforcées par des ressources humaines et financières afin qu'elles puissent continuer à jouer ce rôle essentiel.
 - 6.15. L'émergence de chocs continentaux et durables pour le système alimentaire africain (effets persistants de la pandémie COVID-19, du conflit Russie-Ukraine, des multiples conflits sur le continent, et des impacts du changement climatique et de la variabilité climatique) indique la nécessité d'accélérer les progrès vers la construction d'un système alimentaire africain résilient aux chocs. Par conséquent, les gouvernements africains devraient soutenir les institutions stratégiques, les partenariats et les mécanismes de financement qui ont été encouragés pour répondre aux chocs futurs en vue de construire un système alimentaire africain résilient. En outre, il convient d'accorder une attention particulière à cette question afin de s'assurer que des mécanismes d'adaptation appropriés sont en place pour répondre à de tels chocs.
 - 6.16. Procéder à une analyse critique des quatre cycles de RE, en vue d'encourager l'autoréflexion et de présenter une série d'enseignements et de propositions sur la voie à suivre pour le cinquième cycle de RE et l'ère post-Malabo.
 - 6.17. L'accent est mis en particulier sur l'amélioration de la qualité des données et l'intégration du processus des EB dans les procédures nationales de collecte et de validation des données statistiques. Mettre en synergie les processus du EB, du PNIA et des examens sectoriels conjoints (JSR) au sein des États membres. Les pays devraient délibérément investir dans leurs systèmes de données, en garantissant des données régulières et fiables pour renforcer les stratégies et les objectifs de développement agricole. Les États membres sont encouragés à favoriser une culture de collecte et d'utilisation massives des données afin de maximiser l'utilité des EB.
 - 6.18. Les États membres de l'UA et les partenaires techniques doivent investir dans le renforcement des systèmes de données et des capacités nationales pour leur permettre de générer des données adéquates et de qualité sur tous les indicateurs du PDDAA afin de soutenir la production de rapports de EB de haute qualité. Cela inclut, sans s'y limiter, la mise en place et la formation d'équipes interinstitutionnelles et multisectorielles pour soutenir le processus de EB.

- 6.19. La CUA, les CER et les États membres doivent développer et renforcer des mécanismes applicables pour l'apprentissage par les pairs. L'apprentissage et l'échange bien structurés entre pairs devraient faire partie intégrante du processus du PDDAA.
- 6.20. Le processus d'EB est un mécanisme essentiel pour mesurer les progrès de l'Afrique dans la mise en œuvre de la déclaration décennale de Malabo visant à atteindre des objectifs spécifiques d'ici 2025. Le système de fiches d'évaluation d'EB permet de partager l'apprentissage et les connaissances entre les États membres, de promouvoir les meilleures pratiques, de relever les défis et de tracer la voie à suivre pour réaliser les engagements de Malabo
- 6.21. La baisse du nombre d'États membres ayant présenté un rapport et des performances (aucun pays n'est sur la bonne voie) souligne la nécessité d'opérer des changements transformationnels afin de progresser vers la réalisation des objectifs de Malabo.
- 6.22. Comme le soulignent les recommandations de certains rapports de décision de l'UA, il est toujours nécessaire de procéder à un examen approfondi pour s'assurer que le système d'EB contrôle et suit équitablement les progrès accomplis sur les objectifs clés, au minimum au niveau des indicateurs pour tous les sous-secteurs (culture, élevage, pêche et sylviculture).
- 6.23. Les nouveaux indicateurs sur les systèmes alimentaires devraient inclure les capacités locales de mise en œuvre.

6C. Prix Proposés de l'Évaluation Biennale 2023

- 6.24. Pour ce cycle d'EB, aucun pays n'était en bonne voie pour atteindre les objectifs de Malabo d'ici 2025. Le continent dans son ensemble n'était pas sur la bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre des sept engagements de la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance. Toutefois, certains États membres ont enregistré des progrès continus entre le premier et le quatrième rapport d'évaluation, et d'autres ont obtenu un score supérieur à la moitié du chemin, soit 5 sur 10, depuis le premier rapport d'évaluation.
- 6.25. **Mention spéciale pour les États membres:**
 - a. Qui ont montré une **amélioration continue de leurs scores entre la premier et la quatrième EB** : Comores, Lesotho, Cabo Verde, Zimbabwe, Gambie, Nigeria, Ouganda, Égypte, Maroc, Rwanda, Burundi et Kenya.
 - b. Qui ont archivé un **score supérieur à la moitié de la note de 5 sur 10, depuis la première EB** : Éthiopie, Mali, Maroc et Rwanda.
 - c. Qui ont un score **moyen supérieur à 5 sur 10 pour les quatre cycles d'EB**: Rwanda, Maroc, Mali, Ghana, Ouganda, Éthiopie, Égypte, Burundi, Kenya, Burkina Faso, Bénin et Malawi.
- 6.26. Les prix suivants sont proposés pour récompenser les performances exemplaires des pays:
 - i. **Le prix d'Or de la revue biennale de Malabo pour la meilleure note globale (8,07 sur 10) : Rwanda**
 - ii. **Prix d'argent de la Revue biennale de Malabo pour la deuxième meilleure note globale (6,99 sur 10) : Maroc**

- iii. **Le prix de bronze de la Revue biennale de Malabo décerné à la troisième meilleure note globale (6,83 sur 10) : Égypte**
- iv. **Le prix de la Revue biennale de Malabo pour la plus grande amélioration des notes par rapport à la troisième EB précédente (17 %) : Comores**
- v. **Mention spéciale pour la meilleure performance régionale globale : Afrique de l'Ouest**
- vi. **Mention spéciale par zone d'engagement pour les États membres qui sont sur la bonne voie dans cette quatrième EB :**

Nom de l'engagement	Engagement	Reference	États membres en bonne voie
Nouvel engagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA	Engagement 1	10,00	Niger
Renforcer le financement des investissements dans l'agriculture	Engagement 2	9,50	---
Éliminer la faim d'ici à 2025	Engagement 3	9,26	---
Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025	Engagement 4	8,94	Ghana
Stimuler le commerce intra-africain dans le domaine de l'agriculture	Engagement 5	9,00	---
Renforcer la résilience à la variabilité climatique	Engagement 6	9,75	Ethiopie et Egypte
Nouvel engagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA	Engagement 7	8,60	Rwanda, Maroc, Egypte, Uganda, Ghana, Nigeria, Kenya, Benin, Zimbabwe, Malawi, Tunisie, Sierra Leone, et Burkina Faso

PERFORMANCE ET CARTE DE SCORE
7A. Carte de score des performances continentales

7B. Fiches de notation des performances des différents États membres

Les progrès globaux réalisés par les pays dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo pour la transformation de l'agriculture en Afrique, représentés dans le Tableau de bord de Transformation de l'Agriculture en Afrique (TBTA) - Recommandations aux États membres

État membre	Recommandations
1. Algérie	<ul style="list-style-type: none"> Le système de collecte de données devrait être amélioré pour le pays et encouragé à présenter un rapport lors du cinquième cycle de l'évaluation biennale.
2. Angola	<ul style="list-style-type: none"> L'Angola devrait renforcer sa capacité à produire et à utiliser des données et des informations statistiques sur l'agriculture et améliorer la présentation du rapport biennal du pays. L'Angola devrait développer des mécanismes pour améliorer le financement des investissements dans l'agriculture en concentrant l'accès des agriculteurs au financement, en augmentant les investissements du secteur privé national dans l'agriculture ainsi que les investissements du secteur privé étranger dans l'agriculture. L'Angola devrait s'attaquer à la résilience à la variabilité climatique en augmentant les dépenses publiques consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience, en mettant l'accent sur la résilience aux risques climatiques et aux autres chocs.
3. Bénin	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Bénin devrait augmenter la productivité agricole des produits de base prioritaires du Bénin tout en réduisant les pertes post-récolte. Le gouvernement du Bénin devrait veiller à ce qu'un plus grand pourcentage de ses ménages agricoles soient propriétaires ou aient accès à des terres sécurisées pour l'agriculture, par le biais de réformes de l'utilisation des terres et de la législation foncière dans les pays. Le gouvernement du Bénin devrait mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle en réduisant la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans et la sous-alimentation au sein de la population.
4. Botswana	<ul style="list-style-type: none"> Le Botswana devrait augmenter les investissements dans le secteur agricole à hauteur de 10 % des dépenses nationales, et plus particulièrement augmenter la consommation d'engrais à 50 kg par hectare. Le taux d'application actuel de 11 kg par hectare est trop faible pour stimuler la productivité du secteur. Le Botswana devrait renforcer les mécanismes de responsabilité mutuelle en recrutant davantage de personnel pour la planification, le suivi et l'évaluation au sein du ministère de l'agriculture, et en allouant des ressources financières au suivi et à l'évaluation en général. Le Botswana devrait fournir des prêts abordables aux jeunes pour qu'ils s'engagent dans diverses activités le long des chaînes de valeur agricoles. Le faible niveau actuel d'implication des jeunes menace la durabilité de la production agricole du Botswana.
5. Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Burkina Faso devrait mettre en œuvre des mesures politiques qui améliorent la productivité agricole en augmentant la consommation d'engrais par hectare de terre arable au moins jusqu'à la valeur recommandée de 50 kg/ha.
	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Burkina Faso devrait mettre en œuvre des mesures visant à améliorer les dépenses publiques en matière d'agriculture et les dépenses totales en matière de recherche agricole. Le gouvernement du Burkina Faso devrait mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer la sécurité nutritionnelle des enfants en réduisant la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans et la proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui satisfont au régime alimentaire minimum acceptable.
6. Burundi	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Burundi devrait accroître la productivité agricole en améliorant l'accès des agriculteurs aux technologies, aux intrants et aux pratiques permettant d'accroître la productivité pour les produits agricoles prioritaires du pays, réduire les pertes après récolte en renforçant les mesures de gestion après récolte et développer la biofortification afin d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition du pays. Le gouvernement devrait également redoubler d'efforts pour donner aux femmes et aux jeunes des zones rurales les moyens d'agir dans le domaine de l'agriculture et soutenir les politiques et les initiatives favorables à la participation des femmes à l'agro-industrie. Le gouvernement du Burundi devrait intensifier ses efforts pour réduire la pauvreté et l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans. Le gouvernement du Burundi devrait renforcer le commerce intra-africain des produits agricoles et des services, et réduire les droits de douane appliqués.

7. Cap Vert	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Cabo Verde devrait veiller à augmenter la taille de ses terres irriguées, par exemple en améliorant l'accès aux intrants agricoles (tels que les engrais, les semences et les produits agrochimiques) et à la technologie. Le Cap Vert devrait mettre en œuvre des politiques et des stratégies visant à réduire le taux de pauvreté au niveau national. Le Cabo Verde devrait développer et mettre en œuvre un mécanisme qui améliorerait la qualité de la coordination
8. Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> Le pays doit encourager les investissements privés nationaux et étrangers dans l'agriculture. L'éradication de la faim et de la pauvreté devrait figurer parmi les priorités du pays. Le pays devrait améliorer à la fois son processus PDDAA et sa résilience à la variabilité du changement
9. République Centrafricaine	<ul style="list-style-type: none"> Le financement des investissements dans l'agriculture (0,00) est faible. Le gouvernement devrait s'efforcer d'allouer davantage d'investissements financiers à l'agriculture. Les scores concernant l'éradication de la faim (0,42/9,08) et l'éradication de la pauvreté par l'agriculture (0,00) sont faibles. Le pays devrait travailler sur certains paramètres tels que la productivité agricole, les pertes post-récolte, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires. Le commerce intra-africain des produits et services agricoles (0,00), la résilience à la variabilité climatique (0,00) ainsi que l'utilisation des résultats de l'évaluation biennale de l'agriculture sont faibles. Le gouvernement devrait mettre l'accent sur l'amélioration de ces paramètres.
10. Tchad	<ul style="list-style-type: none"> Encouragé à présenter un rapport lors du cinquième cycle d'évaluation biennale suivant
11. Comores	<ul style="list-style-type: none"> Les Comores ont bien soutenu le développement des terres agricoles dans le cadre de pratiques de gestion durable des terres ; toutefois, le pays devrait mettre en œuvre des politiques visant à soutenir et à étendre la taille des zones irriguées afin de rendre les systèmes agricoles plus résistants aux chocs climatiques. L'accès financier et l'inclusion des femmes et des jeunes dans l'agriculture devraient être améliorés afin de garantir des marchés d'intrants et de produits robustes et rentables pour tous les acteurs des chaînes de valeur agricoles. Les Comores ont obtenu d'excellents résultats dans le cadre du processus de participation au PDDAA et devraient mettre en place des cadres sectoriels d'examen afin de garantir que les recommandations soient
12. Congo	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement devrait mettre davantage l'accent sur les investissements des secteurs privés nationaux et étrangers dans l'agriculture tout en améliorant l'accès au financement. La lutte contre la faim (0,99/9,08) et l'éradication de la pauvreté (1,50/8,94) ont des scores faibles en ce qui concerne la productivité agricole (0,05/9,00), les pertes après récolte (0,00), la protection sociale (0,00), les mesures sanitaires et phytosanitaires (0,00), les PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base (0,00), l'emploi des jeunes dans l'agriculture (1,81) et la participation des femmes dans l'agro-industrie (0,03). Le pays devrait redoubler d'efforts pour améliorer ces paramètres. Le pays ne s'est pas engagé dans le commerce intra-africain des produits et services agricoles et n'a pas non plus utilisé les résultats agricoles bisannuels. Dans le même ordre d'idées, le pays a enregistré des taux faibles en matière de capacité de mise en œuvre de la planification et de suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes. Le gouvernement devrait commencer à utiliser les résultats de l'évaluation agricole biennale.
13. Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de la Côte d'Ivoire devrait mettre en œuvre des mesures visant à améliorer les dépenses publiques en matière d'agriculture et les dépenses totales en matière de recherche agricole.
	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de la Côte d'Ivoire devrait mettre en œuvre des mesures politiques qui amélioreraient la productivité agricole en augmentant la consommation d'engrais par hectare de terre arable au moins jusqu'au niveau recommandé de 50 kg/ha. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire devrait mettre en œuvre des mesures qui renforcent la résilience aux risques liés au climat et à d'autres chocs, en particulier en ce qui concerne la superficie des terres faisant l'objet d'une gestion durable.
14. République Démocratique du Congo	<ul style="list-style-type: none"> Le système de collecte de données devrait être amélioré pour le pays et encouragé à présenter un rapport lors du cinquième cycle de l'évaluation biennale.
15. Djibouti	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de Djibouti devrait intensifier et maintenir ses efforts pour relever les défis de la faim, de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que des carences en micronutriments en promouvant des interventions sensibles à la nutrition telles que la biofortification en micronutriments et l'amélioration de la gestion post-récolte. Le gouvernement de Djibouti devrait mettre en place un système de suivi des investissements privés et des partenariats dans les chaînes de valeur agricoles, ainsi qu'un suivi du commerce intra-africain. Le gouvernement devrait augmenter l'allocation du budget national aux investissements agricoles afin de contribuer à l'éradication de la faim et de la pauvreté.

16. Égypte	<ul style="list-style-type: none"> • La part des dépenses publiques totales allouée aux dépenses agricoles est très faible (1,8 %). Le pays devrait augmenter les dépenses publiques et les investissements dans l'agriculture. • Le gouvernement égyptien devrait s'efforcer d'améliorer le taux de 12,7 % de la proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée et grave, sur la base de l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire. • Le taux de croissance de la proportion de femmes bénéficiant de la diversité alimentaire minimale et de la proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui satisfont au régime alimentaire minimum acceptable reste faible, respectivement 11,0 % et 28,1 %. Le pays devrait promouvoir des politiques et des réformes visant à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition. Des mesures devraient également être prises pour augmenter le rendement
17. Guinée Équatoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays devrait améliorer l'investissement financier dans l'agriculture. • Les scores concernant l'élimination de la faim (0,19/9,08) et l'éradication de la pauvreté (0,00/8,94) par le biais d'activités agricoles sont faibles. Le gouvernement devrait redoubler d'efforts pour les améliorer. • Le gouvernement devrait améliorer le processus du PDDAA, le commerce intra-africain des produits agricoles et des services et la mise en œuvre de la ZLECA.
18. Érythrée	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragée à présenter un rapport lors du cinquième cycle d'évaluation biennale suivant
19. Eswatini	<ul style="list-style-type: none"> • L'Eswatini devrait créer un environnement favorable pour améliorer l'accès des jeunes à de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur de l'agriculture. • L'Eswatini devrait améliorer les dépenses consacrées à la recherche agricole, mesurées par la part du PIB agricole. • L'Eswatini devrait développer des programmes de protection sociale pour protéger les groupes sociaux
20. Éthiopie	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement éthiopien devrait intensifier ses efforts pour augmenter le rendement des produits agricoles prioritaires du pays tout en réduisant les pertes post-récolte de ces produits. • Le gouvernement devrait également s'efforcer de créer de nouvelles opportunités d'emploi et des environnements favorables pour que les jeunes s'engagent dans les chaînes de valeur de l'agriculture. • Le gouvernement devrait également poursuivre ses efforts en vue d'accroître la superficie des terres agricoles faisant l'objet d'une gestion durable et contribuer ainsi à l'augmentation des rendements des produits agricoles prioritaires du pays.
21. Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays devrait accroître son financement des investissements dans l'agriculture afin d'améliorer le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles. • Le pays devrait mieux intégrer et utiliser les résultats de l'évaluation biennale de l'agriculture pour stimuler le développement national par le biais de l'agriculture. • Le pays devrait adopter une meilleure méthode de productivité agricole, encourager l'implication des jeunes dans l'agriculture pour le commerce intra-africain des produits et services agricoles.
22. Gambie	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement de la Gambie devrait améliorer l'application d'engrais par hectare de terre arable afin d'augmenter la productivité des cultures. Cela devrait également inclure l'expansion des terres arables dans le cadre des pratiques d'agriculture biologique écologique. • Le gouvernement de la Gambie devrait encourager les jeunes à occuper de nouveaux emplois dans les chaînes de valeur de l'agriculture, tout en encourageant la transformation du secteur agricole par le biais de la technologie et de l'innovation. • Le gouvernement de la Gambie devrait augmenter la proportion des dépenses agricoles totales par rapport au produit intérieur brut agricole afin de créer une économie agricole fondée sur la connaissance et de contribuer à l'essor de la recherche.
23. Ghana	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement ghanéen devrait mieux répondre aux besoins de dépenses en matière de protection sociale des groupes vulnérables. Le pays devrait réformer son régime de protection sociale universelle en levant des fonds spéciaux pour traiter les questions de gestion des catastrophes et des risques pour les groupes vulnérables et les communautés mal desservies. • Le gouvernement du Ghana devrait améliorer les dépenses agricoles publiques en tant que part de la valeur ajoutée agricole et augmenter la valeur ajoutée agricole par terre arable. • Le Ghana devrait mettre en œuvre des politiques et des stratégies visant à réduire le taux de pauvreté aux niveaux national et international.

24. Guinée	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement guinéen devrait mettre en œuvre des stratégies qui faciliteraient l'augmentation des investissements et des financements dans le secteur agricole en augmentant les dépenses publiques pour l'agriculture et les dépenses totales pour la recherche agricole, ainsi que l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole. Le gouvernement guinéen devrait mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer l'accès des hommes et des femmes aux services financiers. Le gouvernement de la Guinée devrait mettre en œuvre des stratégies qui contribueront à éradiquer la faim en réduisant la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.
25. Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de la Guinée-Bissau devrait mettre en œuvre des stratégies visant à accroître l'investissement et le financement dans l'agriculture en augmentant les dépenses publiques dans l'agriculture, en améliorant l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole, en renforçant les investissements privés nationaux et étrangers dans l'agriculture ainsi que l'accès au financement. Le gouvernement de la Guinée-Bissau devrait mettre en œuvre des mesures visant à faciliter les échanges. Le gouvernement de la Guinée-Bissau devrait mettre en œuvre des stratégies qui contribueront à éradiquer la faim grâce à un meilleur accès aux intrants et aux technologies agricoles, à l'augmentation de la productivité agricole, à la réduction des pertes après récolte et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
26. Kenya	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Kenya devrait continuer à intensifier ses efforts pour réduire la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. Le gouvernement devrait également augmenter le pourcentage de valeur ajoutée agricole par terre arable, le nombre de ménages agricoles possédant ou ayant accès à des terres sécurisées et le pourcentage des dépenses totales de recherche agricole par rapport au PIB agricole.
	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement devrait également se pencher sur les questions de sécurité alimentaire afin de garantir une alimentation saine à ses citoyens, de renforcer le commerce des produits agricoles et d'accroître l'offre d'intrants agricoles de qualité pour répondre à l'ensemble des besoins en intrants pour les produits de base agricoles.
27. Lesotho	<ul style="list-style-type: none"> Le Lesotho devrait se concentrer sur l'éradication de la pauvreté par l'agriculture en développant des PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base, la participation des femmes à l'agriculture et la réduction du taux de pauvreté. Le Lesotho devrait également repenser ses approches en matière de dépenses et d'investissements. Cela implique des besoins de dépenses en matière de protection sociale pour les groupes sociaux vulnérables à partir du budget du gouvernement, l'augmentation des dépenses agricoles publiques en tant que part des dépenses publiques totales.
28. Libéria	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Liberia devrait augmenter de manière significative la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales. Le Liberia devrait s'efforcer de réduire de manière significative la prévalence du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans grâce à un programme stratégique d'alimentation et de nutrition. Le Liberia devrait veiller à faciliter les échanges de biens et de services agricoles en attirant les investissements
29. Libye	<ul style="list-style-type: none"> L'indice des systèmes de sécurité alimentaire est resté faible (31,5 %). Le pays devrait améliorer les systèmes SPS fonctionnels afin de répondre aux meilleures pratiques internationales établies (atteindre 100 % de fonctionnalité pour les systèmes SPS). Le pays devrait améliorer ses performances, en particulier en ce qui concerne les engagements relatifs au processus du PDDAA, au financement des investissements dans l'agriculture, à l'éradication de la faim et de la pauvreté par l'agriculture, au commerce intra-africain des produits agricoles et des services, et à la résistance aux variations climatiques. Les produits et services intra-africains, et la résilience à la variabilité climatique. Le système de collecte de données devrait être amélioré pour le pays.
30. Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> Madagascar devrait investir davantage de ressources dans le secteur agricole afin de stimuler la productivité des terres. Cela peut se faire en augmentant l'utilisation d'engrais inorganiques, qui est actuellement inférieure à l'objectif de 50 kg par hectare. Madagascar devrait également trouver des moyens innovants de financement de l'agriculture afin de s'assurer que ses dépenses publiques pour l'agriculture en tant que part des dépenses totales se rapprochent de l'objectif de 10 %. Cet objectif peut être atteint en s'appuyant sur les acteurs du secteur privé, ainsi que sur les investissements directs étrangers dans l'agriculture.
	<ul style="list-style-type: none"> Madagascar devrait également prendre des mesures pour faciliter le commerce international avec l'Afrique continentale, en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce.

31. Malawi	<ul style="list-style-type: none"> Le Malawi devrait intensifier et maintenir ses efforts pour s'attaquer à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'aux carences en micronutriments en promouvant des interventions sensibles à la nutrition telles que la biofortification en micronutriments ainsi qu'en investissant dans la gestion post-récolte et les technologies d'amélioration de la productivité. Le Malawi devrait également s'efforcer de créer un environnement favorable aux femmes, notamment en facilitant l'accès au financement pour leur permettre de s'engager activement dans les chaînes de valeur agricoles afin de créer des emplois et de réduire la pauvreté. Le Malawi devrait développer ou renforcer un système solide d'enregistrement, de suivi et de contrôle des investissements privés nationaux et des partenariats dans les chaînes de valeur agricoles ainsi que dans le commerce intra-africain.
32. Mali	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Mali est encouragé à mettre en place des politiques qui amélioreront l'accès aux intrants agricoles (tels que les engrais, les semences et les produits agrochimiques) et à augmenter ses dépenses en matière de recherche agricole. Le gouvernement du Mali devrait assurer une réduction drastique de la prévalence de la malnutrition, en particulier de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans dans le pays. Cet objectif peut être atteint grâce à des programmes de nutrition ciblés pour les enfants du pays. Le gouvernement du Mali devrait veiller à accroître la superficie de ses terres irriguées en augmentant les facilités de financement pour l'agriculture irriguée et en améliorant l'accès aux services financiers par l'octroi de crédits à des conditions libérales aux agriculteurs.
33. Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> Le pays devrait améliorer la consommation d'engrais par hectare de terre arable. La Mauritanie devrait augmenter le nombre (1 sur 5) de chaînes de valeur de produits agricoles pour lesquelles un PPP est établi avec un lien étroit avec les petites exploitations agricoles. La proportion (13,0 %) de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résilients aux chocs climatiques et météorologiques est trop faible. Le gouvernement du pays devrait s'assurer qu'au moins 30 % des ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs ont amélioré leur capacité de résilience en promouvant des initiatives de renforcement de la résilience des systèmes de production.
34. Maurice	<ul style="list-style-type: none"> Maurice devrait augmenter la part du budget national consacrée au secteur agricole, qui est actuellement inférieure à 2 %, pour atteindre l'objectif de 10 %. Cela permettra de renforcer le secteur et d'accroître son rôle dans l'économie. Maurice devrait investir dans des programmes d'amélioration du rendement de ses produits de base. Bien que sa production de sucre soit efficace, la productivité de bon nombre de ses cultures est faible. L'augmentation de l'application d'engrais et l'investissement dans une meilleure gestion des cultures peuvent améliorer la productivité du secteur. Compte tenu de la fréquence des cyclones, Maurice devrait investir davantage dans le renforcement de la résilience. L'île. Maurice devrait donc augmenter la part des dépenses publiques allouées au renforcement de la résilience.
35. Maroc	<ul style="list-style-type: none"> L'indice de sécurité sanitaire des aliments (ISSA) du Maroc est trop faible (15,3 %) et des efforts doivent être déployés pour renforcer sa capacité à adopter et à mettre en œuvre un système SPS cohérent, intégré et fondé sur des données scientifiques, afin d'atteindre un niveau de fonctionnalité de 100 %. La proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui satisfont au régime alimentaire minimum acceptable est de 46 %, contre un minimum de 50 %. Le pays devrait continuer à promouvoir des politiques et des réformes visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Le pays devrait augmenter le faible niveau actuel (17,9 %) des intrants agricoles de qualité fournis par rapport aux besoins totaux en intrants pour les produits agricoles.
36. Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> Le Mozambique devrait développer des mécanismes pour améliorer le financement des investissements dans l'agriculture en privilégiant l'accès des agriculteurs au financement, en augmentant les investissements du secteur privé national dans l'agriculture ainsi que les investissements du secteur privé étranger dans l'agriculture. Le Mozambique devrait se concentrer sur l'éradication de la pauvreté par l'agriculture en développant des partenariats public-privé inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base prioritaires, en augmentant les emplois des jeunes dans l'agriculture et la participation des femmes dans l'agriculture. Le Mozambique devrait investir davantage de ressources dans le secteur agricole afin de stimuler la productivité des terres, par exemple en augmentant la consommation d'engrais inorganiques par hectare de

37. Namibie	<ul style="list-style-type: none"> • La Namibie devrait également repenser son approche de la terre en augmentant la taille des zones irriguées, en augmentant la productivité ou la valeur ajoutée agricole par terre arable et en stimulant la croissance annuelle du PIB agricole. • La Namibie devrait également se concentrer sur l'éradication de la pauvreté par l'agriculture en développant des PPP inclusifs pour les chaînes de valeur des produits de base, en augmentant les emplois pour les jeunes dans l'agriculture, la participation des femmes dans l'agriculture et la réduction du nombre d'habitants. • La Namibie devrait développer un mécanisme pour améliorer le financement des investissements dans l'agriculture en mettant l'accent sur l'accès des agriculteurs au financement, en augmentant les investissements du secteur privé national dans l'agriculture ainsi que les investissements du secteur privé étranger dans l'agriculture.
38. Niger	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement du Niger devrait mettre en œuvre des mesures qui faciliteront l'augmentation des dépenses publiques dans l'agriculture ainsi que les investissements privés nationaux et étrangers dans l'agriculture. • Le gouvernement nigérien devrait assurer une réduction drastique de la prévalence de la malnutrition, en particulier de l'émaciation chez les enfants de moins de cinq ans dans le pays. Cet objectif peut être atteint grâce à des programmes de nutrition ciblés pour les enfants du pays. • Le gouvernement nigérien est encouragé à mettre en place des mesures qui amélioreront l'accès des agriculteurs aux services de vulgarisation agricole. La formation et le déploiement d'agents de vulgarisation ainsi que l'encouragement des services de vulgarisation privés seraient nécessaires pour atteindre cet objectif.
39. Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement nigérien devrait améliorer la proportion d'agriculteurs ayant accès aux services de conseil agricole grâce à un financement adéquat et à la collaboration des services de vulgarisation publics et privés. • Le Nigeria devrait veiller à ce que les agriculteurs aient accès à des engrais abordables afin d'augmenter la consommation par hectare de terre arable grâce à une politique et une stratégie efficaces en matière d'engrais. L'utilisation d'engrais organiques devrait également être encouragée en tant que stratégie complémentaire. • Le Nigeria devrait augmenter la part des dépenses agricoles publiques dans les dépenses publiques totales afin de garantir une utilisation adéquate des intrants agricoles et la formation de capital.
40. Rwanda	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement du Rwanda devrait poursuivre et intensifier ses efforts pour lutter contre la malnutrition (retard de croissance et malnutrition), en particulier chez les jeunes enfants de 6 à 23 mois, afin de respecter le régime alimentaire minimum acceptable. • Le gouvernement devrait intensifier ses efforts pour réduire le taux de pauvreté au niveau du seuil international de pauvreté. • Le gouvernement devrait augmenter le pourcentage de valeur ajoutée agricole par terre arable et les dépenses totales de recherche agricole en tant que part du PIB agricole.
41. République Sahraouie	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement sahraoui devrait s'efforcer d'améliorer ses bases de données et ses statistiques
42. São Tomé et Príncipe	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de collecte de données devrait être amélioré pour le pays et encouragé à présenter un rapport lors du cinquième cycle d'évaluation biennale.
43. Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement du Sénégal devrait veiller à accroître la superficie des terres irriguées en augmentant les facilités de financement pour l'agriculture irriguée et en garantissant un meilleur accès aux services financiers pour ses agriculteurs.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Sénégal devrait veiller à ce qu'un plus grand pourcentage de ses ménages agricoles soient propriétaires ou aient accès à des terres sûres pour l'agriculture, probablement par le biais de réformes de l'utilisation des terres et d'une législation foncière dans le pays qui ouvrira les terres à l'usage des agriculteurs. • Le gouvernement du Sénégal est encouragé à mettre en place des politiques qui augmenteront le rendement des produits agricoles prioritaires du pays. L'utilisation accrue d'engrais pourrait être adoptée pour atteindre cet objectif.

44. Seychelles	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement devrait achever l'adoption du processus du PDDAA et soutenir la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite, ainsi que les mécanismes institutionnels inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs. Le gouvernement devrait augmenter les nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes dans les chaînes de valeur de l'agriculture et le nombre de ménages agricoles ayant un droit de propriété/garantie sur la terre. Le pays devrait renforcer la capacité de l'ONN à collecter et à analyser les statistiques agricoles et améliorer la collaboration entre l'ONN et les deux ministères de la pêche et de l'économie bleue, et de l'agriculture, du changement climatique et de l'environnement en matière de statistiques agricoles. Le pays et ses partenaires de développement devraient investir dans la protection sociale et les systèmes d'alerte précoce et promouvoir l'assurance météorologique pour atténuer les chocs liés aux conditions météorologiques tels que les cyclones, les tsunamis, les ondes de tempête, les précipitations extrêmes, les inondations, les glissements de terrain, les éboulements et les incendies de forêt.
45. Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de la Sierra Leone devrait améliorer le paysage des entreprises agricoles en encourageant un plus grand nombre d'hommes et de femmes à s'engager dans l'agriculture grâce à la fourniture de services financiers adéquats, abordables et accessibles. Le gouvernement de la Sierra Leone devrait redoubler d'efforts pour réduire la prévalence du retard de croissance et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. Le gouvernement devrait également veiller à l'amélioration de l'indice de santé de la sécurité alimentaire du pays. Le gouvernement de la Sierra Leone devrait mettre en place un financement adéquat pour soutenir l'institutionnalisation inclusive des mécanismes de responsabilité mutuelle et d'examen par les pairs, y compris l'examen sectoriel conjoint de l'agriculture et le processus d'évaluation biennale.
46. Somalie	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement de la Somalie devrait allouer un budget adéquat aux investissements agricoles, ce qui contribuerait à mettre fin à la faim et à éradiquer la pauvreté grâce à l'agriculture. Le gouvernement est vivement félicité pour avoir fourni des données pour le quatrième RE et est encouragé à déployer des mécanismes appropriés, y compris des plateformes conjointes d'examen sectoriel, pour promouvoir la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs ainsi que la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite afin d'accroître la capacité à produire et à utiliser des données et des informations statistiques sur l'agriculture.
	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement devrait augmenter les investissements pour renforcer la résilience aux risques liés au climat et aux autres chocs.
47. Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> L'Afrique du Sud devrait mettre en place un mécanisme visant à améliorer le financement des investissements dans l'agriculture en facilitant l'accès des agriculteurs au financement et aux services de conseil, en augmentant les investissements du secteur privé national dans l'agriculture ainsi que les investissements du secteur privé étranger dans l'agriculture. L'Afrique du Sud devrait renforcer ses échanges intra-africains dans le domaine de l'agriculture en se concentrant sur la facilitation des échanges et en identifiant les produits de base essentiels à privilégier dans les échanges. L'Afrique du Sud devrait également renforcer son engagement dans le processus du PDDAA en améliorant la qualité de la coordination multisectorielle et multipartite.
48. Soudan du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Sud-Soudan devrait redoubler d'efforts pour encourager les jeunes, hommes et femmes, à s'engager dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles et améliorer leur accès aux services de conseil agricole et aux services financiers. Le gouvernement du Sud-Soudan devrait augmenter la part des dépenses agricoles du gouvernement dans les dépenses totales du gouvernement pour atteindre l'objectif du PDDAA d'au moins 10 %. Le gouvernement du Sud-Soudan devrait augmenter les dépenses consacrées aux initiatives de renforcement de la résilience. Le gouvernement du Sud-Soudan devrait renforcer le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles.
49. Soudan	<ul style="list-style-type: none"> Encouragé à présenter un rapport lors du cinquième cycle d'évaluation biennale suivant
50. Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement tanzanien devrait augmenter son soutien budgétaire actuel à la recherche agricole en pourcentage du PIB ainsi que ses dépenses publiques en pourcentage de la valeur ajoutée agricole. Le gouvernement tanzanien devrait intensifier ses efforts pour réorienter son soutien actuel à l'agriculture afin de réduire le coût des régimes alimentaires sains et d'améliorer les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, ce qui est essentiel à l'amélioration de la nutrition et de la santé. Le gouvernement tanzanien devrait mettre en place des mesures visant à augmenter la part des dépenses agricoles publiques dans la valeur ajoutée agricole.

51. Togo	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement du Togo devrait assurer une réduction drastique de la prévalence de la malnutrition, en particulier des retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans dans le pays. Cet objectif peut être atteint grâce à des programmes de nutrition ciblés pour les enfants du pays. Le Togo devrait veiller à ce qu'un plus grand pourcentage de ses ménages agricoles possèdent ou aient accès à des terres sûres pour l'agriculture, probablement par le biais de réformes de l'utilisation des terres et d'une législation foncière dans le pays qui ouvrira les terres à l'usage des agriculteurs. Le gouvernement togolais est encouragé à augmenter ses dépenses publiques ainsi que les dépenses totales de recherche agricole et à accroître la valeur ajoutée agricole par terre arable. L'augmentation des dépenses de recherche pourrait conduire à des avancées technologiques et à une augmentation de la productivité.
52. Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> Seuls 5,0 % des jeunes sont engagés dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur de l'agriculture. Le pays devrait promouvoir l'emploi des jeunes dans l'agriculture. La proportion (7,9%) des terres agricoles du pays faisant l'objet d'une gestion durable des terres et de l'eau (SSLWM), y compris les pratiques d'agriculture intelligente face au climat (CSA), est faible. La Tunisie devrait veiller à ce qu'au moins 30 % des terres agricoles fassent l'objet d'une gestion durable des terres et de l'eau en renforçant la promotion des pratiques écologiques, biologiques et agro-écologiques (ABE). La Tunisie n'a obtenu qu'une augmentation de 11,4 % du rendement des produits agricoles prioritaires du pays, loin de l'objectif de doubler (augmentation de 100 %) les niveaux actuels de rendement agricole d'ici l'année 2025. Le gouvernement devrait promouvoir l'utilisation de semences améliorées.
53. Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement ougandais devrait intensifier ses efforts pour réduire la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans et veiller à ce que les enfants de moins de 2 ans bénéficient d'un régime alimentaire minimum acceptable. Le gouvernement ougandais devrait augmenter ses dépenses publiques dans le secteur agricole proportionnellement à sa contribution au PIB. Le gouvernement ougandais devrait augmenter le financement public de la recherche agricole pour atteindre l'objectif de la déclaration de Malabo, à savoir au moins 1 % de la part du PIB consacrée à l'agriculture.
54. Zambie	<ul style="list-style-type: none"> La Zambie devrait augmenter la part du budget national consacrée à l'agriculture et créer un environnement propice pour attirer les investissements privés nationaux et étrangers et les partenariats public-privé dans les chaînes de valeur agricoles pour la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le commerce des produits agricoles. La Zambie devrait intensifier ses efforts pour relever le défi de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à la gestion post-récolte et à d'autres interventions sensibles à la nutrition telles que la biofortification.
	<ul style="list-style-type: none"> La Zambie devrait créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes dans les chaînes de valeur de l'agriculture, notamment en améliorant l'accès aux intrants agricoles et aux autres technologies d'amélioration de la productivité, ainsi qu'au financement de l'agriculture.
55. Zimbabwe	<ul style="list-style-type: none"> Le Zimbabwe devrait augmenter la part du budget national consacrée à l'agriculture, intensifier et soutenir les efforts visant à promouvoir les investissements privés étrangers et nationaux et les partenariats dans l'agriculture afin d'accroître le financement des investissements dans l'agriculture et de promouvoir le commerce des produits agricoles dans la région en donnant la priorité à la chaîne de valeur. Le Zimbabwe devrait également créer des incitations à la participation des femmes à l'agriculture pour réduire la pauvreté par le biais d'interventions qui amélioreraient l'accès aux intrants agricoles, aux technologies d'amélioration de la productivité et au financement. Le Zimbabwe devrait promouvoir et intensifier les efforts visant à réduire la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la gestion post-récolte, les carences en micronutriments par des interventions sensibles à la nutrition telles que la biofortification.

7C. Fiches de performance régionales

<p>Afrique centrale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette région compte huit États membres, à savoir: Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon et Sao Tomé-et-Principe. Sous la coordination conjointe de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), cinq (05) États ont soumis leurs rapports nationaux, ce qui représente un taux de soumission de 62,5 % inférieur au taux de 87,5 % prévu pour le troisième cycle du BR en 2021. En plus de Sao Tomé et Principe (STP), deux pays (le Tchad et la République démocratique du Congo) n'ont pas soumis leurs rapports pays pour ce quatrième cycle d'EB. • Le score moyen de la région est de 3,29, alors que le point de référence pour 2023 est de 9,29. Dans l'ensemble, la région n'est pas sur la bonne voie pour respecter les engagements du PDDAA/Malabo. Par rapport à la note de 3,33 en 2021, la région centrale est en régression. Même si la région de l'Afrique centrale n'est pas sur la bonne voie en ce qui concerne les engagements du PDDAA, elle a enregistré une bonne progression pour l'indicateur de la capacité du pays en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation fondés sur des données probantes (0,14 en 2021 à 9,34 en 2023), ainsi que pour l'indicateur de la résilience aux risques liés au climat et aux autres chocs (2,64 en 2021 à 4,91 dans ce quatrième rapport du BR (2023)). • En ce qui concerne le commerce interafricain des produits agricoles et des services, même si la région de la CEEAE n'est pas sur la bonne voie, des progrès sont enregistrés en ce qui concerne les politiques commerciales intra-africaines et les conditions institutionnelles (2,91 en 2021 à 3,34 en 2023). Nous notons que tous les pays avaient une preuve du dépôt des documents de ratification dans le cadre de l'accord de la ZLECA. Plus précisément, les pays du Congo, du Cameroun et du Tchad ont élaboré leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'accord de la ZLECA. • Parmi les cinq (5) pays qui ont soumis leur rapport, seule la Guinée équatoriale a enregistré une augmentation de 17% de son score par rapport au précédent BR (2,82 en 2021 à 3,30 en 2023). Les scores ont diminué de 34 % pour la République centrafricaine, de 19 % pour le Cameroun, de 13 % pour le Congo et de 4 % pour le Gabon. Pour la Guinée équatoriale, la performance la plus significative a été observée pour les politiques commerciales intra-africaines et les conditions institutionnelles. Collectivement, la région devrait améliorer le système de collecte de données dans chaque pays.
<p>Afrique de l'Est</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette région est composée de 13 États membres, à savoir : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie et Ouganda. La région est coordonnée conjointement par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Tous les États membres, à l'exception de l'Érythrée et du Soudan, ont soumis leur rapport national d'évaluation biennale, ce qui représente un taux de soumission de 85 %. Le fait que deux (2) pays n'aient pas achevé le processus et n'aient pas soumis leur rapport dans les délais impartis est également préoccupant.

7D. Carte de score des performances continentales

Analyse au niveau du continent	<ul style="list-style-type: none">• Dans l'ensemble, le continent n'est toujours pas sur la bonne voie pour atteindre les engagements de la Déclaration de Malabo, obtenant une note moyenne globale de 4,56. Avec le critère relativement plus élevé de 9,29 requis pour être sur la bonne voie dans cette période de rapport, par rapport à 7,28 dans le troisième cycle d'EB, et 6,66 dans la deuxième (2019) période de rapport, le taux de progrès sur le continent semble avoir encore ralenti. Pour ce quatrième Rapport d'Évaluation Biennale (2023), 49 des 55 États membres ont soumis leurs rapports nationaux validés à leur Commission de l'Union Africaine (CUA) respective par l'intermédiaire de leurs Communautés Économiques Régionales (CER). Les six États membres qui n'ont pas pu respecter la date et l'heure limites et qui ne sont donc pas notés dans ce quatrième rapport d'évaluation biennale sont l'Algérie, la RD Congo, l'Érythrée, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan et le Tchad.• Dans ce quatrième cycle d'EB, aucun État membre n'est en voie d'atteindre l'objectif de Malabo pour 2025. Lors du troisième cycle, un seul État membre était sur la bonne voie, quatre (4) États membres étaient sur la bonne voie en 2019 lors du deuxième cycle de révision biennale, et 17 lors du premier cycle d'Évaluation Biennale (2017). Cela peut s'expliquer par l'augmentation successive des critères de référence continus. Il convient de noter que le point de référence pour chaque période de rapport successive augmentera, atteignant la valeur maximale de 10 en 2025, puisque le continent est censé améliorer continuellement ses performances en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo. En tant que continent, nous ne sommes sur la bonne voie dans aucun des sept (7) domaines d'engagement.• Les conclusions de ce quatrième rapport sur l'EB indiquent qu'il est urgent d'accélérer la mise en œuvre du PDDAA dans les sept domaines d'engagement. Une attention particulière doit être accordée à l'amélioration de la qualité des données et à l'intégration du processus de EB dans les procédures nationales de collecte et de validation des données statistiques. L'utilisation accrue du rapport sur les EB et la réalisation d'une analyse par pays afin d'élaborer des notes d'orientation adaptées au pays et contenant des recommandations réalisables pour la mise en œuvre, permettront très probablement d'obtenir de meilleurs résultats. Des dialogues nationaux inclusifs, avec toutes les parties prenantes concernées, sur les rapports d'EB et les performances au cours des quatre cycles d'EB, sont susceptibles de sensibiliser davantage à la nécessité d'une mise en œuvre harmonisée et concertée en vue d'atteindre des objectifs nationaux communs et de réaliser les objectifs du PDDAA de Malabo. Ces dialogues contribueront également à documenter les progrès et à établir les domaines de réussite et les défis qui fourniront des domaines prioritaires pour alimenter le développement du programme pour les 10 prochaines années (2026-2035).
--------------------------------	--

PROGRES SUR LA MISE EN OUEVRE DES DÉCISIONS CLÉS AFRICAINES

8A. Rapport sur la consommation d'engrais en Afrique - Des engrais pour une révolution verte africaine (Décision : EX.CL/1041(XXXII)), 2006

Aperçu

- 8.1. Lors du Sommet Africain sur les Engrais qui s'est tenu à Abuja, au Nigeria, en juin 2006, les ministres de l'agriculture de l'Union africaine ont appelé à une transformation de l'agriculture en Afrique, reconnaissant qu'il s'agit du principal moyen de réduire la pauvreté. Ils ont également reconnu le défi important que représente l'accès limité des agriculteurs aux engrais en raison des contraintes de ressources et ont souligné la nécessité d'investissements stratégiques pour améliorer la disponibilité des engrais. À l'issue du sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la **Déclaration sur les Engrais pour une Révolution Verte en Afrique [DOC. ASSEMBLY/AU/6 (VII), Décision : EX.CL/1041(XXXII)]**, désignant les engrais comme un produit de base transfrontalier essentiel et s'engageant à accélérer l'accès des agriculteurs aux engrais.
- 8.2. Les douze résolutions adoptées à Abuja visaient à formuler des politiques et à cultiver des marchés pour améliorer la production, l'accessibilité et l'utilisation des engrais. La première résolution invitait les gouvernements des pays africains à multiplier par six l'utilisation des engrais, en la faisant passer d'une moyenne annuelle de 8 kilogrammes de nutriments par hectare (qui ne représentait que 10 % de la moyenne mondiale à l'époque) à un minimum de 50 kilogrammes par hectare d'ici l'an 2015. En ce qui concerne le financement des engrais, la Banque Africaine de Développement (BAD), avec l'aide de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), a été invitée à mettre en place un Mécanisme Africain de Financement des Engrais (MAFE) d'ici 2007. Ce mécanisme était destiné à répondre aux besoins financiers des diverses initiatives convenues lors du sommet. La douzième résolution donnait mandat à la Commission de l'Union Africaine (CUA) et à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec d'autres partenaires, de superviser les progrès accomplis et d'en rendre compte périodiquement, avec des mises à jour tous les deux ans.

Progrès sur la Mise en Œuvre de la Déclaration d'Abuja

Établissement et opérationnalisation de Mécanisme Africain de Financement (AFFM)

- 8.3. Le Conseil des Gouverneurs de la BAD a approuvé la création de MAFE en tant que fonds dédié en avril 2008. Le fonds est devenu opérationnel en 2015 lorsqu'il a recueilli des contributions totalisant 10 millions de dollars de la BAD, des gouvernements du Nigeria et de la Tanzanie, et de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), atteignant ainsi le seuil financier requis. Le MAFE a ensuite atteint sa pleine fonctionnalité en 2018, marquée par l'approbation des directives et documents stratégiques et opérationnels pertinents par le Conseil d'Administration de le MAFE et le Conseil d'Administration de la BAD, qui sert d'institution hôte pour le MAFE.

Table 8.1: Statut de contributions au AFFM (Décembre 2022)

#	Contributeur	Montant (\$)	%
1	BAD	7.664.844	32%
2	Nigeria	6.362.336	27%
3	Tanzanie	203.005	1%
4	ARVA	998.842	4%
5	NORAD	8.735.645	36%
	Total	23.964.672	100%

Source: [Rapport annuel de AFF M 2022](#)

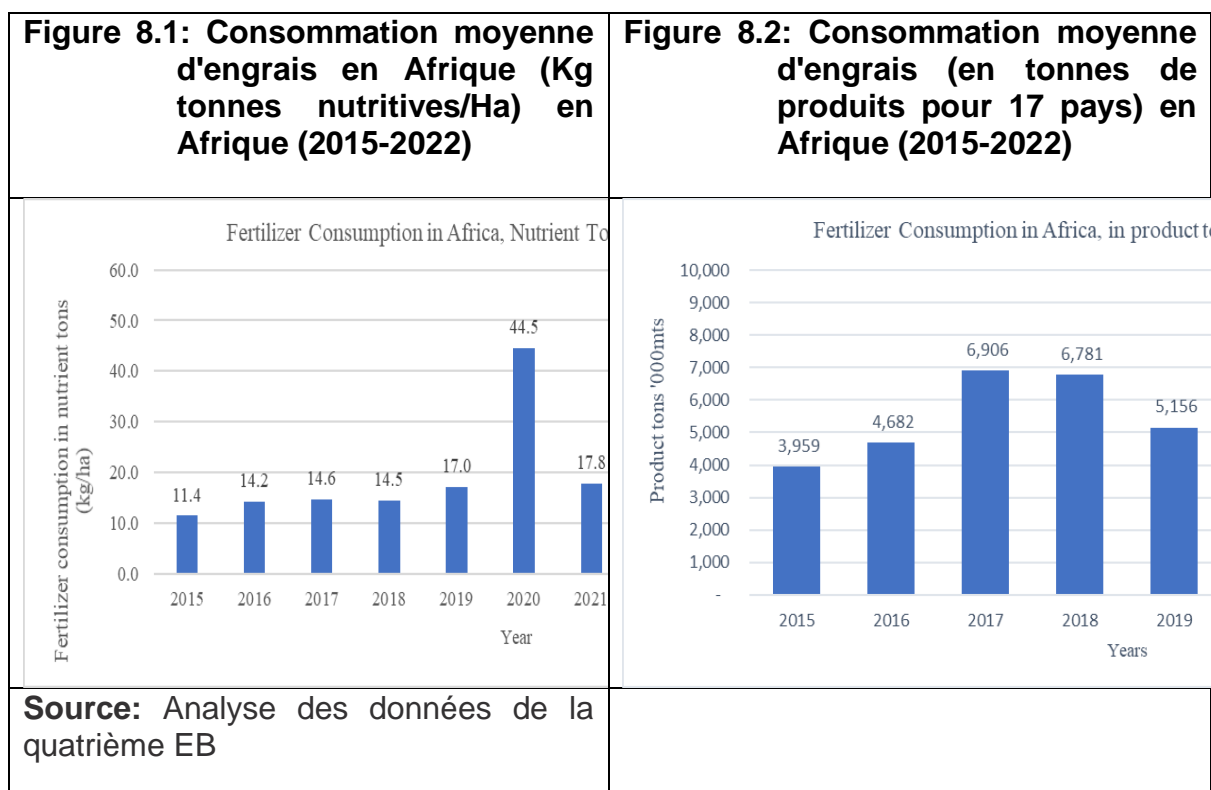
- 8.4. En décembre 2022, le MAFE avait reçu des contributions totales d'environ 24 millions de dollars (tableau 1), provenant de l'Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD, 36 %), de la BAD (27 %), du Nigeria (27 %), de l'ARVA (4 %) et de la Tanzanie (1 %).
- 8.5. Au cours de la même période, le MAFE a affecté 9,5 millions de dollars des fonds reçus à des projets et à des frais de fonctionnement, le solde d'environ 12,5 millions de dollars étant disponible pour des engagements futurs. Le MAFE mobilise actuellement 300 millions de dollars pour financer son plan stratégique de 7 ans (2022-2028).²
- 8.6. Outre le financement à travers de le MAFE, la BAD s'est impliquée dans le secteur des engrais à travers le continent par le biais de programmes spéciaux, d'assistance technique et d'accords de financement au cours des cinq dernières années. Conformément à la stratégie d'industrialisation de la BAfD pour 2016-2025, la BAfD a financé différents projets liés aux engrais, y compris un prêt d'entreprise de 300 millions de dollars US à Dangote Industries Limited au Nigeria pour construire une nouvelle raffinerie de pétrole brut et une nouvelle usine de fabrication d'engrais qui produit 6 200 tonnes d'engrais azotés par jour. En outre, elle a accordé un prêt de 100 millions de dollars à Indorama Eleme Fertilizer & Chemicals Limited au Nigeria pour produire 1,4 million de tonnes métriques d'urée par an et a approuvé un deuxième prêt de 200 millions de dollars en 2018 pour soutenir les plans de l'entreprise visant à doubler sa production pour atteindre 2,8 millions de tonnes par an. En outre, en 2018, la BAD a approuvé un deuxième prêt d'entreprise de 180 millions d'euros au Groupe OCP pour l'expansion, y compris l'extension de la capacité de stockage d'engrais de 200 000 tonnes supplémentaires.
- 8.7. Des discussions sont également en cours pour un montant supplémentaire potentiel de 2 milliards de dollars pour le Nigeria et l'Éthiopie. L'industrie de la fabrication d'engrais est en plein essor. Des projets de fabrication et de mélange d'engrais voient le jour sur tout le continent, attirés par les réserves existantes de gaz naturel et de phosphate et par une demande croissante d'engrais inorganiques à des prix abordables.
- 8.8. En ce qui concerne la distribution d'engrais, la BAD a approuvé une Facilité Africaine de Production Alimentaire d'Urgence (AEFPF) de 1,5 milliard de dollars en 2022 pour soutenir la livraison de semences certifiées intelligentes face au climat et de 3,54 millions de tonnes métriques d'engrais aux petits exploitants

² <https://www.afdb.org/en/documents/africa-fertilizer-financing-mechanism-affm-strategic-plan-2022-2028>

agricoles, la fourniture de ressources techniques et financières et des engagements politiques en faveur des réformes.

Consommation d'Engrais

- 8.9. Le processus de RE suit les progrès des États membres africains vers l'objectif de 50 kg de tonnes de nutriments/ha d'ici 2025 (révisé par rapport à l'année cible initiale de 2015 dans la déclaration d'Abuja). L'indicateur spécifique est la "consommation d'engrais (kg/ha de terres arables)", avec 2015 comme année de référence et 2025 comme année cible. Le deuxième rapport d'évaluation biennale (2015-2018) indiquait que seuls quatre pays avaient constamment atteint cet objectif. Ce nombre est passé à cinq dans le troisième rapport d'évaluation biennale (2015-2021). Outre les interventions financières, diverses initiatives ont été soutenues sur le continent, e.g. AfricaFertilizer³ avec CountrySTAT de la FAO, pour mettre en place des groupes de travail techniques au niveau national afin d'assurer une responsabilité mutuelle sur les questions relatives aux engrais et de stimuler la croissance de l'utilisation des engrais en fournissant des données pour les décisions politiques et commerciales.
- 8.10. En 2020, par rapport aux années précédentes, le nombre de pays déclarants est passé de 40 à 27. Il est important de noter que bon nombre de ces pays sont d'importants consommateurs d'engrais. Cette réduction du nombre de pays déclarants a eu pour effet de fausser l'utilisation moyenne d'engrais à la hausse. Néanmoins, deux interventions notables au niveau continental ont soutenu un inventaire sain parmi les États membres.



- 8.11. Comme le montrent les figures 8.1 et 8.2, l'intervention financière de la BAfD a soutenu un cadre de financement solide pour les marchés des engrais en

³ <https://africafertilizer.org/#/en>

- Afrique. Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux gouvernements africains ont, par politique, institué les engrais comme un produit de base essentiel, garantissant la facilité du commerce et la disponibilité pour les agriculteurs.
- 8.12. Entre 2016 et 2019, la consommation moyenne d'engrais en Afrique a oscillé entre 14,2 kg/ha et 17,0 kg/ha, avec un taux de croissance annuel d'environ 11 %. De 2020 à 2021, les chiffres de consommation rapportés ont connu une baisse significative. Plusieurs facteurs, dont la pandémie de Covid-19 et les perturbations climatiques, ont probablement contribué à cette baisse. Toutefois, entre 2021 et 2022, la consommation a augmenté, passant de 17,8 kg/ha à 34,5 kg/ha, selon les données recueillies auprès de 43 États membres dans le cadre du quatrième cycle d'Évaluation Biennale. Là encore, des facteurs tels que les programmes d'aide d'urgence sur le continent, les programmes de subventions d'urgence par les gouvernements et l'injection de 1,5 milliard de dollars par la BAD dans le circuit de distribution pour l'accès aux semences et aux engrais auraient pu corriger la tendance.
- 8.13. Pour atteindre l'objectif de Malabo de 2014, à savoir 50 kg de tonnes de nutriments par hectare d'ici 2025, l'Afrique doit atteindre un taux de croissance annuel moyen de plus de 15 %.
- 8.14. La fertilisation écologique est une autre approche durable pour améliorer le rendement et la qualité des cultures, ainsi que la durabilité de l'environnement. Outre les engrais minéraux, les engrais organiques y contribuent et doivent donc être promus pour garantir que la santé des sols est abordée d'un point de vue holistique. L'élaboration de protocoles d'essai et la mesure des éléments nutritifs contenus dans les engrais organiques et les amendements contribueront à la compréhension et au maintien de la santé des sols en vue d'une productivité accrue.
- 8.15. Les deux dernières années ont mis en évidence le rôle crucial des engrais dans l'agriculture africaine. Pour accélérer les progrès, les États membres devraient mettre en œuvre des politiques et des investissements délibérés pour améliorer l'accès aux engrais et les rendre plus abordables, stimuler la capacité de production locale et soutenir le commerce intra-africain par le biais de la ZLECA et d'autres initiatives. Ces efforts sont essentiels pour améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire sur l'ensemble du continent.

Résultats

Les résultats clés de l'analyse révèlent que.

- 8.16. La consommation d'engrais augmente régulièrement dans les différents pays et régions d'Afrique. L'un des principaux inconvénients est que l'objectif fixé à Abuja risque de ne pas être atteint d'ici 2025 si le taux de croissance annuel enregistré au cours des trois dernières années ne se maintient pas.
- 8.17. La croissance de la consommation n'est pas uniforme sur le continent, les principaux moteurs de cette progression étant les pays d'Afrique du Nord, comme l'Égypte et le Maroc. Les pays d'Afrique de l'Est qui s'en sortent bien sont l'Éthiopie et le Kenya. L'écart entre les pays en bonne voie et ceux qui ne le sont pas est important. Les pays sur la bonne voie ont atteint des moyennes de plus de 70 kg/ha dans l'utilisation d'engrais, tandis que les pays qui ne sont pas sur la bonne voie rapportent des moyennes de moins de 10 kg/ha. Ces disparités soulignent la nécessité d'efforts et d'investissements ciblés dans l'agriculture et

l'accès aux engrais pour combler le fossé et garantir des progrès plus équitables dans les pays Africains.

Conclusions et recommandations

- 8.18. La promotion des services de vulgarisation dans les États membres de l'Union africaine est un moyen sûr d'encourager l'utilisation des engrais. Cette composante doit être considérablement renforcée, comme l'illustre le modèle réussi de l'Éthiopie. Si l'on y ajoute la diffusion efficace des dernières recherches et le transfert de connaissances par le biais d'un tel cadre, les agriculteurs seront plus motivés pour augmenter leur utilisation d'engrais.
- 8.19. Alors que le continent se prépare à mettre en œuvre le plan d'action décennal lors du prochain sommet de 2023, des efforts de collaboration sont essentiels pour élaborer des feuilles de route nationales qui abordent la santé des sols sous tous les angles.
- 8.20. Une campagne agressive de mobilisation des ressources à travers le MAFE est essentielle pour assurer le financement nécessaire à l'augmentation de la consommation d'engrais et à l'amélioration de la santé des sols dans toute l'Afrique.
- 8.21. Les quatre dernières années ont mis en évidence la vulnérabilité des systèmes de distribution d'engrais en Afrique. Les États membres doivent donner la priorité au développement des capacités locales lorsque cela est possible et éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires afin de faciliter la circulation des produits fertilisants entre les pays. Il convient de noter que l'Afrique produit environ 30 millions de tonnes métriques d'engrais, mais qu'une grande partie de cette production est actuellement exportée vers d'autres continents

8B. Accès aux semences et à la biotechnologie (Décision: Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VIII), 2007

Introduction

- 8.22. La huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 29 et 30 janvier 2007 a approuvé le Programme Africain sur les Semences et la Biotechnologie (PASB) en tant que cadre stratégique pour le développement du secteur semencier en Afrique (Doc. ASSEMBLY/AU/6 (VIII)). L'objectif global du programme est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à la réduction de la pauvreté en Afrique grâce à la mise en place de systèmes semenciers efficaces et efficients et à une meilleure application des biotechnologies et des méthodologies dans le secteur semencier.
- 8.23. Les objectifs du PASB sont les suivants : (i) Renforcement des capacités nationales de production, de multiplication et de distribution de semences améliorées afin de mieux approvisionner les agriculteurs en semences de haute qualité leur permettant de répondre à l'évolution des conditions environnementales et des demandes du marché ; (ii) Mise en place de procédures améliorées d'assurance de la qualité des semences afin de garantir une production et une distribution durables de semences de haute qualité aux agriculteurs ; (iii) Renforcement des liens entre les secteurs formel et informel des semences afin de mieux comprendre et répondre aux besoins des

agriculteurs, y compris les petits exploitants et les femmes ; (iv) Mise en place de politiques et de réglementations efficaces en matière de semences afin de permettre et de promouvoir l'augmentation du commerce des semences entre les pays d'Afrique ; (v) Renforcement des capacités de conservation, d'utilisation durable et de développement des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin de garantir la disponibilité de variétés de cultures adaptées pour répondre aux besoins futurs des agriculteurs ; (vi) Renforcement des capacités d'utilisation des outils de la biotechnologie pour améliorer la sélection végétale et la production de semences de haute qualité ; (vii) Renforcement des capacités de mise en œuvre des mesures de biosécurité relatives à la production et à la distribution de semences et à l'amélioration génétique des plantes, afin de protéger la santé humaine et l'environnement ; (viii) Établissement de codes de conduite types pour les semences utilisées dans les situations d'urgence ; (viii) Renforcement des capacités d'utilisation des outils de la biotechnologie pour améliorer la sélection végétale et la production de semences de haute qualité.

Analyse

8.24. L'indice de Performance du Secteur Semencier (ISPS) est un outil de mesure unique basé sur un score qui fournit une "vue d'ensemble" de la santé des systèmes semenciers à travers l'Afrique. L'IPSS suit 17 indicateurs (paramètres) qui alimentent le quatrième rapport d'évaluation biennale de la Commission de l'Union Africaine (CUA). Les 17 paramètres ont été sélectionnés parmi plus de 150 et sont classés par ordre de priorité en fonction de leur capacité à évaluer un domaine thématique et de la disponibilité des données.

Résultats

8.25. Sur les 44 États membres qui ont fourni des données, 19 ont obtenu une note comprise entre 7 et 10, ce qui indique que le pays est sur la bonne voie pour cet indicateur. Les pays en tête sont l'Égypte, le Kenya, le Malawi, le Maroc, le Nigeria, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Ces pays peuvent être caractérisés comme ayant des systèmes semenciers qui sont en phase de croissance tardive ou de maturité et qui présentent les caractéristiques suivantes : des instruments de politique semencière solides et propices, des processus d'homologation des variétés fonctionnels, des processus d'importation/exportation clairs et appliqués, des autorités de réglementation des semences fonctionnelles et des associations nationales de commerce des semences relativement fortes. Ils disposent également de services d'inspection des semences performants et d'Instituts Nationaux de Recherche Agricole (INRA) relativement bien soutenus en termes de nombre de sélectionneurs, de financement et d'infrastructures de sélection.

8.26. En outre, la plupart de ces pays disposent d'un secteur privé dynamique impliqué dans des activités clés du système semencier, y compris la sélection végétale. L'Afrique du Sud, la Zambie, le Zimbabwe et le Kenya se distinguent par des programmes de sélection privés dynamiques qui complètent les programmes nationaux. Dans ces pays, le secteur privé est également autorisé à fournir des services d'assurance qualité tels que l'inspection, l'essai et l'analyse des semences, complétant ainsi le travail du secteur public. D'autres pays comme le Malawi, le Rwanda, le Nigeria, le Sénégal et le Mozambique se sont également engagés dans cette voie.

- 8.27. Les pays qui sont sur la bonne voie sont également les principaux producteurs de semences pour les principales cultures vivrières en Afrique. En 2022, les principaux producteurs de semences de maïs étaient la Zambie (131 017 MT), le Zimbabwe (50 480 MT), l'Afrique du Sud (43 110 MT), le Kenya (40 264 MT), le Nigeria (37 714 MT) et le Malawi (21 993 MT). Le Sénégal a produit 68 226 tonnes de semences d'arachide et l'Égypte 116 122 tonnes de semences de blé. Pour les semences de riz, le Nigeria a produit 36 010 MT et l'Égypte 13 708 MT. Pour les semences de soja, la Zambie a produit 35 409 MT et l'Afrique du Sud 13 399 MT.
- 8.28. Au total, 20 pays ont obtenu une note comprise entre 5 et 7, ce qui indique qu'ils progressent bien. Il s'agit du Burundi, du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Ghana, du Mali, du Sénégal et de l'Ouganda. Ces pays peuvent être caractérisés comme ayant des systèmes semenciers qui se trouvent dans les phases de croissance initiale et de croissance du développement. Ces pays disposent d'une politique semencière relativement solide qui encourage la participation du secteur privé dans l'industrie semencière, d'un secteur privé fort impliqué dans la production et la commercialisation des semences, et de programmes de sélection relativement solides pour les principales cultures vivrières. Cependant, les secteurs semenciers d'un certain nombre de ces pays, tels que le Burkina Faso, le Ghana et le Sénégal, dépendent des programmes de subvention des semences du gouvernement. Les agences de régulation sont souvent surchargées et ne disposent pas de moyens suffisants pour mener à bien leur travail.
- 8.29. Huit pays ont obtenu une note inférieure à 5, ce qui indique qu'ils ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés. Il s'agit des Comores, de la Côte d'Ivoire, de la République du Congo, de Djibouti, de la Guinée-Bissau, du Lesotho, du Liberia et du Sud-Soudan. Ces pays peuvent être caractérisés comme ayant des systèmes semenciers qui en sont au stade initial de leur développement. Ces pays ont des processus d'homologation des variétés faibles, ce qui fait que trop peu de variétés sont homologuées et parviennent jusqu'aux agriculteurs. Ils ont également tendance à avoir des quantités insuffisantes de semences en petits conditionnements (une caractéristique qui permet aux petits exploitants d'avoir un meilleur accès à davantage de variétés). Les associations nationales de commerce de semences sont faibles ou inexistantes, et les INRA sont limitées par un financement insuffisant, ce qui se traduit par un nombre insuffisant de sélectionneurs et un manque d'infrastructures de sélection de base. Par exemple, à l'heure actuelle, les programmes de sélection des cultures à Djibouti et au Lesotho n'ont pas de sélectionneurs actifs pour les principales cultures vivrières.
- 8.30. L'un des principaux défis dans un certain nombre de ces pays concerne le statut des instruments nationaux de politique semencière. Les instruments de politique semencière des Comores, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, de Djibouti et du Sud-Soudan sont soit incomplets, soit inexistantes, ce qui a des répercussions négatives sur d'autres domaines du secteur semencier. En outre, l'harmonisation des instruments nationaux de politique semencière avec les réglementations semencières régionales est incomplète. Le peu de semences améliorées disponibles est importé et utilisé par quelques agriculteurs commerciaux ou dans le cadre de programmes d'aide. La plupart des petits exploitants dépendent des semences du secteur informel.

Recommandations

8.31. Les systèmes semenciers sont essentiels pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles. Un système semencier efficace doit être en mesure de fournir aux agriculteurs des quantités suffisantes de semences de qualité à des prix abordables. Sur la base de l'analyse des données, les priorités suivantes sont recommandées pour la réforme du secteur des semences :

- Promulguer et mettre en œuvre les instruments de politique semencière nécessaires, qui comprennent des lois sur les semences, des règlements sur les semences ou des arrêtés ministériels. Les Comores, la République du Congo, la République démocratique du Congo, Djibouti et le Soudan du Sud ne disposent pas d'instruments de politique semencière. Pour la Guinée Bissau et le Lesotho, la plupart des instruments de politique semencière n'ont pas été promulgués ou ne sont pas mis en œuvre. L'achèvement et la promulgation de ces instruments constituent une première étape clé vers la mise en place d'un système semencier formel axé sur le contrôle de la qualité et la compétitivité du secteur privé.
- Renforcer les capacités du gouvernement en matière d'assurance qualité des semences : Une fois que les lois, règlements et arrêtés ministériels pertinents sur les semences sont promulgués, il est nécessaire de s'assurer que les organismes de réglementation disposent du personnel et des équipements adéquats pour mener à bien toutes les activités liées à la certification des semences.
- Exploiter les opportunités de transfert de technologie dans le cadre des instruments régionaux de semences : plusieurs pays ont diffusé davantage de variétés dans les systèmes nationaux à partir des mécanismes régionaux de diffusion des variétés. Par exemple, 60 % de toutes les variétés de maïs diffusées en Ouganda en 2022 provenaient du catalogue du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Tandis que 92 % des variétés de maïs diffusées au Mozambique en 2021 provenaient du catalogue de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
- Augmenter le financement des institutions publiques de recherche agricole : Djibouti ne dispose pas d'un INRA. Les INRA des Comores, de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de la République du Congo, de la Guinée Bissau, du Lesotho, du Liberia et du Soudan du Sud, ne disposent pas d'un nombre suffisant de sélectionneurs et sont mal financées.
- Créer des associations nationales de commerce des semences là où elles n'existent pas, et renforcer celles qui existent : Au total, onze pays n'ont pas d'associations nationales de semences. Il s'agit de l'Angola, de la République centrafricaine, des Comores, de la République du Congo, de Djibouti, de l'Érythrée, de la Guinée (Conakry), du Lesotho, du Liberia, de la Namibie, des Seychelles, de la Somalie, de la Sierra Leone et du Tchad. Il est nécessaire d'encourager la création d'associations nationales dans ces pays. En outre, les associations établies dans d'autres pays doivent être renforcées pour qu'elles puissent jouer efficacement leur rôle de plateforme pour le secteur

privé, avec des liens efficaces avec le gouvernement et d'autres entités clés. Les pays qui disposent de systèmes semenciers solides ont également des associations commerciales semencières dynamiques.

Conclusion

- 8.32. Dix-neuf (19) des 44 pays qui sont sur la bonne voie ont obtenu une note comprise entre 7 et 10. Ces pays devraient maintenir l'élan actuel en conservant des environnements politiques robustes et compétitifs, des autorités semencières fonctionnelles et des INRA bien financées.
- 8.33. Vingt (20) des 44 pays ont un score compris entre 5 et 7 et progressent bien. Toutefois, pour atteindre l'objectif fixé, les producteurs de semences devraient réduire leur dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux de subvention des semences. Les pays devraient renforcer leur soutien aux programmes de sélection des INRA en termes de nombre de sélectionneurs, de financement et d'infrastructure de sélection. Ils devraient également renforcer leur soutien aux autorités de régulation en augmentant le nombre d'inspecteurs et en les aidant à effectuer leur travail de manière efficace.
- 8.34. Huit pays ont obtenu une note inférieure à 5, ce qui indique qu'ils ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés. Ces pays devraient adopter et/ou mettre en œuvre des politiques semencières afin de disposer de secteurs semenciers fonctionnels. Une fois les instruments de politique semencière nécessaires mis en place, les pays peuvent établir des autorités réglementaires fonctionnelles et les soutenir pour qu'elles remplissent efficacement leurs fonctions. Ils devraient accroître le financement des programmes de sélection des INRA en termes de nombre de sélectionneurs, de financement et d'infrastructure de sélection.

8C. Suivi des Progrès Réalisés dans la Mise en œuvre des Décisions visant à promouvoir la sécurité foncière (Décision Assembly/AU/Decl.1(XIII) Rev.1), 2009

1. Introduction

- 8.35. L'agriculture est l'un des principaux contributeurs au produit intérieur brut (PIB) de la plupart des pays africains et constitue la principale source de subsistance et de revenu des ménages pour les Africains, dont la plupart vivent en milieu rural. La terre étant un facteur de production essentiel dans le secteur agricole, l'accès à des droits fonciers sûrs est indispensable à la transformation de l'agriculture. Par le biais de la déclaration de l'UA sur les questions et défis fonciers (déclaration de l'UA sur la terre), les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de s'approprier et de diriger les processus de réforme foncière en renforçant les institutions pour une gouvernance foncière efficace et en allouant des ressources budgétaires adéquates pour l'élaboration des politiques, la mise en œuvre et le suivi des progrès. Ils ont également décidé d'assurer un accès équitable à la terre pour tous les utilisateurs et d'améliorer l'accès et la sécurité de la propriété foncière pour les femmes en tant que priorités essentielles. La déclaration de l'UA sur la terre exhorte les États membres à élaborer des politiques foncières globales qui répondent aux besoins spécifiques de chaque État et à mettre en place des capacités humaines, financières et techniques adéquates conformément au cadre et aux lignes directrices sur la politique foncière en Afrique (F&G). Reconnaisant l'importance de la terre dans le

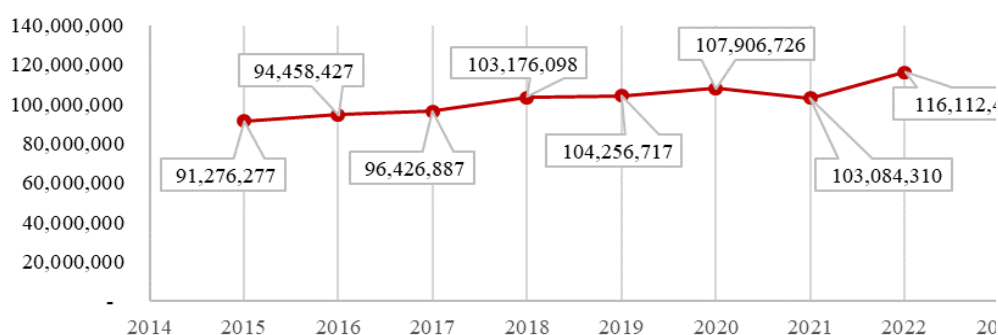
système agricole africain, le cadre de mise en œuvre du Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), sous le troisième thème de performance "En finir avec la faim", a fixé un objectif pour les États membres, à savoir faire en sorte que 100 % des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires intéressés par l'agriculture aient le droit d'accéder aux terres nécessaires d'ici à 2020. Les États membres de l'UA sont donc tenus de mesurer la proportion de la population agricole adulte possédant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis sur des terres agricoles, ventilée par sexe, au cours du processus d'établissement des rapports sur le RE.

2. Analyse

8.36. Les États membres de l'Union Africaine (UA) ont fait des efforts pour sécuriser les terres de leur population agricole. Comme l'illustre la figure 8.3, une tendance lente mais positive a été observée sur l'ensemble du continent africain.

8.37. La population agricole adulte totale en Afrique, telle que rapportée par les trente-neuf (39) États membres de l'UA en 2022, était de 323 118 592 millions d'agriculteurs en 2022 contre 286 497 741 en 2016. Seulement trente-six pour cent de cette population aurait obtenu des droits sur leurs terres, soit trois pour cent de plus qu'en 2016. Il convient de noter que la majorité de la population agricole en Afrique est constituée de petits exploitants, dont la plupart cultivent des terres coutumières qui peuvent ne pas être officiellement documentées. La figure 8.4 illustre le pourcentage de la population agricole ayant des droits fonciers garantis entre 2015 et 2022. La plupart des pays ont connu une augmentation de la part de la population agricole disposant de droits fonciers sécurisés. L'augmentation varie toutefois de manière significative entre les États déclarants. En 2016, il était prévu que les États membres de l'UA atteignent un score minimum de 3,3 en termes de sécurisation des droits sur les terres agricoles. Quinze (15) pays ont atteint l'objectif 2016 de 3,3 en matière de sécurité foncière, comme le montre le rapport 2017 du BR. Dans le précédent rapport du BR de 2019, le score ciblé sur la sécurisation de la tenure des terres agricoles était de 10, cependant le Mali avec un score de 9,52 et la Côte d'Ivoire qui a obtenu un score de 9,46 ont été observés comme ayant réalisé les progrès les plus importants. Le rapport 2019 du BR a également montré que la Tunisie, les Seychelles et Maurice étaient les seuls pays en voie d'atteindre l'indicateur.

Figure 8.3: Population agricole ayant des droits fonciers garantis dans les États membres de l'UA, en millions, 2014-2022



Notes: Les chiffres sont basés sur les données disponibles pour les 39 États membres de l'UA

Source: Analyse des données de la quatrième EB

8.38. Le rapport du RE 2021 a montré que seule l'Égypte a réussi à atteindre le score cible de 10, tandis que certains pays ont fait état d'une amélioration de leur score par rapport aux résultats de 2017, notamment la Gambie (de 5,25 à 8,5), le Nigéria (de 7,75 à 9) et le Soudan (de 2,95 à 7,3).

3. Résultats

8.39. La figure 8.4 montre qu'en 2022, le Botswana, le Liberia et les Seychelles étaient les pays qui avaient atteint l'objectif, car toutes leurs populations agricoles avaient des droits fonciers garantis. Les Seychelles se sont efforcées d'accorder des baux ou des baux provisoires à tous les agriculteurs lors de leur enregistrement.

8.40. Au Liberia, le gouvernement national a collaboré avec les autorités locales par l'intermédiaire de l'Autorité foncière du Liberia pour mener des actions de sensibilisation et de plaider sur les droits et les responsabilités des personnes en matière d'accès à la terre et à la propriété dans divers forums. La Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Cap Vert et le Bénin ont réalisé les avancées les plus significatives pour atteindre l'objectif de sécurisation des droits fonciers de la population agricole entre 2015 et 2022. La plupart de ces pays, comme le Rwanda et l'Ouganda, ont mis en œuvre des initiatives d'enregistrement des terres et ont donc progressé dans la sécurisation des terres agricoles. Il convient de noter que les terres détenues/possédées conjointement, ou les terres détenues communément par un groupe de personnes ou une communauté ne sont pas signalées en tant que paramètre/donnée, et ne sont donc pas collectées. Par exemple, la Tanzanie fournit des mécanismes pour l'enregistrement des droits collectifs qui peuvent être utilisés pour sécuriser les parcours des pasteurs ; ces informations sont essentielles pour comprendre les efforts visant à sécuriser la contribution des pasteurs tout en tenant compte de leur nature transhumante puisqu'ils se déplacent d'un terrain de pâturage à l'autre entre les saisons.

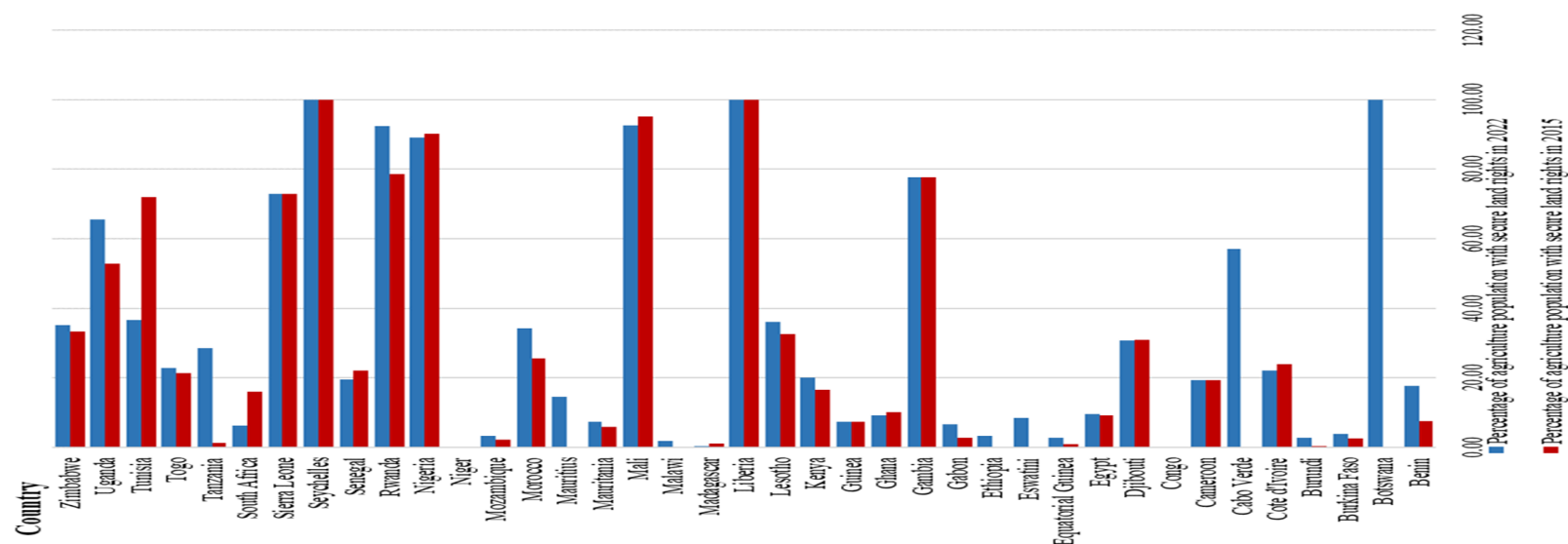
8.41. Malgré plusieurs efforts visant à améliorer les droits fonciers des femmes et la promotion générale de l'égalité des sexes, il existe encore des disparités significatives entre les femmes et les hommes sur le continent, comme l'illustre le tableau 8.1. La proportion de femmes ayant des droits fonciers garantis varie entre 5 % et 67 %. L'Égypte, le Maroc, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, par exemple, présentent une disparité substantielle entre les hommes et les femmes en matière de droits fonciers garantis. D'autre part, certains pays comptent plus de femmes que d'hommes bénéficiant de droits fonciers garantis, comme le Cameroun, le Rwanda, le Botswana, le Malawi, la Guinée équatoriale, le Liberia, la Mauritanie et le Mali. Le Niger et l'île Maurice n'ont pas fourni de données ventilées par sexe, tandis que la Tanzanie et le Nigeria ont presque atteint la parité hommes-femmes dans la sécurisation des droits fonciers de leur population agricole.

4. Recommandations

8.42. Afin d'améliorer la sécurité foncière parmi les propriétaires agricoles en Afrique, il est recommandé que :

- Les États devraient s'efforcer de reconnaître et de renforcer les systèmes fonciers divers et dualistes, y compris leurs structures de gouvernance ;
- Les États devraient intégrer le cadre de suivi et d'Évaluation des Terres en Afrique (MELA) et intégrer ses indicateurs agri-fonciers dans leur PNIA et leur système de suivi des performances et d'établissement de rapports ;
- Un plus grand nombre d'États membres de l'UA devraient être encouragés à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif en utilisant des données ventilées par sexe et, le cas échéant, en prévoyant la garantie et la communication des droits des utilisateurs de terres agricoles tels que les éleveurs, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, et en fournissant des mécanismes pour la propriété conjointe des terres ;
- Les équipes nationales chargées de l'élaboration des rapports sur les RE devraient inclure des points focaux fonciers issus des agences foncières représentatives et des ministères des affaires foncières,
- Les équipes nationales chargées d'élaborer les rapports sur les RE devraient inclure des points focaux fonciers issus d'agences foncières/de ministères des terres représentatifs. Les personnes chargées de la collecte des données devraient être en mesure d'identifier les terres utilisées à des fins agricoles, qu'elles relèvent d'un régime foncier coutumier ou légal ; et
- Les États membres de l'UA devraient bénéficier d'un soutien pour améliorer leurs systèmes d'information foncière.

Figure 8.4: Pourcentage des Populations Agricoles ayant des droits fonciers garantis en 2015 et 2022



Notes on Figure 8.4:

- a. Les données du Congo montrent que moins d'un pour cent des populations agricoles ont obtenu des droits fonciers.
- b. Le Niger n'a pas fourni d'informations de base sur le nombre de ménages agricoles ayant des droits fonciers garantis en 2015, mais d'après les données fournies en 2022, moins d'un pour cent de sa population agricole avait un accès garanti à la terre.

Source: Analyse des données de la quatrième EB

5. Conclusion

8.43. Les données recueillies entre 2016 et 2022 n'indiquent pas d'amélioration significative dans la sécurisation des terres agricoles, car moins de trente-six (36) pour cent (%) de la population agricole dans les États membres de l'UA qui ont fourni des informations pertinentes pour l'objectif n'ont pas de documentation sur les terres qu'ils utilisent. Les résultats du quatrième BR montrent que le Botswana, le Liberia et les Seychelles ont atteint l'objectif de 10. Et ce, malgré les efforts déployés par les États membres de l'UA sur l'ensemble du continent pour garantir les droits fonciers. Il n'existe pas de solution unique pour mesurer l'accès à la terre et la propriété foncière en raison de la prédominance de différents systèmes fonciers sur le continent, ce qui a un impact significatif sur le fonctionnement des systèmes d'information foncière et sur l'administration foncière dans son ensemble.

Table 8.1: Détention de terres agricoles par sexe dans les États membres de l'UA en 2022

No.	Pays	Nombre d'hommes ayant des droits fonciers garantis	Nombre de femmes ayant des droits fonciers garantis	Nombre de populations agricoles ayant des droits fonciers garantis	Part des femmes ayant des droits fonciers garantis par rapport au total en %.	No.	Pays	Nombre d'hommes ayant des droits fonciers garantis	Nombre de femmes ayant des droits fonciers garantis	Nombre de populations agricoles ayant des droits fonciers garantis	Part des femmes ayant des droits fonciers garantis par rapport au total en %.
1	Eswatini	4.975	1.842	6.817	27	21	Madagascar	42.038	8.281	50.319	16
2	Benin	378.455	74.629	453.084	16	22	Malawi	30.764	46.147	76.911	60
3	Botswana	42.339	53.213	95.552	56	23	Mali	4.116.631	4.222.186	8.338.817	51
4	Burkina Faso	99.872	64.009	163.881	39	24	Mauritanie	38.482	45.174	83.656	54
5	Burundi	110.979	48.576	159.555	30	25	Maurice			2.002	-
6	Cote d'Ivoire	1.413.096	319.856	1.732.952	18	26	Maroc	435.000	45.000	480.000	9
7	Cabo Verde	41.620	33.642	75.262	45	27	Mozambique	261.751	136.513	398.264	34
8	Cameroun	997.754	1.038.479	2.036.233	51	28	Niger			831	-
9	Congo	165	74	239	31	29	Nigeria	34.878.500	32.882.054	67.760.554	49
10	Djibouti	977	269	1.246	22	30	Rwanda	1.258.631	1.637.333	2.895.964	57
11	Egypte	5.410.000	230.000	5.640.000	4	31	Sénégal	300.777	15.429	316.206	5
12	Guinée Equatorial	3.928	7.923	11.851	67	32	Seychelles	1.221	343	1.564	22
13	Ethiopie	460.000	200.000	660.000	30	33	Sierra Leone	2.795.884	1.198.236	3.994.120	30
14	Gabon	4.699	2.254	6.953	32	34	Afrique du Sud	32.195	21.464	53.659	40
15	Gambie	261.251	206.795	468.046	44	35	Tanzanie	2.476.149	2.345.536	4.821.685	49
16	Ghana	289.070	107.441	396.511	27	36	Togo	275.511	59.253	334.764	18
17	Guinée	80.887	60.623	141.510	43	37	Tunisie	144.149	40.400	184.549	22
18	Kenya	2.049.446	1.023.005	3.072.451	33	38	Uganda	4.101.795	3.464.631	7.566.426	46
19	Lesotho	85.970	70.339	156.309	45	39	Zimbabwe	1.267.320	708.536	1.975.856	36
20	Liberia	554.201	943.639	1.497.840	63						

Note sur la Table 1: Les pays énumérés sont ceux dont les données sont disponibles

Source: Analyse des données de la quatrième ÉB

8.44. La disparité entre les hommes et les femmes en matière de propriété foncière persiste dans la plupart des États membres de l'UA qui ont présenté un rapport. Étant donné que la terre est la clé du développement agricole sur le continent et que les femmes représentent une proportion importante des utilisateurs de la terre, des efforts concrets devraient être déployés pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes dans le secteur foncier. Le manque de données sur les terres dans la plupart des États membres de l'UA peut signifier soit un manque généralisé de systèmes d'information foncière bien développés, soit que les agences gouvernementales liées aux terres n'ont pas été en mesure de fournir à temps les informations pertinentes aux équipes nationales chargées de l'élaboration du rapport sur les EB, soit qu'il y a un manque de coordination entre les institutions qui contribuent au processus du rapport sur les EB au niveau national. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour améliorer le partage des connaissances avec les points focaux d'EB sur les moyens appropriés de garantir et de signaler les droits fonciers en Afrique. Les États membres de l'UA devraient être encouragés à garantir l'accès aux terres agricoles au moyen de mécanismes adaptés au contexte et fondés sur les principes d'inclusion et de participation des différents utilisateurs des terres agricoles.

8D. La pêche et l'aquaculture dans le processus du PDDAA (Décision : Doc. EX. CL /627(XVIII)), 2011

Introduction

8.45. Les vastes ressources aquatiques de l'Afrique, qui englobent les écosystèmes marins et d'eau douce ainsi que les systèmes de production aquacole, jouent un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, conformément aux engagements du PDDAA visant à éradiquer la faim et la pauvreté et à promouvoir le commerce intra régional. Reconnaisant l'importance cruciale du secteur de la pêche et de l'aquaculture, l'Union africaine a adopté un cadre politique pour améliorer ses performances en harmonie avec les engagements du PDDAA. Les recommandations pour le développement de la pêche et de l'aquaculture, issues de la première Conférence des Ministres Africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA 1) en 2010 à Banjul, en Gambie, ont été approuvées lors de la 18e session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en 2011 (Doc. EX. CL /627(XVIII)) (UA, 2011). Par la suite, le cadre politique et la stratégie de réforme (PFRS) pour la pêche et l'aquaculture ont été élaborés et approuvés par la deuxième Conférence Ministérielle (CMAPA 2). Le plan directeur de la SRPPA a ensuite été adopté par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains en 2014 par le biais de la décision du Conseil exécutif n° EX.CL/Dec.831(XXV), servant de document d'orientation pour la réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique afin de maximiser les avantages pour les États membres.

8.46. Les dix objectifs politiques de la SRFP sont conformes aux engagements de Malabo du PDDAA, avec un accent particulier sur trois thèmes transversaux : la résilience, le genre et la jeunesse, et le financement. Il existe un alignement significatif entre les objectifs de la SRFP et les engagements du PDDAA, à l'exception de l'engagement 7 de Malabo, qui concerne le renforcement de la

responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats. En outre, une analyse des données disponibles indique que la pêche et l'aquaculture ne sont que partiellement intégrées dans la majorité des Plans Nationaux d'Investissement dans l'Agriculture (PNIA)⁴ et des plans régionaux d'investissement dans l'agriculture (PRAI). Dans le cadre de la troisième EB, l'ADUA-NEPAD et l'UA-BIRA ont engagé le réseau d'experts de la pêche et de l'aquaculture pour examiner et recommander des indicateurs clés à inclure dans les processus d'EB. Cela permet de garantir que les activités et les résultats de la pêche et de l'aquaculture sont systématiquement intégrés dans le processus de RE et reflètent avec précision le rôle du secteur dans la réalisation des engagements de Malabo. Les indicateurs recommandés pour la pêche et l'aquaculture en vue de leur inclusion dans le processus d'établissement de rapports sur les RE sont les suivants :

- i. Production et productivité durables de la pêche et de l'aquaculture ;
- ii. Augmentation du commerce régional intra-africain du poisson et meilleur fonctionnement des marchés nationaux et régionaux ;
- iii. Expansion de l'industrie locale de la pêche et de l'aquaculture et développement de la chaîne de valeur, y compris pour les femmes et les jeunes ;
- iv. Augmentation de la résilience des moyens de subsistance et amélioration de l'adaptation et de la gestion des risques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- v. Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une pêche et une aquaculture durables.

Analyse et Résultats

Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture

8.47. Les données communiquées par les États membres dans l'EB du PDDAA sur les dépenses publiques en matière de pêche en pourcentage des dépenses publiques totales en matière d'agriculture indiquent des niveaux de dépenses relativement faibles pour le secteur de la pêche. Au cours de la période allant de la base de référence 2015 à 2022, le continent a alloué en moyenne environ 10,51 % des dépenses agricoles au secteur de la pêche. Notamment, 2019 (8,68%) et 2020 (9,46) ont enregistré les dépenses les plus faibles du secteur public, tandis que l'allocation est restée relativement stable, allant de 12,33% en 2016 à 9,62% en 2022 dans les États membres. Neuf (9) pays ont déclaré des dépenses publiques pour la pêche nettement supérieures à la moyenne en 2022. Ces pays comprennent le Cabo Verde (42,68%), la Tanzanie (39,61%), la Sierra Leone (36,52%), les Comores (30%), Djibouti (24,98%), la Mauritanie (16,93%), la Somalie (15,40%), la Guinée-Bissau (15,22%), et le Bénin (14,14%).

8.48. L'intensité des dépenses publiques dans le secteur de la pêche est une mesure de la proportion de la valeur ajoutée de la pêche (PIB) réinvestie dans le secteur. Elle permet de déterminer si le niveau des dépenses est en adéquation avec la contribution du secteur au PIB. Pour l'établissement des rapports dans le cadre du RE PDDAA, la référence pour l'intensité des dépenses dans le secteur de la pêche (dépenses par rapport à la contribution du secteur au PIB) est fixée à 19

⁴ Murekezi, P., Martone, E. & Menezes, A. Assessment of the integration of fisheries and aquaculture in policy development – Framework and application in Africa. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 663. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/ca9322en>

%, ce qui reflète les résultats obtenus par les dix (10) pays les plus performants. En moyenne, de 2015 à 2022, en Afrique, l'intensité des dépenses de pêche représentait 12,75 % du PIB généré par le secteur de la pêche. Notamment, il y a eu une diminution de 16,27% en 2018 à 12,88% en 2022. Dans le quatrième RE, seuls quatre pays ont alloué 15 % ou plus du PIB du secteur aux dépenses de pêche. Il s'agit du Bénin, des Comores, de Djibouti et de la Tunisie.

Engagement contre la faim - Éliminer la faim d'ici à 2025

- 8.49. La consommation de poisson en Afrique varie considérablement d'un pays à l'autre, trois pays dépassant la moyenne mondiale de 19,4 kg par habitant et par an (FAO, 2017b). Lorsque l'on compare la consommation de poisson par région, il devient évident que les habitants de la CEDEAO consomment près de quatre fois plus de poisson que ceux de l'IGAD. Alors que la consommation de poisson par habitant dans la CEEAE est supérieure à la moyenne africaine, lorsqu'elle est combinée avec la CAE, elle enregistre l'apport moyen en protéines totales le plus faible parmi les CER Africaines, soit 53,1 grammes par habitant et par jour.
- 8.50. Des recherches menées au Malawi, en Ouganda et en Tanzanie ont révélé que les ménages vivant dans des zones rurales proches de plans d'eau ont tendance à consommer davantage de poisson. En outre, des études ont démontré le rôle essentiel de la pêche continentale dans l'amélioration de la qualité du régime alimentaire des jeunes enfants en Afrique subsaharienne. Environ 20 % des enfants des zones rurales de cette région dépendent du poisson pour avoir une alimentation plus diversifiée, et il a été observé que les enfants qui consomment du poisson sont moins susceptibles de souffrir d'un retard de croissance.

Réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025

- 8.51. Un document de recherche datant de 2022 a mis en évidence une forte corrélation entre la pêche à petite échelle, la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la consommation de poisson et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Cette recherche souligne le rôle vital de la pêche et de l'aquaculture pour assurer la sécurité des moyens de subsistance, avec des preuves montrant que les ménages engagés dans la pêche sont 9% moins susceptibles de souffrir de pauvreté monétaire que ceux engagés dans l'agriculture. En outre, les ménages résidant à proximité des plans d'eau ont plus de chances d'avoir un régime alimentaire diversifié et nutritif que ceux qui en sont plus éloignés. En outre, les ménages proches des plans d'eau tendent à présenter des niveaux plus élevés de richesse en actifs par rapport aux ménages qui ne pratiquent pas la pêche. Dans l'ensemble, l'étude fournit des preuves empiriques du lien bénéfique entre la pêche à petite échelle, la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la consommation de poisson et le renforcement de la sécurité alimentaire au Malawi, en Tanzanie et en Ouganda.

Stimuler le commerce intra régional

- 8.52. La pêche et l'aquaculture sont des secteurs essentiels du continent Africain, comme le reconnaît la déclaration d'Abuja de 2006. Toutefois, leur importance n'est pas suffisamment prise en compte dans le PDDAA, dans le cadre de résultats du PDDAA et dans d'autres cadres stratégiques. Le poisson reste le produit de base le plus échangé, contribuant de manière significative au commerce intra et interrégional du poisson en Afrique. Des études menées par WorldFish, l'UA-BIRA et l'ADUA-NEPAD ont révélé l'existence d'un solide réseau

commercial informel pour le poisson et les produits de la pêche à travers les frontières africaines. Par exemple, des recherches menées sur trois marchés sélectionnés au Ghana ont permis d'estimer l'exportation informelle annuelle d'environ 6 000 tonnes de poisson vers les pays voisins, pour une valeur marchande annuelle de 18,6 millions de dollars US. En Zambie, on estime que 102 000 tonnes de poisson, d'une valeur de 3,3 millions de dollars, sont exportées de manière informelle vers les pays voisins. Au Malawi, les exportations informelles de poisson vers les pays voisins ont été estimées à plus de 24 000 tonnes, pour une valeur totale de 42 millions de dollars. Il est essentiel de noter que ces chiffres dépassent largement les statistiques officielles, qui ne tiennent pas compte des activités commerciales informelles.

- 8.53. La pêche et l'aquaculture sont parmi les sous-secteurs les plus sexospécifiques, avec une participation importante et active des femmes et des jeunes, en particulier dans la chaîne de valeur de la production et du commerce du poisson. Par conséquent, les données démographiques du commerce informel en Afrique sont remarquables, car une grande partie des négociants informels en poisson transfrontaliers ont moins de 40 ans. En fait, la participation des jeunes est remarquablement élevée tout au long de la chaîne de valeur. Cela souligne l'importance vitale du secteur pour la génération de revenus parmi les populations croissantes d'Afrique.

Recommandations

- 8.54. **Affiner les indicateurs de la pêche et de l'aquaculture** : La réalisation d'une analyse critique des indicateurs de la pêche et de l'aquaculture recommandés pour le rapport sur les RE est une étape essentielle pour améliorer la visibilité et l'efficacité du secteur dans le cadre du PDDAA. En s'assurant de l'importance des indicateurs, de leur alignement sur des objectifs plus larges, de leur sensibilité au contexte, de leur exhaustivité, de la fiabilité des données, de leur capacité à mesurer les progrès et l'impact, et de l'engagement des parties prenantes, le processus du PDDAA peut mieux saisir et exploiter le potentiel de la pêche et de l'aquaculture pour la transformation durable des systèmes alimentaires en Afrique.
- 8.55. **Augmenter les investissements dans le secteur de la pêche** : Compte tenu des faibles niveaux de dépenses publiques dans le secteur de la pêche par rapport au secteur agricole en général, il est recommandé que les pays africains accordent la priorité à l'augmentation des investissements dans le secteur de la pêche. Les gouvernements devraient allouer un pourcentage plus élevé de leurs budgets agricoles à la pêche afin de soutenir la croissance durable du secteur. Ceci peut être réalisé par une allocation stratégique des ressources et des investissements dans des initiatives qui promeuvent la pêche durable et la production aquacole.
- 8.56. **Promouvoir la consommation de poisson et la sécurité alimentaire** : Compte tenu de l'importante variation de la consommation de poisson dans les pays et régions d'Afrique, des efforts devraient être déployés pour promouvoir la consommation de poisson, en particulier dans les régions où elle est inférieure à la moyenne africaine. Des politiques et des programmes devraient être conçus pour faciliter l'accès au poisson, en particulier pour les populations vulnérables, et pour améliorer la qualité de l'alimentation. Les pêcheries continentales, qui jouent un rôle essentiel dans la fourniture de régimes alimentaires diversifiés et nutritifs, devraient être soutenues et développées.

- 8.57. **Stimuler le commerce intra régional du poisson** : l'intégration de la pêche dans le cadre de la ZLECA offre une opportunité significative de formaliser et de stimuler le commerce régional intra-africain du poisson. En harmonisant les réglementations, en améliorant les infrastructures, en promouvant la durabilité et en encourageant la collaboration, les nations africaines peuvent exploiter tout le potentiel économique de leurs ressources halieutiques tout en garantissant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de leurs citoyens.
- 8.58. **Tirer parti de la pêche à petite échelle pour réduire la pauvreté** : Il a été démontré que la pêche à petite échelle a un impact positif sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la génération de revenus. Pour exploiter ce potentiel, les gouvernements et les parties prenantes doivent investir dans la pêche artisanale et la soutenir, en veillant à ce qu'elle bénéficie de ressources et d'une attention adéquates. Il peut s'agir de fournir un accès aux ressources halieutiques, d'améliorer les infrastructures et de faciliter l'accès aux marchés.

Conclusions

- 8.59. Les plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) et les Plans Régionaux d'Investissement Agricole (PRIA) continuent de servir d'instruments essentiels pour la mise en œuvre des engagements du PDDAA, alignés sur les recommandations pour le développement de la pêche et de l'aquaculture à travers le continent.
- 8.60. Bien que l'Union Africaine reconnaisse les avantages économiques et sociaux substantiels associés au développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, le financement des investissements dans ce secteur reste notablement insuffisant.
- 8.61. Les données disponibles dans l'EB mettent en évidence la contribution potentielle du secteur de la pêche, mais la faiblesse persistante des investissements compromet sa capacité à influencer de manière significative sur la transformation économique et la croissance inclusive.
- 8.62. Actuellement, le processus d'EB ne comprend pas de mécanisme de suivi complet des progrès réalisés par les secteurs de la pêche et de l'agriculture au niveau des indicateurs. Malgré les recommandations formulées au cours du troisième processus de RE, la mise en œuvre d'indicateurs ciblés pour la pêche et l'aquaculture n'a pas encore été réalisée.

8E. État d'Avancement de la Mise en œuvre de la Décision relative à l'Agriculture Biologique Écologique en Afrique (décision : Ex. CL/Dec. 631 (XVIII)), 2011

Introduction:

- 8.63. La décision sur l'agriculture biologique (EX.CL/Dec.621 XVII) a pris note du rapport de la Conférence des ministres de l'agriculture qui s'est tenue à Lilongwe, au Malawi, les 28 et 29 octobre 2010. Elle a approuvé la résolution qui y figure et a exprimé sa préoccupation quant à la pratique actuelle d'exploitation des agriculteurs biologiques en Afrique ; et a demandé à la Commission et à son Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD) de
- i. Initier et fournir des conseils à une coalition de partenaires internationaux dirigée par l'Union africaine (UA) sur la mise en place

d'une plateforme africaine d'agriculture biologique basée sur les meilleures pratiques disponibles, et,

- ii. Fournir des orientations pour soutenir le développement de systèmes durables d'agriculture biologique et améliorer la qualité des semences ; a appelé les partenaires de développement à fournir l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

8.64. En 2019, le Comité Technique Spécialisé (CTS) de l'Union Africaine sur l'Agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement a officiellement désigné le Secrétariat de l'IABE comme son agence chargée de superviser la mise en œuvre de sa décision sur l'agriculture biologique (EX.CL/Dec.621 XVII) et de rendre compte des progrès accomplis à cet égard, et a approuvé le choix de Biovision Africa Trust pour l'héberger. Par la suite, un protocole d'accord a été signé à Addis-Abeba le 20 juillet 2022 entre Biovision Africa Trust et la CUA.

8.65. L'agriculture biologique en Afrique (de plus en plus considérée comme l'agriculture biologique écologique, ou ABE, et l'agroécologie) a fait l'objet d'une grande attention de la part des agriculteurs, des praticiens, des décideurs politiques et d'autres parties prenantes pendant la pandémie de COVID-19. Cela a démontré le potentiel de l'ABE et de l'agroécologie à garantir la sécurité nutritionnelle tout en s'attaquant à l'insécurité alimentaire, à la dégradation des sols, à la pauvreté, au changement climatique et à la résistance aux chocs, entre autres avantages.

Analyse et résultats:

8.66. L'initiative sur l'Agriculture Biologique Écologique (ABE), sous la direction du Comité directeur continental (CSC) présidé par la CUA- DADREBED, a obtenu des résultats politiques louables en faisant en sorte que l'état et les progrès de la décision de l'UA sur l'agriculture biologique soient signalés pour la première fois dans le troisième rapport d'Évaluation Biennale du PDDAA (2015-2021). Une nouvelle étape a été franchie lors de la quatrième Évaluation Biennale du PDDAA, au cours duquel trois indicateurs liés à l'agriculture biologique et à l'agroécologie ont été adoptés, des données ont été collectées auprès des pays et ont été incluses dans l'analyse actuelle.

Paramètre 3.1i d : Utilisation d'engrais organiques

8.67. Les engrais organiques sont pris en compte dans l'indicateur 3.1i, sous-utilisation totale d'engrais (N+P2O5, N+P2O5+K2O et engrais organiques) en kg. Les données fournies sont exprimées en "kg" d'engrais organiques utilisés et ne sont pas ventilées en microéléments (N, P et K). Par conséquent, les chiffres fournis pour les engrais organiques ne peuvent pas être ajoutés aux données sur les engrais inorganiques en termes d'éléments nutritifs mais de poids. Il est relativement simple de suivre les engrais inorganiques, qui sont fabriqués par l'industrie et clairement commercialisés avec des codes connus.

8.68. Quarante-sept (47) États membres ont soumis des données dans le système e-BR. 21 pays ont soumis des ensembles de données complets et, pour la première fois, le paramètre de l'utilisation totale d'engrais. Par rapport aux terres arables, six pays ont communiqué des quantités variables d'engrais organiques utilisés en 2022, à savoir le Rwanda (5 684 kg/ha), le Togo (623 kg/ha) et la République Arabe Sahraouie (194 kg/ha), l'Égypte (98 kg/ha), le Burundi (55 kg/ha) et l'Éthiopie (38 kg/ha). Les 15 autres pays ont déclaré des volumes

inférieurs, compris entre 1 et 3 kg d'engrais organique par hectare. Les 26 autres pays ne disposaient d'aucune donnée sur les engrais organiques ou ont déclaré zéro kg d'engrais entre 2015 et 2022.

- 8.69. Les chiffres suggèrent qu'il pourrait y avoir différentes façons de capturer ou d'estimer les quantités d'"engrais organiques". Certains pays ont probablement rapporté les estimations des composts produits et utilisés au niveau de l'exploitation (par exemple, le Rwanda, le Burundi), tandis que d'autres ont rapporté les engrais organiques commercialisés, bien emballés et standardisés. Il est primordial de mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la santé des sols par le biais d'interventions qui améliorent le rendement et la qualité des cultures et la durabilité environnementale en intégrant l'utilisation d'engrais organiques dans le secteur agricole.
- 8.70. L'élaboration et la normalisation de procédures de mesure des éléments nutritifs dans les engrais organiques et les amendements du sol, ainsi que la formation des agriculteurs à leur utilisation, contribueront de manière significative à l'amélioration et à la préservation de la santé des sols. Ces procédures peuvent être utilisées pour authentifier les engrais organiques et apporter de la transparence à l'industrie des engrais organiques.

Paramètre 3.1viii: Indice de performance des semences et statut des systèmes de semences gérés par les agriculteurs dans les instruments de la politique nationale en matière de semences et les dispositions institutionnelles

- 8.71. Au total, 43 pays ont indiqué qu'il y avait, d'une manière ou d'une autre, un débat national sur les Systèmes de Semences Gérés par les Agriculteurs (SFGA). Au total, 18 pays ont enregistré des progrès supérieurs à 70 %, ce qui signifie qu'ils ont mis en place des conditions favorables telles qu'une politique, une stratégie, une proclamation, une ordonnance et des investissements ou des programmes. Les gouvernements des autres pays ont fait état d'une reconnaissance partielle des systèmes de semences gérés par les agriculteurs.

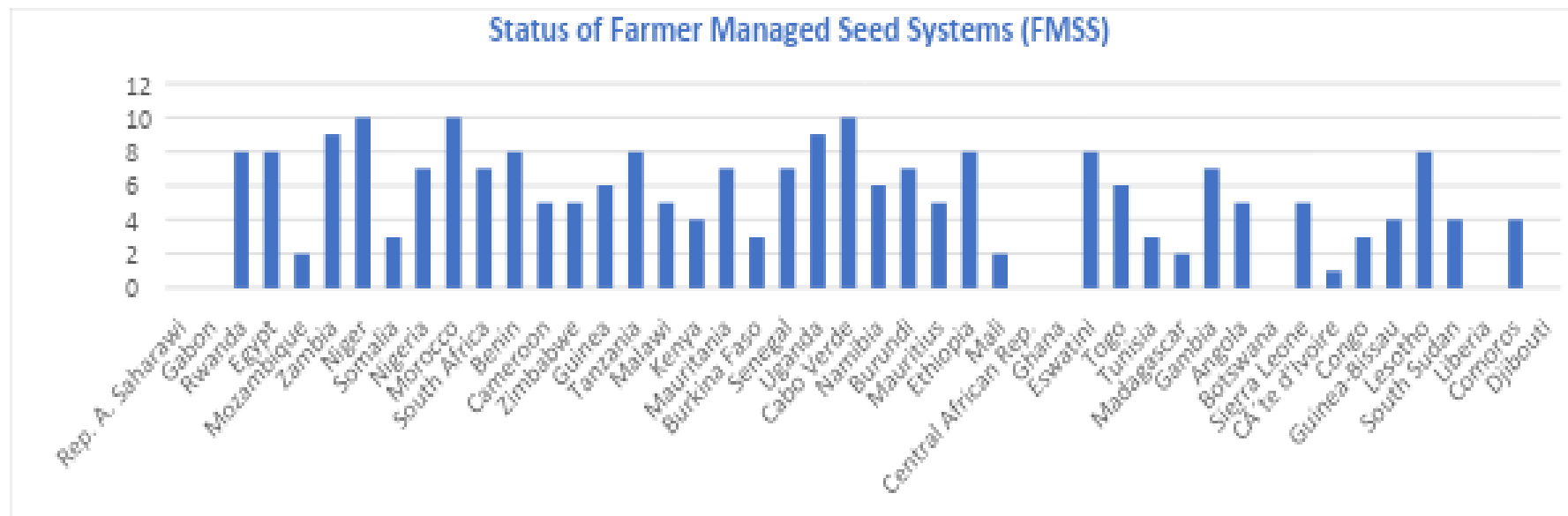
Paramètre 6.1ii: Superficie agricole soumise à des pratiques Écologiques, Biologiques et Agro Écologiques (ABE) en ha

- 8.72. Au total, 33 pays, soit 60 % des 55 pays, ont indiqué la part des terres agricoles relevant de l'EOA/de l'agroécologie. Dans l'ensemble, 17 pays sont en bonne voie pour atteindre la part ciblée de terres agricoles relevant de la gestion durable des terres et des eaux (GDT). Le Botswana est le pays dont la superficie est la plus élevée (25,6 millions d'hectares) et le Liberia celui dont la superficie est la plus faible (2 hectares seulement). Bien qu'il puisse s'agir d'un problème de données, de grandes divergences ont été enregistrées dans la manière dont les pays ont rendu compte de cet indicateur.
- 8.73. Dans les pays du projet EOA actuel (sous le soutien de la DDC), le Mali est le pays qui possède le plus de terres sous EOA avec 3,2 millions d'hectares, suivi du Bénin (1 million d'hectares), de l'Éthiopie (1 million d'hectares), de l'Ouganda (505 000 hectares), de la Tanzanie (286 000 hectares), du Kenya (123 000) et du Nigéria (58 000 hectares). Les autres pays ayant une superficie considérable en EOA sont le Maroc (1,0 million d'hectares), la Tunisie (325 000 hectares), l'Égypte (116 000 hectares) et l'Afrique du Sud (97 000 hectares). Les pays ayant une superficie considérablement plus petite en EOA sont la Guinée équatoriale (510 hectares), le Mozambique (1404 hectares) et le Cameroun (1969 hectares). Le taux de réussite de 60 % pour cet indicateur indique clairement que les

données relatives à l'EOA sont disponibles et que les pays pourraient viser un taux de 100 % dans les cycles ultérieurs.

- 8.74. Ces nouveaux développements témoignent des progrès accomplis dans l'intégration de l'EOA dans les Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) et les Plans Régionaux d'Investissement Agricole (PRIA) d'ici 2025, comme le stipule le plan stratégique de l'initiative EOA (2015-2025). L'initiative EOA a déjà commencé à revoir le plan stratégique actuel en vue de développer une stratégie pour la période 2025-2035.
- 8.75. Il convient de noter que le plan stratégique de l'initiative EOA coïncide avec la discussion en cours sur l'après-Malabo et l'avenir de la planification du REB du PDDAA qui portera également sur une période de dix ans (2025-2035). C'est l'occasion d'aligner l'IABE sur les résultats de l'après-Malabo, tels qu'ils seront projetés dans la prochaine période du REB du PDDAA.

Figure 8.5: Situation des systèmes de semences gérés par les agriculteurs



Source: Analyse des données de la quatrième EB

Recommandations

- 8.76. Il est prouvé que les données EOA/AE sont disponibles et peuvent être collectées par les pays. C'est pourquoi,
- i. Désagréger les paramètres qui différencient les pratiques conventionnelles des pratiques EOA/AE afin d'informer davantage les pays sur les performances des différents sous-secteurs agricoles et d'éclairer davantage les décisions en matière de politique et d'investissement, par exemple le paramètre de l'accès aux services de conseil, les investissements dans l'agriculture, etc.
 - ii. Renforcer la collecte de données nationales et l'établissement de rapports sur les indicateurs d'EOA : Sensibilisation et formation des pays aux pratiques et technologies d'EOA, collecte de données pour des paramètres désagrégés.
 - iii. Le cadre de la ZLECA devrait collaborer étroitement avec l'IABE et l'Organisation africaine de normalisation (ARSO) pour développer la certification, les normes, les tarifs et les protocoles commerciaux généraux qui offrent des opportunités aux agriculteurs biologiques et rendent les produits biologiques plus attrayants et compétitifs.
 - iv. Élaborer et normaliser des protocoles de mesure des éléments nutritifs dans les engrais organiques et les amendements du sol afin de documenter la qualité et la quantité des engrais organiques.
 - v. Le cadre récemment développé par l'UA pour l'harmonisation des systèmes semenciers en Afrique devrait être adapté ainsi que la feuille de route FMSS développée par l'IABE et approuvée par le PASB à Kampala en mai 2022.

Conclusion

- 8.77. Les régions où l'initiative EOA a des projets actifs (Afrique de l'Est et de l'Ouest) ont obtenu de meilleurs résultats pour les indicateurs EOA que les régions qui ne sont pas concernées par l'initiative EOA. Une approche plus continentale de l'initiative EOA est plus souhaitable pour favoriser l'équilibre régional et faciliter la collecte de données représentatives provenant des cinq régions d'Afrique. Un soutien accru des gouvernements en faveur de l'EOA devrait permettre d'améliorer la plupart des barrières institutionnelles qui limitent les processus de formulation des politiques d'EOA.
- 8.78. En effet, un secteur bien organisé et très motivé, avec des objectifs communs et une analyse commune de la situation actuelle, des obstacles et des opportunités, et des stratégies de formulation des politiques avec une répartition claire des rôles et des fonctions, constituerait une force positive puissante à tous les niveaux de formulation des politiques. L'inclusion et l'implication des parties prenantes sont extrêmement cruciales pour la pertinence des décisions prises dans le cadre des initiatives de formulation, de coordination et de planification des politiques d'EOA.
- 8.79. L'initiative EOA de l'UA appelle les partenaires de développement à rejoindre sa coalition de donateurs qui soutiennent actuellement les interventions EOA/AE dans la recherche et les connaissances appliquées, la gestion des connaissances, le développement des marchés et des chaînes de valeur, les jeunes et les femmes, le plaidoyer et la politique, le développement institutionnel et le renforcement des capacités dans toute l'Afrique.

Rapport établi par : Secrétariat de l'initiative EOA - Biovision Africa Trust (BvAT)
Auteurs (Dr David Amudavi, Alex Mutungi et Venancia Wambua)

8F. Mise en œuvre du Cadre pour la Mécanisation Agricole Durable en Afrique (CMADA)" (Décision EX.CL/1041(XXXII), 2015

1. Aperçu

8.80. La mécanisation agricole durable est importante pour l'Afrique afin d'améliorer la productivité agricole, la transformation des produits agricoles et de réduire les pertes après récolte. Cependant, l'utilisation de la mécanisation agricole durable sur le continent africain en général, et en Afrique au sud du Sahara en particulier, est faible par rapport à d'autres continents. On estime qu'environ 65 % de l'énergie agricole est encore fournie par les muscles humains, le reste étant assuré par les animaux de trait (25 %) et la force motrice, qui ne contribue qu'à hauteur de 10 %. La tendance actuelle montre que les jeunes migrent des zones rurales vers les zones urbaines à la recherche d'opportunités plus vertes, laissant ainsi les personnes âgées, principalement les femmes et les enfants, s'occuper des fermes. C'est pour ces raisons que l'une des résolutions de l'engagement numéro 3 de la Déclaration de Malabo de 2014 identifie la mécanisation agricole comme un facteur clé pour atteindre l'objectif de doubler les niveaux de productivité agricole d'ici 2025. Plus précisément, la résolution appelle à la création et au renforcement de politiques, d'institutions et de systèmes de soutien appropriés pour faciliter "une mécanisation et un approvisionnement en énergie adéquats, fiables et abordables". Ainsi, la mécanisation agricole durable en Afrique est considérée comme un pilier indispensable pour atteindre l'engagement de mettre fin à la faim d'ici 2025, comme indiqué dans la déclaration de Malabo, et d'ici 2030, comme indiqué dans l'objectif 2 des objectifs de développement durable.

8.81. Pour soutenir cette aspiration, l'ancienne présidente de la Commission de l'Union africaine, Mme Nkosazana Dlamini Zuma, a lancé une campagne visant à "confiner la houe manuelle au musée" lors de la 25e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en juin 2015 en Afrique du Sud, et a symboliquement remis un motoculteur à chaque chef d'État et de gouvernement africain, pour marquer l'attente d'une mécanisation rapide de l'agriculture en Afrique. DADREBED a continué à soutenir l'élan de la mise en œuvre de cette initiative.

2. Cibles et objectifs

8.82. Bien que la déclaration de Malabo ne contienne pas d'objectifs spécifiques en matière de mécanisation agricole, l'objectif est de contribuer à doubler les niveaux de productivité agricole d'ici 2025, d'accélérer la croissance économique et d'éradiquer la faim d'ici 2025.

3. Réalisations/progrès en matière de promotion de la mécanisation Agricole

8.83. À la suite du lancement du Cadre sur la Mécanisation Agricole Durable (CMADA) élaboré conjointement par la CUA et la FAO lors de la réunion du Comité de l'agriculture de la FAO (COAG) en octobre 2018, la FAO, la CUA, les États membres de l'UA et le Réseau africain pour le labour de conservation (ACT) se sont efforcés de rendre le Cadre opérationnel en mettant en œuvre diverses activités. Il s'agit notamment de:

- (i) Huit États membres de l'UA (Bénin, Tchad, Ghana, Liberia, Mali, Sierra Leone, Togo et Zambie) ont été soutenus par la FAO pour formuler ou réviser des stratégies nationales de mécanisation agricole durable en s'appuyant sur le CMADA. En outre, trois pays, à savoir l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda, ont révisé leurs stratégies nationales de mécanisation agricole en utilisant d'autres ressources. La FAO aide actuellement la Tanzanie à réviser sa stratégie nationale de mécanisation et le Togo à formuler une nouvelle stratégie.
- (ii) Une plateforme en ligne "AfricaMechanize Platform" (www.africamechanize.org) a été développée et lancée pour devenir la principale plateforme d'échanges sur tous les aspects du développement et de la promotion de la mécanisation agricole durable en Afrique. La plateforme est hébergée par le Réseau Africain de Labour de Conservation (ACT) et comporte 4 composantes principales qui sont (a) le carrefour des connaissances (b) le renforcement des capacités, les partenariats et le réseautage (c) le magazine et le journal, et (d) l'assistance technique ;
- (iii) Sensibilisation au CMADA, renforcement du réseau et des liens à travers 10 webinaires, menés en anglais et en français sur deux ans, impliquant 60 intervenants, plus de 1 600 participants de 75 pays, la majorité (45) étant des États membres de l'Union africaine. Les documents issus des webinaires ont été largement diffusés par le biais de la plateforme de gestion des connaissances et de réseautage AfricaMechanize ;
- (iv) Le troisième Congrès Africain sur l'Agriculture de Conservation (3^e CAAC) (<https://africacacongress.org/>), qui s'est tenu à Rabat, au Maroc, du 5 au 8 juin 2023, a renforcé la position de l'Afrique sur l'Agriculture de Conservation (AC) et la Mécanisation Agricole Durable (SAM). Organisée conjointement par le Réseau ACT, le Royaume du Maroc, la Commission de l'Union Africaine, l'Agence de Développement de l'Union Africaine (NEPAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Institut National de la Recherche Agronomique du Maroc (INRA) et le Centre International de Recherche Agricole dans les Zones Arides (ICARDA), en collaboration avec divers partenaires, sous le thème "Construire un avenir résilient en Afrique grâce à l'agriculture de conservation avec mécanisation durable", elle a réuni 557 personnes (155 femmes) de 63 pays (dont 32 d'Afrique). La Déclaration de Rabat a appelé l'Union Africaine à rendre opérationnelle le CMADA afin d'accroître le soutien des partenaires et des organisations donatrices et d'accélérer son adoption par les États africains. Les principaux résultats sont résumés dans la Déclaration 3ACCA en 13 points. Les résolutions de la Déclaration ciblent des actions spécifiques à entreprendre par la CUA, les États membres, la société civile, la recherche et les universités pour promouvoir la mécanisation agricole durable en Afrique ;
- (v) Le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Australe prépare un programme phare de mécanisation agricole durable pour une agriculture intelligente face au climat (SAM4CSA), qui comprend des feuilles de route nationales pour soutenir l'opérationnalisation du CMADA. Cette initiative couvre 15 pays membres de la SADC. L'accent initial est mis sur deux éléments primordiaux du CMADA: l'élément 9 (nécessité d'une

vision à long terme: questions de politique et de stratégie) et l'élément 10 (création d'institutions durables pour la coopération régionale).

- (vi) La FAO a commandé une étude qui a été mise en œuvre par le Réseau ACT intitulée **Development of Directions for Investment (D4I) in Sustainable Agricultural Mechanization in Africa in 2021/22 (Développement d'Orientations pour l'investissement dans la Mécanisation Agricole Durable en Afrique en 2021/22)**. Cette étude comprenait une analyse des conditions sociales, économiques, institutionnelles et environnementales interdépendantes afin d'identifier les points d'entrée nécessaires pour tirer parti des investissements dans la mécanisation agricole durable tout au long de la chaîne de valeur agroalimentaire, conformément à l'AUC-FAO CMADA et aux Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA). L'étude a été menée dans des pays Africains sélectionnés (Bénin, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Tanzanie, Nigeria et Zambie) et a identifié **six domaines d'investissement prioritaires** : (i) le renforcement de la mécanisation et le développement des chaînes de valeur agricoles ; (ii) le renforcement de la mécanisation de l'agriculture intelligente face au climat ; (iii) le renforcement des capacités de mécanisation agricole ; (iv) l'amélioration de la gestion des connaissances en matière de mécanisation agricole ; (v) l'amélioration de la mesure des performances de la mécanisation agricole ; et (vi) la mise en place d'un environnement propice à la mécanisation et d'un financement innovant. L'étude a **recommandé que les institutions et organisations techniques et financières internationales aient un rôle à jouer en apportant leur expertise et leur soutien financier pour résoudre les problèmes et les défis liés à la mise en place de SAM dans les pays Africains**. Parmi les institutions et organisations concernées figurent la FAO, l'ONUDI, l'Association européenne du machinisme agricole (CEMA), les institutions financières internationales (par exemple la BAD, le FIDA et la Banque Mondiale), les partenaires de développement et les banques multilatérales de développement ;
- (vii) Le 31 mars 2022, les Directeurs et Chefs des Services de Mécanisation Agricole et d'Ingénierie (DAMES) de divers pays Africains et d'autres parties prenantes clés se sont réunis virtuellement pour actualiser **la mise en place de structures opérationnelles pour la mise en œuvre du CMADA aux niveaux sous-régional et régional**. Le webinaire, organisé conjointement par la FAO, la CUA et le Réseau ACT, a attiré 68 participants invités, dont des DAMES de 30 pays et des représentants de quatre Communautés Économiques Régionales (CER). (https://www.fao.org/F-SAMA_structures_development).

8.84. La réunion s'est prononcée comme suit:

- Il a appelé à des actions accélérées en vue d'une collaboration entre les DAMES pour résoudre les nombreux défis qui ont causé une stagnation et un déclin continu de la mécanisation agricole en Afrique.
- La nécessité urgente d'établir un réseau formel pour les DAMES afin de réaliser la vision à long terme de la mécanisation en Afrique sur la base des dix éléments du CMADA.

- La collaboration formelle des DAMES pour rendre opérationnelle la CMADA afin d'accélérer l'accès et l'utilisation de la mécanisation agricole en ASS.

8.85. Par l'intermédiaire d'un Comité Directeur Intérimaire composé de représentants (du Sénégal, du Cameroun, du Congo, de Madagascar, de Tanzanie, de Sierra Leone et de Zambie), **les DAMES élaborent (a) des structures pour le réseau régional des DAMES, (b) un cadre d'action pour le réseau des DAMES, et (c) des notes conceptuelles pour le programme CMADA.**

4. Données/informations manquantes et recommandations sur la manière de combler les lacunes

- 8.86. Un défi majeur est le manque de données actualisées des États membres sur ce qui est mis en œuvre pour l'opérationnalisation du CMADA et le statut de la mécanisation agricole au niveau national. Des mesures ont été prises pour impliquer les directeurs de la mécanisation agricole dans la plateforme Africa Mechanize, mais il reste encore beaucoup à faire ;
- 8.87. Le processus d'EB ne permet pas actuellement de suivre les progrès de la mécanisation agricole au niveau national. Des indicateurs spécifiques sur la mécanisation agricole devraient être développés et inclus dans le rapport du RE pour suivre les progrès de la déclaration ;
- 8.88. Bien que les États membres élaborent des stratégies nationales de mécanisation agricole, des ressources sont nécessaires pour les mettre en œuvre. Les États membres, les partenaires de développement et le secteur privé doivent accroître les investissements en vue de la mise en œuvre de ces stratégies.
- 8.89. La mécanisation durable devrait se voir accorder une importance primordiale dans le cadre post-Malabo en cours d'élaboration.

5. Conclusion

8.90. Il est essentiel de veiller à ce que la mécanisation agricole durable soit intégrée dans les politiques et stratégies de développement agricole des États membres de l'UA, avec les modalités de mise en œuvre correspondantes, dans le cadre des efforts visant à mettre fin à la faim en Afrique d'ici 2025 et au-delà. Il est urgent d'investir dans la mécanisation agricole tout au long de la chaîne de valeur alimentaire pour permettre aux acteurs d'accroître leur productivité et la prospérité des communautés tout en renouvelant l'attrait du secteur agricole pour les jeunes ruraux grâce à l'introduction de nouveaux emplois et de nouvelles technologies. Cela nécessitera d'importants efforts de renforcement des capacités, notamment pour consolider le rôle de coordination du DAMES au sein des pays. Le moment est venu pour toutes les parties prenantes de développer un nouveau paradigme pour la mécanisation en Afrique en s'inspirant du CMADA.

8G. Le deuxième rapport d'avancement du secteur de l'élevage sur la décision EX.CL/Dec.792(XXIV) relative à la formulation de la stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique dans le rapport de la neuvième Conférence des ministres responsables des ressources animales Doc. EX.CL/807(XXIV), 2015

- 8.91. Il s'agit du deuxième rapport de l'Évaluation Biennale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.792 (XXIV), qui a chargé la Commission de l'Union Africaine de formuler une stratégie de développement de l'élevage. Élaborée en 2015, dans le cadre d'un processus continental hautement consultatif, dirigé par le Bureau interafricain pour les ressources animales (UA-BIRA) et financé par la Fondation Bill & Melinda Gates (FBMG), la Stratégie de Développement de l'Élevage pour l'Afrique (LiDeSA), d'une durée de vingt ans (2015-2035), établit un programme de transformation du secteur de l'élevage afin d'exploiter le potentiel sous-utilisé de ce secteur.
- 8.92. Comme d'autres secteurs productifs, le secteur de l'élevage a été fortement touché par les effets cumulés des crises mondiales du triple C : covid-19, le changement climatique (la pire sécheresse de mémoire d'homme qui s'est produite entre 2018 et début 2023 avec cinq saisons consécutives de manque de précipitations dans la Grande Corne de l'Afrique, et des cas d'inondations sans précédent dans certaines régions) et le conflit en Europe de l'Est, avec des effets négatifs importants sur les moyens de subsistance, la disponibilité et le coût des aliments d'origine animale ayant un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'emploi, la fonctionnalité de la chaîne de valeur, la continuité des affaires avec de nombreuses entreprises d'élevage qui ont dû fermer, et l'érosion de la contribution du secteur de l'élevage à l'économie. Les trois crises ont mis en évidence les vulnérabilités du secteur de l'élevage, mais elles ont également servi à stimuler l'innovation et à mettre en évidence le potentiel qui peut être exploité si des investissements suffisants sont réalisés dans le secteur.

Progrès dans la réalisation des principaux objectifs de la stratégie de développement de l'élevage en Afrique

- 8.93. Six indicateurs, essentiels pour suivre les progrès de la mise en œuvre de LiDeSA, sont présentés : quatre d'entre eux sont des indicateurs de niveau d'entrée, un est un indicateur de niveau de sortie/résultat et le dernier est un indicateur de niveau d'impact

Indicateurs de niveau d'entrée

Indicateur 1: Investissement public dans le secteur de Bétail

(a) Dépenses liées à l'élevage en Pourcentage des Dépenses Agricoles Totales du Gouvernement

8.94. Les données communiquées par les États membres dans le cadre de la quatrième Évaluation Biennale du PDDAA révèlent de faibles niveaux de dépenses dans le secteur de l'élevage par rapport à l'objectif de la LiDeSA, qui prévoit qu'au moins 30 % des dépenses agricoles publiques doivent être investies dans le secteur de l'élevage. Pour la période 2015-2022, le continent a consacré en moyenne environ 19,35 % des dépenses agricoles au secteur de l'élevage. Les dépenses sont passées de 13,82 % en 2015 à 16,15 % en 2020, mais sont retombées à 12 % en 2022. Cette diminution des dépenses moyennes est inquiétante pour le secteur de l'élevage. Dans le quatrième RE, seuls cinq (5) pays ont atteint l'objectif LiDeSA de 30 % et plus : Namibie (55 %), Maurice (51 %), Burkina Faso (40 %), Lesotho (38 %) et Malawi (36 %). Si le nombre d'États membres atteignant l'objectif LiDeSA a augmenté, il convient de noter qu'aucun d'entre eux ne figurait parmi les plus performants en 2020, ce qui témoigne d'un manque de cohérence dans les dépenses consacrées au secteur de l'élevage.

(b). Dépenses d'élevage en pourcentage de la valeur ajoutée de l'élevage (PIB).

8.95. L'intensité des dépenses dans le secteur de l'élevage est mesurée comme la proportion de la valeur ajoutée de l'élevage (PIB) qui est dépensée dans le secteur. En d'autres termes, il s'agit de la fraction de la production animale qui est réinvestie dans le secteur. Il s'agit d'une mesure objective permettant d'évaluer si les dépenses du secteur sont proportionnelles à sa contribution au PIB. Pour le rapport d'EB du PDDAA, l'objectif de l'intensité des dépenses (dépenses par rapport à la contribution du secteur au PIB) est fixé à 19 %, c'est-à-dire ce qui a été réalisé par les 10 pays les plus performants. En moyenne (2015-2022), en Afrique, les dépenses d'élevage ne représentent que 13,77 % du PIB de l'élevage, avec une croissance notable de 4,82 % en 2015 à 13,53 % en 2022. Seuls cinq pays avaient des dépenses en élevage représentant 15 % et plus du PIB de l'élevage en 2022 : les Comores, l'Eswatini, la Mauritanie, la Namibie et les Seychelles.

Indicateur 2 : Bilan national des aliments pour animaux

8.96. Soixante à soixante-dix pour cent du coût total de la production animale est lié à l'alimentation et, dans d'autres régions du monde, jusqu'à 60 % des céréales produites sont destinées à l'alimentation animale. Un bilan national de l'alimentation animale fournit un tableau de bord qui compare l'état des besoins en aliments du bétail et les aliments utilisables disponibles. Il est essentiel pour fournir une indication du déficit en aliments pour animaux afin de maintenir le cheptel national et de produire les aliments d'origine animale nécessaires pour atteindre les objectifs nutritionnels de l'homme. Très peu d'États membres de l'UA disposent d'un secteur et d'une industrie de l'alimentation animale articulés, la plupart des éleveurs nourrissant leurs animaux en fonction de ce qui est disponible plutôt qu'en fonction des besoins en aliments du bétail et des objectifs de production. Les capacités institutionnelles et les mécanismes d'investissement contractuels manquent pour fournir les aliments dont le bétail a besoin et le lien entre la production animale et les besoins nutritionnels humains, qui peuvent être satisfaits par des aliments d'origine animale, est médiocre.

- 8.97. Une enquête UA-BIRA 2023 sur les aliments pour animaux et le fourrage entreprise par le projet "Resilient Feed and Fodder Systems" financé conjointement par la FBMG et la CUA a indiqué que sur les 55 États membres auxquels l'enquête a été administrée, seuls 17 ont répondu à la question de savoir s'ils avaient récemment entrepris un inventaire des aliments pour animaux : Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Kenya, Lesotho, Liberia, Niger, Nigeria, Somalie, Sud-Soudan, Tchad, Togo, Ouganda et Zimbabwe. Sur ces douze pays, seuls cinq ont répondu par l'affirmative : L'Éthiopie, le Kenya, le Niger, l'Ouganda et le Zimbabwe, les cinq pays ayant déclaré des bilans alimentaires négatifs, ce qui indique qu'il est difficile de répondre aux besoins du bétail.
- 8.98. Les pertes considérables d'environ 9,5 millions d'animaux lors de la récente sécheresse dans la Grande Corne de l'Afrique, d'une valeur de plus de deux milliards de dollars en termes de biens d'élevage, de production, de moyens de subsistance et d'emploi, de services écosystémiques, entre autres, soulignent l'importance du suivi des bilans nationaux en matière d'alimentation animale. Actuellement, la détermination des catastrophes est déclenchée par des alertes climatiques et d'autres indicateurs de production/résultat basés sur la matière sèche sur pied, l'état corporel du bétail et les alertes humanitaires, et il n'y a alors qu'un recours limité pour résoudre les problèmes d'alimentation. En général, les informations sur les intrants fournis par les bilans alimentaires nationaux n'ont pas été exploitées pour déclencher les actions nécessaires, y compris les alertes d'urgence pour augmenter les investissements dans les ressources alimentaires.

Indicateur 3 : Semences animales

- 8.99. Un indicateur relatif aux semences animales a récemment été introduit dans l'Évaluation Biennale, car il est important pour suivre la croissance de l'industrie de l'élevage. La LiDeSA recommande aux États membres de développer et d'adapter localement les semences animales pour une croissance dynamique et résiliente du secteur. Trente-neuf (39) États membres ont communiqué des données sur le nouvel indicateur relatif aux semences de bétail pour les bovins, les caprins, les porcins, les ovins et les chameaux. Les résultats montrent que les États membres dépendent encore de semences de bétail importées et exotiques. Ces semences importées ne concernent que le secteur commercial de l'élevage, alors que la majorité des producteurs sont des communautés de petits exploitants. Les États membres sont encouragés à déployer des efforts délibérés pour créer des stratégies et des structures qui initieront le développement local et la certification des races locales de bétail qui seront accessibles et utilisables par la majorité des éleveurs.

Indicateur 4 : Santé et bien-être des animaux

- 8.100. Les systèmes et services de santé animale dans la majorité des pays Africains restent faibles comme le démontrent les conclusions des études d'analyse de la Performance des Services Vétérinaires (PSV) de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) réalisées ces dernières années et présentées dans le REB 2021. Pour améliorer les performances, l'UA-BIRA, en partenariat avec les communautés économiques régionales, les États membres, le secteur privé et les partenaires stratégiques, et dans le cadre de la LiDeSA, a entrepris des activités visant à améliorer la prestation des services de santé animale par le biais de réformes institutionnelles comprenant l'élaboration/l'amélioration des

politiques, des stratégies et des législations vétérinaires. Sur la base de la Stratégie de Santé Animale pour l'Afrique (AHSA), qui expose les aspects de la LiDeSA relatifs à la santé animale, trente-sept (37) États membres ont mis à jour diverses législations vétérinaires et ont renforcé leurs capacités pour les faire respecter.

- 8.101. Au cours des célébrations du 70^e anniversaire de l'UA-BIRA, le Programme Panafricain d'Éradication de la PPR (2023 - 2027) a été lancé. Vingt-huit (28) États membres ont élaboré des stratégies nationales de contrôle et d'éradication de la PPR et des plans d'action quinquennaux conformément à l'initiative mondiale visant à éradiquer la PPR d'ici 2030 et à la stratégie continentale sur la PPR. L'UE s'est engagée à verser 500 000 euros pour les activités préparatoires et 8 000 000 euros pour le programme d'éradication de la PPR. Le Lesotho a été officiellement reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OSA) comme un pays historiquement indemne de la PPR ; le Burundi et la Sierra Leone ont bénéficié d'un soutien pour répondre aux épidémies de PPR, tandis que le Cabo Verde et le Kenya ont été formés à la bio surveillance animale. L'Association Africaine des Établissements d'Enseignement Vétérinaire (2A2E-V) a soutenu l'adaptation et la contextualisation des recommandations du premier jour de la WOAHA sur les compétences des vétérinaires diplômés dans le contexte africain.
- 8.102. L'harmonisation régionale, la coordination, le partage d'informations et la prévention et le contrôle transfrontaliers des maladies animales transfrontalières ont été renforcés par la convocation de onze mécanismes de coordination continentaux et régionaux : Réunions du Comité Directeur Régional (CDR) du Cadre mondial pour les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) Afrique ; Groupe directeur de la Plateforme Continentale de Santé Animale Afrique (CAHP-Afrique) ; et Réunions des Réseaux Régionaux de Santé Animale de la CEDEAO et de l'Afrique de l'Est (RAHN) qui promeuvent la coordination, l'harmonisation et le partage d'informations afin de réduire les menaces que les maladies animales transfrontalières font peser sur la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et le commerce. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie africaine pour le bien-être animal grâce à la convocation du comité de coordination de la plateforme africaine pour le bien-être animal (CCAPAW) et à l'élaboration d'un document de plaidoyer : A Compelling Case for Animal Welfare in Africa (Un cas convaincant pour le bien-être des animaux en Afrique)

Indicateur de niveau de réalisation / de résultat

Indicateur 5: Indicateur de Commerce de bétail

- 8.103. Cet indicateur est une mesure essentielle des progrès accomplis dans la réalisation d'un objectif Stratégique essentiel de la LiDeSA, à savoir l'identification, la cartographie et la promotion des chaînes de valeur prioritaires de l'élevage qui confèrent un avantage comparatif aux niveaux national et régional, ce qui contribue directement à la mise en œuvre de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine. La LiDeSA vise à stimuler le commerce intra et interrégional du bétail et des produits de base de l'élevage.
- 8.104. L'Afrique en tant que continent continue d'afficher des résultats médiocres en termes de commerce mondial de bétail et de produits du bétail. Elle ne représente que 5,1 %, 6 % et 2,9 % de la part du commerce mondial des importations de produits laitiers, d'animaux vivants, de viande et d'abats

comestibles, respectivement. La part de l'Afrique dans le commerce mondial des exportations de produits laitiers, d'animaux vivants, de viande et d'abats comestibles reste maigre (0,7 %, 3,1 % et 0,5 % respectivement en 2022). (Statistiques du Commerce International 2023. <https://www.intracen.org/itc/market-info-tools/trade-statistics>).

- 8.105. Le taux de croissance de la valeur du commerce des produits et services agricoles en Afrique et l'indice de diversification du commerce intra-africain des produits et services agricoles, qui sont les deux indicateurs clés, permettent de se faire une idée des performances du commerce du bétail. Dans le quatrième REB, seuls 11 États membres ont déclaré au moins un produit de l'élevage parmi leurs cinq produits prioritaires. Il s'agit d'une baisse par rapport aux 13 États membres qui avaient déclaré au moins un produit de l'élevage parmi leurs produits de base prioritaires dans le troisième REB. Si le nombre d'États membres ayant communiqué des données sur le commerce du bétail (importations et exportations) dans le quatrième RBE est relativement important (21 pour les importations et les exportations), la qualité des données a baissé, ce qui rend difficile l'établissement ou l'extraction de tendances.

Indicateur de niveau d'impact

Indicateur 6 : Indicateur de nutrition : Taux de croissance de la consommation de protéines d'origine animale par habitant

- 8.106. De plus en plus d'études montrent qu'une consommation accrue d'aliments d'origine animale (AAE), de lait, de viande et d'œufs est associée à une réduction significative des risques de retard de croissance et de carence en micronutriments. Les aliments d'origine animale sont denses en énergie et constituent de bonnes sources de protéines et de nombreux micronutriments clés. Les PSA fournissent des protéines facilement absorbées et utilisées et sont particulièrement importantes pour les groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes malades. Compte tenu de la faible consommation d'aliments d'origine animale en Afrique, même de petites quantités procurent de grands avantages. Par conséquent, l'accès aux aliments d'origine animale (AAE) est un moyen efficace d'améliorer le régime alimentaire des plus pauvres en Afrique. À cet égard, l'Afrique doit utiliser ses riches ressources en bétail pour respecter la déclaration de Malabo sur l'éradication de la faim et l'Objectif de Développement Durable (ODD) connexe, ainsi que l'objectif numéro 3 de l'Agenda 2063, comme le prévoit la Stratégie de Développement de l'Élevage en Afrique (LiDeSA).
- 8.107. Un indicateur permettant de suivre la consommation de produits animaux en Afrique est le taux de croissance de la consommation de protéines d'origine animale par habitant, qui est facile à calculer à l'aide des données du Nouveau Bilan Alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Les données sont disponibles pour 45 pays africains parmi les 175 pays du monde pour la période 2014-2020. (<http://www.fao.org/faostat/en/#data/FBS>).
- 8.108. L'analyse de ces données montre que la consommation africaine de protéines d'origine animale est très faible, avec une moyenne de 12,5 grammes par jour et par habitant (g/jour/habitant) entre 2014 et 2020. Cela représente moins de la moitié de la moyenne mondiale de 26,8 (g/jour/habitant). Fait inquiétant, le niveau de consommation a diminué au cours de cette période, chutant de 8,4 % pour atteindre 11,9 (g/jour/habitant). Au cours de la même période, la

consommation mondiale a augmenté de 5,5 %. Vingt-et-un pays africains consomment plus que la moyenne continentale, tandis que cinq seulement (Afrique du Sud, Botswana, Gabon, Mauritanie et Maurice) ont un niveau de consommation supérieur à la moyenne mondiale. Vingt-six pays (dont douze consomment moins que la moyenne continentale) ont connu une croissance négative de la consommation de protéines d'origine animale et sont responsables de la baisse de la moyenne continentale.

- 8.109. Les pays présentant des taux élevés de retard de croissance devraient mettre en œuvre des stratégies sensibles à la nutrition pour augmenter la consommation de produits laitiers, d'œufs et/ou de viande chez les jeunes enfants et les femmes en âge de procréer, par le biais d'interventions portant à la fois sur l'offre et sur la demande. Les pays présentant des taux élevés de retard de croissance devraient mettre en œuvre des stratégies sensibles à la nutrition pour augmenter la consommation de produits laitiers, d'œufs et/ou de viande chez les jeunes enfants et les femmes en âge de procréer, par des interventions portant à la fois sur l'offre et sur la demande.

8H. Progrès dans la mise en œuvre de la décision de l'Union Africaine sur le cadre pour le développement de l'Irrigation et les Pratiques de Gestion de l'Eau Agricole (DIGEA) en Afrique (EX.CL/1187(XXXVI)) 6-7 février 2020, Addis-Abeba, Éthiopie

Introduction

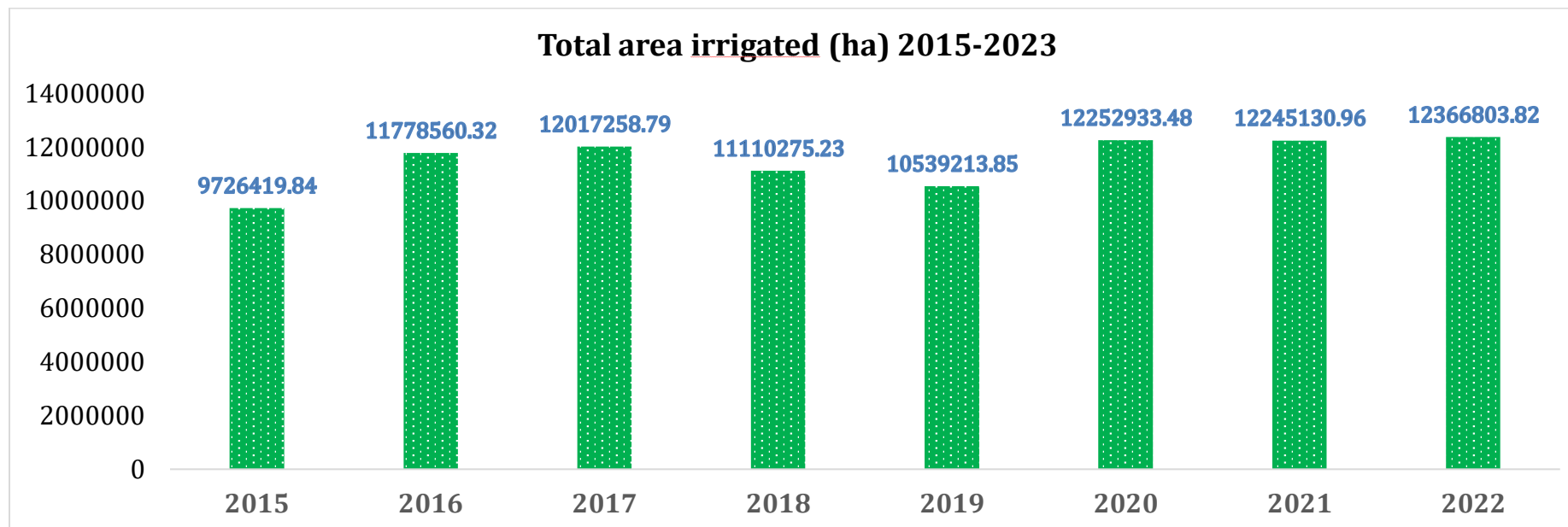
- 8.110. La décision de l'Union africaine sur le développement de l'irrigation et la gestion de l'eau agricole vise à promouvoir l'accès à l'utilisation de l'irrigation et d'autres solutions de gestion de l'eau agricole en vue d'une augmentation durable de la productivité et de l'intensification de l'agriculture. L'objectif primordial est d'accroître la productivité des terres, d'améliorer les revenus et la consommation et de promouvoir la résilience des moyens de subsistance dans le contexte des chocs climatiques liés à la forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale.
- 8.111. La faible productivité de l'agriculture africaine est liée à l'utilisation limitée ou inexistante d'intrants améliorant la productivité, tels que la technologie d'irrigation. Pour atteindre l'objectif d'éradication de la faim, l'objectif de Malabo 2014 est d'augmenter de 100 % la superficie des cultures arables irriguées d'ici à 2025. Dans le Rapport d'Évaluation Biennale, l'accès à la technologie d'irrigation est l'un des indicateurs de la catégorie "accès aux intrants et aux technologies agricoles" de l'engagement à mettre fin à la faim. Le doublement de la productivité et la mise en place d'un système alimentaire résilient sur le continent dépendent intrinsèquement d'une utilisation accrue de l'irrigation et d'autres solutions de gestion de l'eau agricole, compte tenu de l'imprévisibilité des précipitations, en termes de durée et d'intensité. Le rapport d'EB mesure les performances des États membres en matière d'accès aux technologies d'irrigation en tant que taux de croissance de la superficie irriguée par rapport à la valeur de référence de l'année 2015. La zone irriguée est définie comme toutes les zones fonctionnellement irriguées et/ou équipées pour l'irrigation. Il convient de noter qu'en raison des défis techniques et méthodologiques associés à la mesure et à l'estimation de la superficie totale irriguée, la plupart des données communiquées par les États membres sont largement sous-estimées. L'accent est mis principalement sur les systèmes d'irrigation publics

à grande échelle tout en négligeant l'irrigation (à petite échelle) menée par les agriculteurs, qui connaît une croissance rapide. En outre, la taille fragmentée, la saisonnalité de l'utilisation (invisibilité saisonnière) et la nature dispersée de la zone irriguée posent des problèmes de mesure. L'accès à la technologie de l'irrigation est suivi et rapporté dans les REB comme le changement en pourcentage de la surface totale irriguée par rapport à la valeur de référence de 2015.

Analyse et Résultats

- 8.112. Le quatrième rapport de l'EB sur les performances des États membres en matière de mise en œuvre de l'IDAWM montre que la plupart des États membres augmentent durablement leur superficie totale de cultures irriguées. L'objectif de Malabo est d'augmenter la taille des zones irriguées de 100 % en 2025 par rapport à la base de référence de 2015. Les données continentales mises en commun montrent que sur la période de 8 ans (2015-2023), la superficie irriguée a augmenté de 9,7 millions d'hectares à 12,4 millions d'hectares, avec une moyenne annuelle de 3,9 %. En ce qui concerne les performances spécifiques des États membres, 15 États membres n'ont pas communiqué d'informations sur cet indicateur. Pour les pays qui ont fait rapport, il y a des tendances encourageantes puisque neuf (9) d'entre eux sont sur la bonne voie ; ils ont atteint le score de référence de la quatrième EB attendu de 9,5. Il s'agit du Bénin, du Cameroun, du Congo, de la Guinée équatoriale, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Mozambique, du Niger et de la Sierra Leone. Par ailleurs, onze (11) autres pays, bien qu'ils ne soient pas sur la bonne voie, ont progressé de manière satisfaisante, car le total de leurs terres cultivées irriguées a augmenté de manière constante au fil du temps. Ils ont obtenu un score supérieur à 50 % de l'objectif de référence du quatrième EB nécessaire pour atteindre l'objectif de Malabo, à savoir une augmentation de 100 % d'ici à 2025. Ces pays sont le Rwanda, le Togo, l'Égypte, le Botswana, le Liberia, la Tanzanie, le Malawi, l'Angola, la Mauritanie, la Namibie et le Burundi.) Cela signifie qu'avec l'utilisation soutenue de l'irrigation et d'autres solutions de gestion de l'eau agricole, il existe de grandes possibilités d'augmentation de la productivité et d'intensification de la production sur le continent.
- 8.113. L'analyse des tendances montre que, dans l'ensemble, entre 2015 et 2022, il y a eu une augmentation des terres cultivées irriguées. Bien que le taux de croissance annuel au cours de la période a été quelque peu faible. Considérant l'objectif de Malabo 2014 d'augmenter de 100% la zone sous irrigation en 2015 d'ici 2025, il est évident qu'avec un taux de croissance annuel de 3,9%, il sera impossible d'atteindre l'objectif dans les 2 années restantes. Toutefois, la situation n'est pas entièrement sombre, car des améliorations ont été constatées sur l'ensemble du continent. L'Afrique du Nord possède toujours la plus grande superficie de cultures irriguées (4,8 millions d'hectares), tandis que la région de l'Afrique centrale dispose d'environ 71 464 hectares de terres cultivées irriguées. Au cours de la période considérée (2015-2022), seule la région de l'Afrique de l'Ouest a connu une réduction de la superficie cultivée irriguée. Cela n'est peut-être pas sans rapport avec les échecs et la sous-utilisation de nombreux grands systèmes d'irrigation.

Figure 8.6: 2023 Performance continentale en termes de terres cultivées irriguées entre 2015 et 2023.



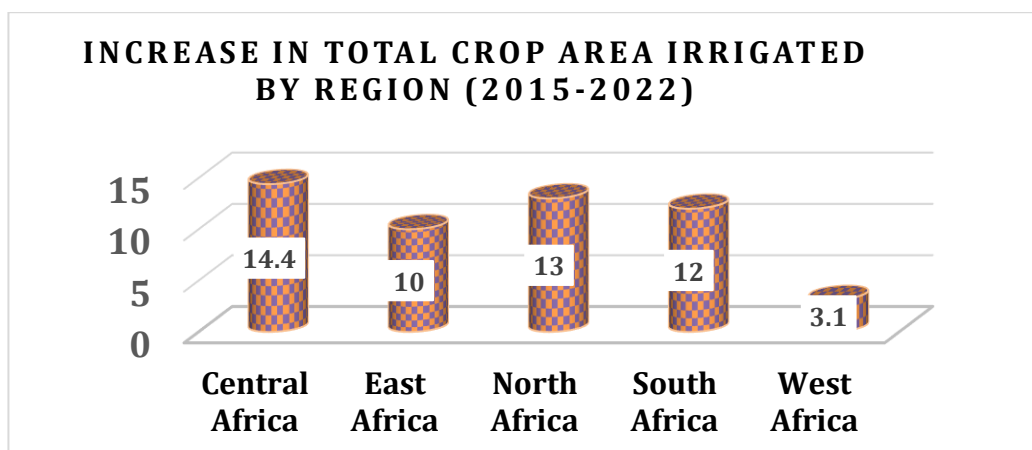
Source: Analyse des données de la quatrième EB

8.114. Figure 8.7 montre l'augmentation du total des terres cultivées irriguées au cours de la période de 8 ans (2015-2022), ventilée par région. L'augmentation est la plus forte (14,4 %) dans la région de l'Afrique centrale et la plus faible (3,1 %) dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Les superficies irriguées totales d'ici 2022 pour les régions du nord, du sud, du centre, de l'est et de l'ouest de l'Afrique sont respectivement de 4,8 millions d'hectares, 2,2 millions d'hectares, 71 464 hectares, 3,4 millions d'hectares et 1,6 million d'hectares.

Conclusion et Recommandation

8.115. Il existe d'énormes possibilités d'utiliser les vastes ressources en eau du continent pour accroître la productivité et l'intensification de l'agriculture et pour mettre en place un système alimentaire résistant au climat. Les données du dernier troisième REB suggèrent que les solutions de gestion de l'eau agricole gérées par les agriculteurs et axées sur le marché sont les plus durables. Toutefois, ces développements de l'irrigation menés par les petits exploitants ne sont pas suffisamment signalés car ils sont de petite taille (par unité de surface) et souvent dispersés. Il est nécessaire que le gouvernement et les partenaires à tous les niveaux élaborent une méthodologie pour mesurer et rendre compte de ce phénomène. En outre, le gouvernement doit promouvoir et encourager l'irrigation des petits exploitants par le biais d'une politique ciblée et de réformes institutionnelles et du marché.

Figure 8.7: Augmentation de la superficie totale des cultures irriguées par région



Source: Analyse des données de la quatrième ÉB

8I. Progrès dans la mise en œuvre de la décision de l'UA EX.CL/DEC.1074(XXXVI) sur le cadre de politiques sanitaire et phytosanitaire (SPS), 2020

Introduction

8.116. En 2020, l'Union Africaine a fait un grand pas en avant vers la protection de la santé des consommateurs et la facilitation d'un commerce sûr en approuvant le cadre de politique sanitaire et phytosanitaire (SPS) de l'UA par le biais de la décision EX.CL/Dec. 1074(XXXVI). Ce cadre se concentre sur la mise en œuvre des mesures SPS, qui sont des réglementations fondées sur des données scientifiques visant à protéger la vie ou la santé humaine, animale ou végétale. Trois indicateurs SPS ont été introduits dans ce quatrième rapport d'évaluation biennale du PDDAA, afin de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique SPS. Ces indicateurs sont les suivants :

- L'indicateur des systèmes SPS (SSI), qui vise à ce que 100 % des systèmes SPS soient fonctionnels et conformes aux normes internationales d'ici à 2025. Cet indicateur mesure l'état des structures de gouvernance, la capacité à gérer les risques SPS, la mise en œuvre et la participation aux cadres internationaux visant à faciliter les échanges.
- L'indicateur de Santé SPS (SHI) qui vise à réduire de 50 % les maladies d'origine alimentaire et les décès associés d'ici à 2025.
- L'indicateur Commercial SPS (STI), dont l'objectif est de réduire de 50 %, d'ici à 2025, le taux de rejet unitaire des produits agricoles pour cause de non-conformité SPS.

8.117. En outre, l'UA a approuvé la Stratégie de Santé Animale pour l'Afrique en 2020 [EX.CL/Dec. 1074(XXXVI)] et la Stratégie de Sécurité Alimentaire pour l'Afrique (FSSA) et la Stratégie phytosanitaire pour l'Afrique (PHSA) en 2022 [EX.CL/Dec.1144(XL)]. Ces décisions stratégiques complètent le cadre stratégique SPS, soulignant l'approche globale adoptée pour améliorer la santé des consommateurs et renforcer le commerce intra-africain.

8.118. La décision sur le cadre politique SPS et les trois stratégies sont alignées sur les objectifs de la déclaration de Malabo, à savoir l'éradication de la faim en Afrique d'ici 2025, la réduction de la pauvreté et le triplement du commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles. La mise en œuvre réussie d'un système SPS performant est essentielle pour réduire les rejets commerciaux et les maladies d'origine alimentaire, favorisant ainsi des pratiques de production et de commerce plus sûres. Cela contribue à son tour à améliorer la sécurité alimentaire et le commerce intra-africain, ce qui est conforme à la vision de l'Afrique d'un continent plus sain et plus prospère avec un commerce intra-africain florissant. Ce rapport examine la mise en œuvre des mesures SPS par les États membres de l'Union africaine.

Analyse

8.119. Les États membres se sont engagés à suivre les indicateurs de sécurité alimentaire depuis le cycle d'Évaluation Biennale 2019. Au cours de ce cycle d'Évaluation Biennale, l'indice de sécurité alimentaire a été élargi pour englober les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS), qui comprennent la santé des végétaux, la santé des animaux et la sécurité alimentaire. Ces nouveaux indicateurs SPS comprennent l'indicateur SPS relatif aux systèmes, l'indicateur SPS relatif à la santé et l'indicateur SPS relatif au commerce. Ce rapport examine la mise en œuvre des mesures SPS dans les États membres de l'Union Africaine (UA), en utilisant ces indicateurs pour mesurer les progrès accomplis. En raison de la sous-déclaration de l'indicateur commercial SPS dans ce quatrième cycle du BR, notre analyse s'est concentrée sur les données des indicateurs SPS relatifs aux systèmes et à la santé. Nos conclusions indiquent qu'aucun des 49 États membres qui ont soumis des rapports sur leurs systèmes SPS n'a atteint le niveau de référence de "9" pour l'année 2022. En ce qui concerne l'indicateur relatif à la santé, les États membres ont fixé comme objectif aux pays de réduire de 50 % les maladies diarrhéiques d'origine alimentaire et la mortalité qui y est associée d'ici à 2025. Il est encourageant de constater que plusieurs États membres progressent vers cet objectif, ce qui souligne l'impact positif des améliorations en cours des systèmes SPS sur les résultats en matière de santé publique.

Résultats

8.120. Pour ce quatrième cycle de rapports biennaux du PDDAA, la réalisation d'un objectif de référence de 9 sur 10 a été considérée comme étant en bonne voie pour l'indicateur des systèmes SPS et l'indicateur de santé SPS. Les systèmes SPS fonctionnels se caractérisent par :

- Des structures de gouvernance solides comprenant des politiques de qualité, des autorités compétentes fonctionnelles avec une coordination inter-agences efficace pour l'application et le respect des règles,
- Les capacités humaines et institutionnelles pour gérer efficacement les ravageurs et les maladies des plantes et des animaux, ainsi que les risques liés à la sécurité alimentaire ; et
- Une participation efficace aux cadres internationaux d'harmonisation et de facilitation des échanges.

8.121. En ce qui concerne l'indicateur de progrès des systèmes SPS, aucun des 49 États membres déclarants n'a atteint la note de référence de 9 sur 10, ce qui

indique qu'aucun n'est en voie d'atteindre l'objectif de 100 % de systèmes SPS fonctionnels. Toutefois, il convient de noter que 15 des 49 États membres, représentant 31 % du total, ont obtenu un score louable de 7 ou plus, indiquant des progrès substantiels dans leurs systèmes SPS. Ces États membres, ainsi que leurs notes respectives, sont les suivants : Kenya (8,8), Mali (8,1), Maroc (8,8), Rwanda (8,3), Afrique du Sud (8,3), Tunisie (8,7), Nigeria (7,7), Bénin (7,2), Burkina Faso (7,4), Burundi (7,5), Gambie (7,1), Ghana (7,3), Madagascar (7,4), Tanzanie (7,1) et Zimbabwe (7,4).

- 8.122. En ce qui concerne l'indicateur SPS relatif à la santé, huit États membres (16 %) ont atteint le seuil de 9. Ces États membres, qui comprennent le Burundi, la Gambie, le Kenya, le Mozambique, le Nigeria, la Tanzanie, le Togo et le Zimbabwe, sont sur la bonne voie pour réduire de 50 % les maladies diarrhéiques d'origine alimentaire et la mortalité qui y est associée, ce qui témoigne d'avancées positives en matière d'amélioration de la santé publique. Il convient de mentionner que les États membres qui étaient en bonne voie pour l'indicateur SPS relatif à la santé progressaient également de manière satisfaisante dans la mise en place de systèmes SPS fonctionnels, ce qui démontre une fois de plus l'impact de systèmes SPS fonctionnels sur les résultats en matière de santé publique. La présentation de données incomplètes sur l'indicateur SPS relatif à la santé par certains des pays qui ont bien progressé sur l'indicateur SPS relatif aux systèmes peut expliquer leur faible performance sur l'indicateur SPS relatif à la Santé.
- 8.123. L'introduction d'indicateurs SPS constitue une étape importante dans la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique SPS de l'UA. Malgré les progrès réalisés par certains États membres, des défis subsistent dans la mise en œuvre de systèmes SPS fondés sur des données scientifiques. Des systèmes SPS fonctionnels sont conformes aux objectifs de la déclaration de Malabo et à la vision de l'Afrique pour un commerce sûr, une sécurité alimentaire renforcée et une Afrique plus saine et plus prospère. Des investissements accrus sont nécessaires au niveau national pour renforcer les structures de gouvernance SPS, développer les capacités de gestion des risques SPS, améliorer la coordination interministérielle sur les questions SPS, mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la santé et faciliter les mécanismes de partage des données afin d'atteindre les objectifs de protection de la vie ou de la santé humaine, animale ou végétale et d'accroissement des échanges commerciaux.

Recommandations

- 8.124. Les États membres devraient donner la priorité à la mise en œuvre complète des politiques, lois et programmes relatifs aux systèmes sanitaires et Phytosanitaires (SPS). Il s'agit notamment d'investir dans le développement de structures de gouvernance SPS solides afin de garantir la protection de la santé des consommateurs et la sécurité des échanges de produits agricoles.
- 8.125. Les États membres doivent renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines pour gérer efficacement les risques SPS. Cela implique d'investir dans la formation et les ressources afin d'améliorer la capacité à répondre aux défis liés à la sécurité alimentaire, à la santé des plantes et à la santé des animaux.

- 8.126. Les États membres devraient donner la priorité aux mesures d'amélioration de la santé, en visant une réduction de 50 % des maladies d'origine alimentaire et des décès qui y sont associés d'ici à 2025, conformément à l'objectif de l'initiative SHI. Il s'agit notamment de renforcer les normes de sécurité alimentaire, d'améliorer les systèmes de surveillance et de promouvoir des campagnes de sensibilisation du public afin de réduire l'incidence des maladies d'origine alimentaire.
- 8.127. Pour faciliter un meilleur suivi des indicateurs SPS, les États Membres devraient améliorer leurs mécanismes de notification et leurs pratiques de partage des données au niveau national. En encourageant les mécanismes de coordination interministérielle, la transparence et la participation active à l'établissement des rapports, il sera possible d'évaluer plus précisément les progrès accomplis et de mieux cibler les interventions.

Conclusions

8.128. L'introduction d'indicateurs SPS a marqué une étape importante dans l'évaluation des mesures SPS, notamment les systèmes SPS (SSI), la santé SPS (SHI) et le Commerce SPS (STI). Toutefois, aucun des États membres de l'Union africaine n'est en passe d'avoir des systèmes SPS fonctionnels à 100 % (SSI), ce qui souligne la nécessité d'investir davantage dans la gouvernance SPS, la capacité de gestion des risques et la facilitation des échanges. Les progrès vers l'objectif d'une réduction de 50 % des maladies d'origine alimentaire et des décès qui y sont liés d'ici 2025 sont difficiles mais continus. Des systèmes SPS fonctionnels peuvent réduire les rejets commerciaux et améliorer les résultats sanitaires, en s'alignant sur les objectifs de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA) et de l'éradication de la faim. Le renforcement des cadres SPS, la coordination interministérielle, le renforcement des capacités et la communication des données sont essentiels pour une production et un commerce plus sûrs, la sécurité alimentaire et le commerce intra-africain dans l'agriculture. Simultanément, des initiatives sanitaires ciblées, la collaboration et le partage de données contribueront à une Afrique plus saine et plus prospère en réduisant les maladies d'origine alimentaire et les décès qui y sont associés.

8J. Déclaration continentale de l'Union africaine sur l'intensification de la fortification et de la biofortification des aliments - Décision {Assembly/AU/Decl. 2(XXXV)}, 2022

Introduction

8.129. La carence en micronutriments est l'un des principaux problèmes de santé en Afrique, avec plus de 340 millions de cas, soit la charge de morbidité la plus élevée. À ce titre, l'UA a approuvé la déclaration numéro {Assembly/AU/Decl. 2(XXXV)} comportant quatre engagements visant à renforcer l'enrichissement, la biofortification et la diversification des aliments. Ces engagements sont les suivants : promotion d'une agriculture sensible à la nutrition grâce à des aliments durables, diversifiés et riches en nutriments ; élaboration et mise en œuvre d'approches fondées sur le système alimentaire à l'échelle nationale, y compris l'enrichissement industriel et la biofortification ; soutien à l'intensification de l'enrichissement industriel des aliments et de la biofortification ; et soutien à la recherche sur les aliments Biofortifiés de

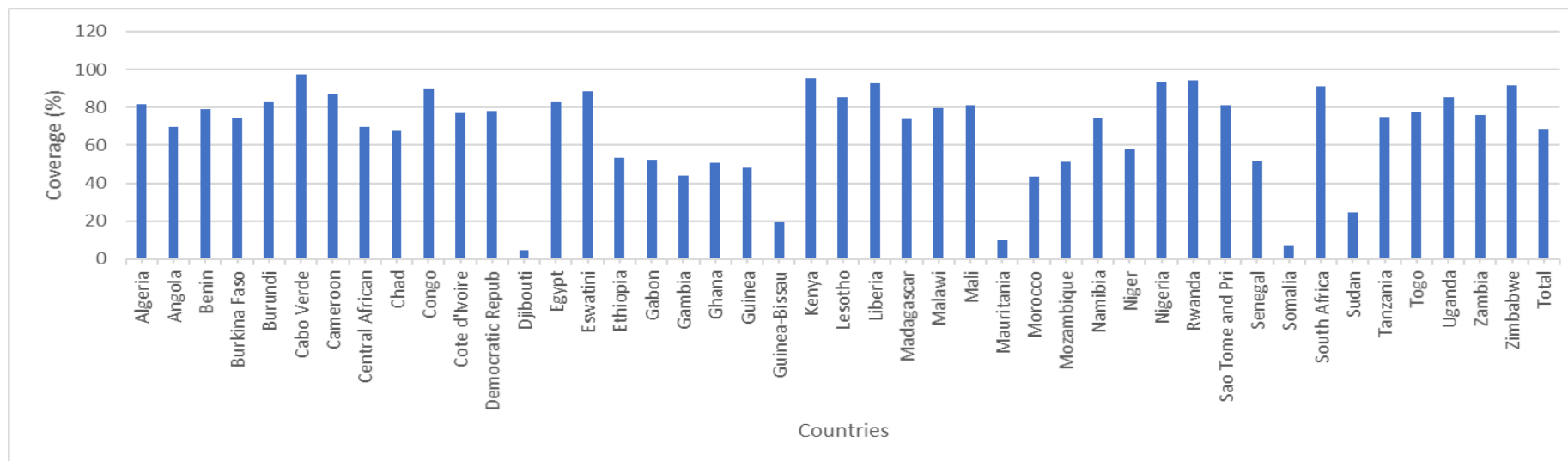
manière conventionnelle et les aliments enrichis de manière industrielle. La déclaration permettra aux États membres d'élaborer des politiques et de mettre en œuvre des programmes visant à réduire les carences en micronutriments.

- 8.130. Pour évaluer les progrès des États membres en termes de déclaration, un certain nombre d'indicateurs sont utilisés, notamment la diversité alimentaire des enfants (CDD), l'Indice d'Engagement Contre la Faim et la nutrition en Afrique (HNCI), le coût des aliments nutritifs, l'enrichissement des aliments et l'indice de biofortification. Les données relatives à la diversité alimentaire des enfants, à l'indice de biofortification et au coût des aliments nutritifs proviendront du rapport du BR. Les données sur l'indice de faim et d'engagement nutritionnel en Afrique ont été obtenues sur le site web de l'indice de faim et d'engagement nutritionnel en Afrique, tandis que les données sur l'indice de fortification ont été obtenues à partir de l'Indice de Fortification des Aliments.

Résultats

- 8.131. Les résultats du HNCI pour 2019 classent les pays en fonction de leur engagement à réduire la faim et la dénutrition. Trente pays disposaient de données. La plupart (38,6%) des pays se sont peu engagés à réduire la dénutrition. Ces pays comprennent l'Ouganda, le Sénégal, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Nigeria, la Mauritanie, le Mozambique, le Cameroun, le Liberia, le Lesotho, le Soudan, l'Angola, la Guinée-Bissau et le Togo. Les autres pays sont classés dans les catégories suivantes : engagement faible (25 % - Niger, Côte d'Ivoire, Gambie, Sierra Leone, Zambie, Burundi et Ghana), engagement modéré (20,5 % - Mali, Rwanda, Tanzanie, Kenya, Madagascar et Bénin) et engagement élevé (15,9 % - Afrique du Sud, Burkina Faso et Malawi). La performance des pays sur la base de l'ICHN ne dépend pas de la région ou du PIB par habitant. Par exemple, les pays à revenus moyens ne sont pas cohérents avec la catégorie "engagement élevé".
- 8.132. L'indicateur de l'indice de fortification des aliments dispose de données sur la couverture de la fortification du sel, c'est-à-dire la proportion de la population du pays qui consomme le véhicule alimentaire fortifié, comparée à la proportion de la population qui utilise l'aliment transformé industriellement ou à la proportion de la population qui a accès à l'aliment en question. La plupart des pays ont enrichi leur sel, qui est consommé par leur population, à l'exception de Djibouti, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie et de la Somalie, où la couverture est inférieure à 20 % (figure 8.8).

Figure 8.8: Couverture de l'enrichissement du sel par pays



Source: Analyse des données de la quatrième EB

8.133. L'indice de biofortification mesure les progrès réalisés par les États membres en termes d'extension de la biofortification. Dans ce rapport, nous avons utilisé le quatrième cycle de rapport du BR pour déterminer la performance des États membres en termes de progrès dans l'extension de la biofortification. Les résultats de l'indice de biofortification sont présentés dans la figure 8.8 et montrent que 34 % des pays ont un score nul, ce qui signifie qu'aucune donnée n'a été communiquée ou qu'aucun programme de biofortification n'a été mis en œuvre. Par ailleurs, 66 % des pays ont obtenu un score compris entre 1 et 60. Bien que ces pays aient fait quelques progrès dans la mise à l'échelle de la biofortification, ceux-ci n'ont pas été suffisants pour atteindre l'objectif requis de 70.

PROJET DE DECISION

Le Conseil exécutif,

1. **APPROUVE** le Rapport sur la 4^e revue biennale du PDDAA ;
2. **DEMANDE** instamment aux États membres et aux Communautés économiques régionales (CER), à la Commission de l'UA (CUA) et à toutes les parties prenantes de renouveler leurs engagements envers le PDDAA en tant que plan de transformation de l'Afrique pour une croissance portée par l'agriculture ;
3. **DEMANDE** aux États membres, à la CUA et aux CER d'utiliser les différentes plateformes disponibles pour diffuser le Rapport sur la 4^e Revue biennale du PDDAA et l'utiliser aussi largement que possible pour stimuler les débats, les discussions et les changements politiques ;
4. **DEMANDE** aux États membres de l'UA, aux CER, à la CUA et à l'AUDA-NEPAD de renforcer le mécanisme central actuel de coordination multisectorielle pour assurer la mise en œuvre efficace du PDDAA ;
5. **ENCOURAGE** la CUA et les autres parties prenantes à documenter les leçons tirées et à déterminer les domaines de réussite et les défis qui constitueront des domaines prioritaires à intégrer dans les processus de mise en œuvre pour les deux prochaines années, jusqu'en 2025. Cela contribuera également à l'élaboration du programme post-Malabo pour les 10 prochaines années (2026-2035) ;
6. **RÉITÈRE** la nécessité d'un leadership politique et d'un engagement forts, y compris le renforcement des capacités financières et humaines à tous les niveaux pour promouvoir la mise en œuvre, la responsabilité mutuelle, afin de réaliser les aspirations du PDDAA ;
7. **ENCOURAGE** les CER à continuer de jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre du PDDAA et, en particulier, dans la gestion du processus de revue biennale ;
8. **DEMANDE** à la CUA et aux États membres d'œuvrer à l'amélioration de la qualité des données et à l'intégration du processus de revue biennale dans les systèmes nationaux de statistique et de suivi-évaluation. En outre, les États membres, avec le soutien de la CUA et des partenaires techniques, devront mettre en synergie les processus de revue biennale, des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et des revues sectorielles conjointes (RSC).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2024-02-15

Report of the comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP) Fourth Biennial Review Report

African Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/10517>

Downloaded from African Union Common Repository